

# CATANA Group

L'HORIZON POUR SEULE LIMITE

---

## Rapport financier annuel 2023/2024

---

  
**CATANA**  
CATAMARANS

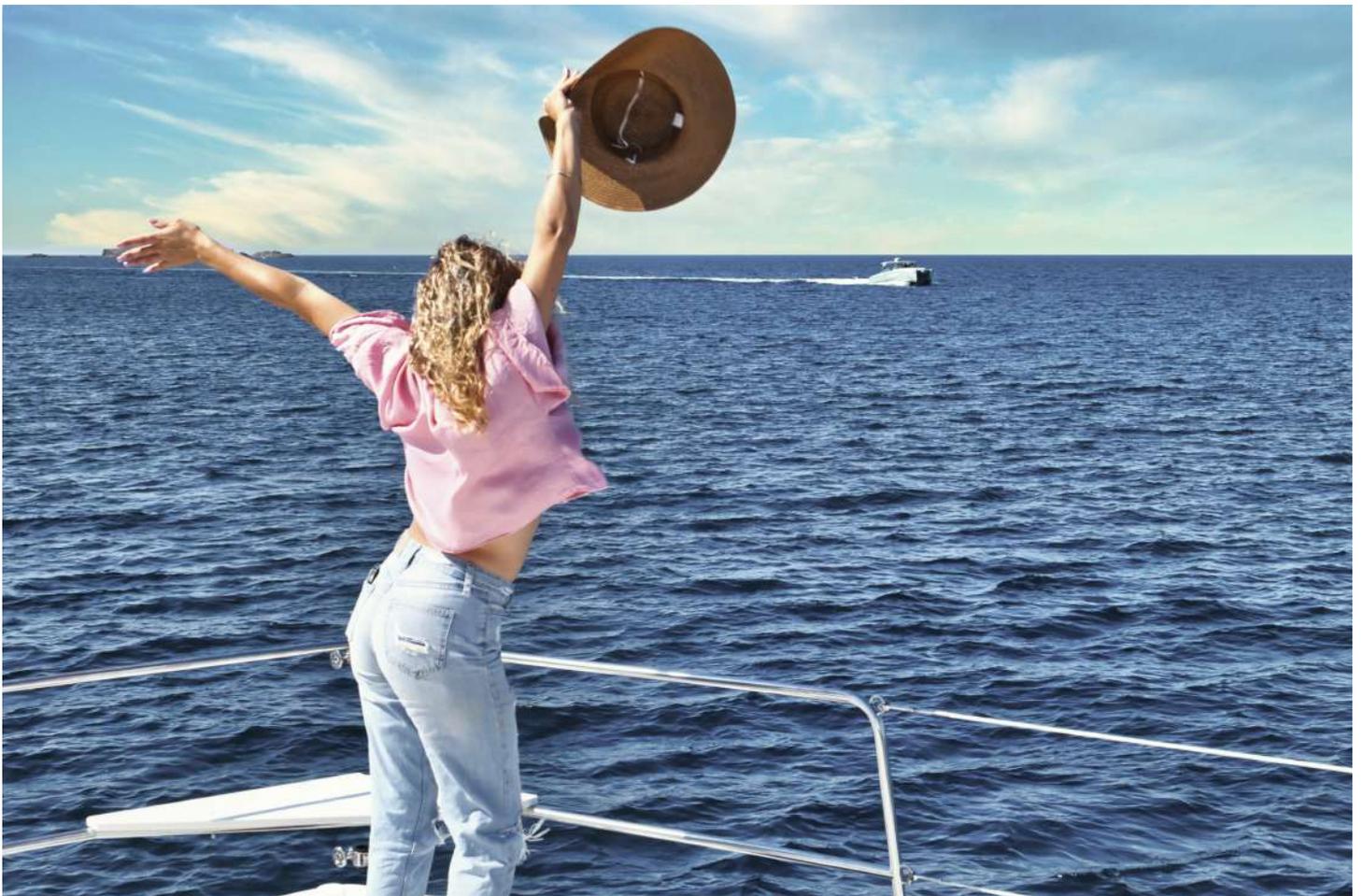
**BALI**  
CATAMARANS

**YOT**  
POWER  
CATAMARANS

 Port Pin-Rolland SAS

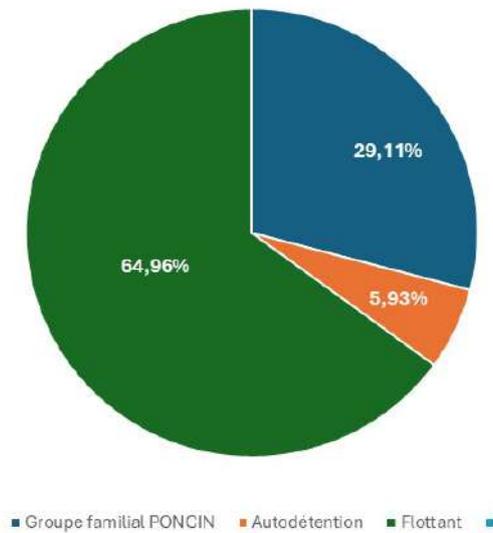
  
**HACO**  
SHIPYARD

Présentation



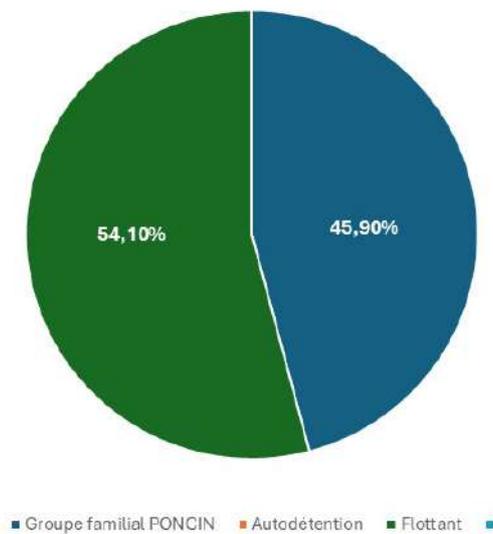
## Actionnariat

ACTIONNARIAT AU 31 AOUT 2024



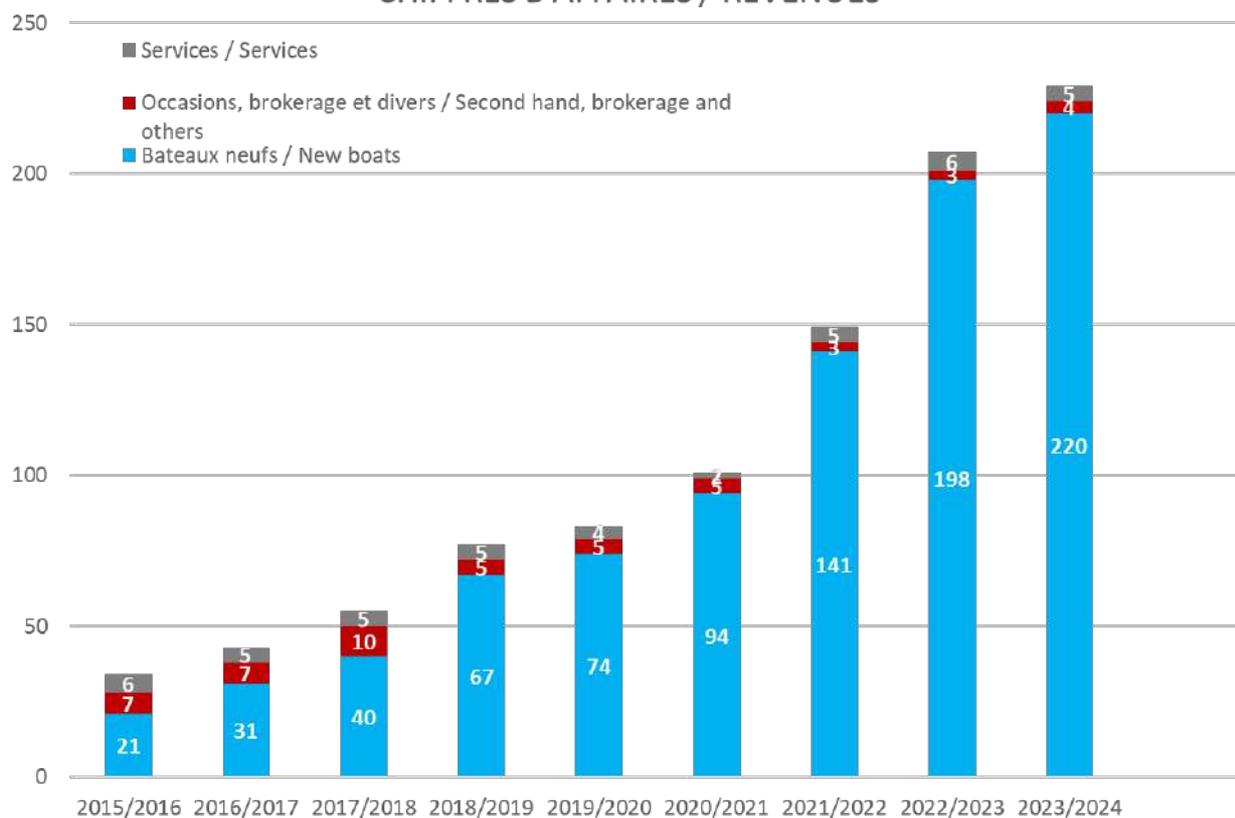
CATANA Group

DROITS DE VOTE AU 31 AOUT 2024

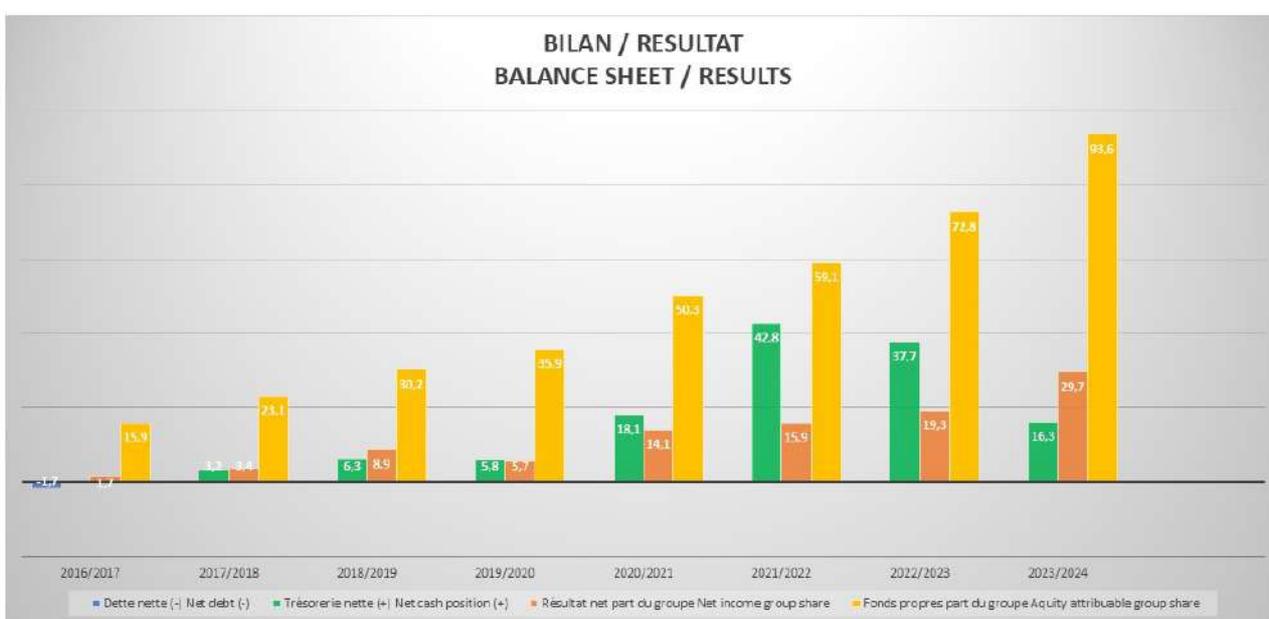


CATANA Group

## CHIFFRES D'AFFAIRES / REVENUES



## BILAN / RESULTAT BALANCE SHEET / RESULTS



# CATANA Group

Nom de la société : **CATANA GROUP**

Place de cotation : **Euronext Paris**

Compartiment : **B**

Code ISIN : **FR0010193052**

Dénomination : **CATG**

Nombre de titres : **30 706 178**



# CATANA Group



DESIGN YOUR ESCAPE

# CATANA Group



**Sail fast**  
**live slow**



CATANA Group



EXPERIENCE THE  
POWER OF FUN

CATANAgroup

Usine de Canet en Roussillon (66)



CATANAgroup

Menuiserie de Rivesaltes (66)



Usine sous-traitante de Marans (17)



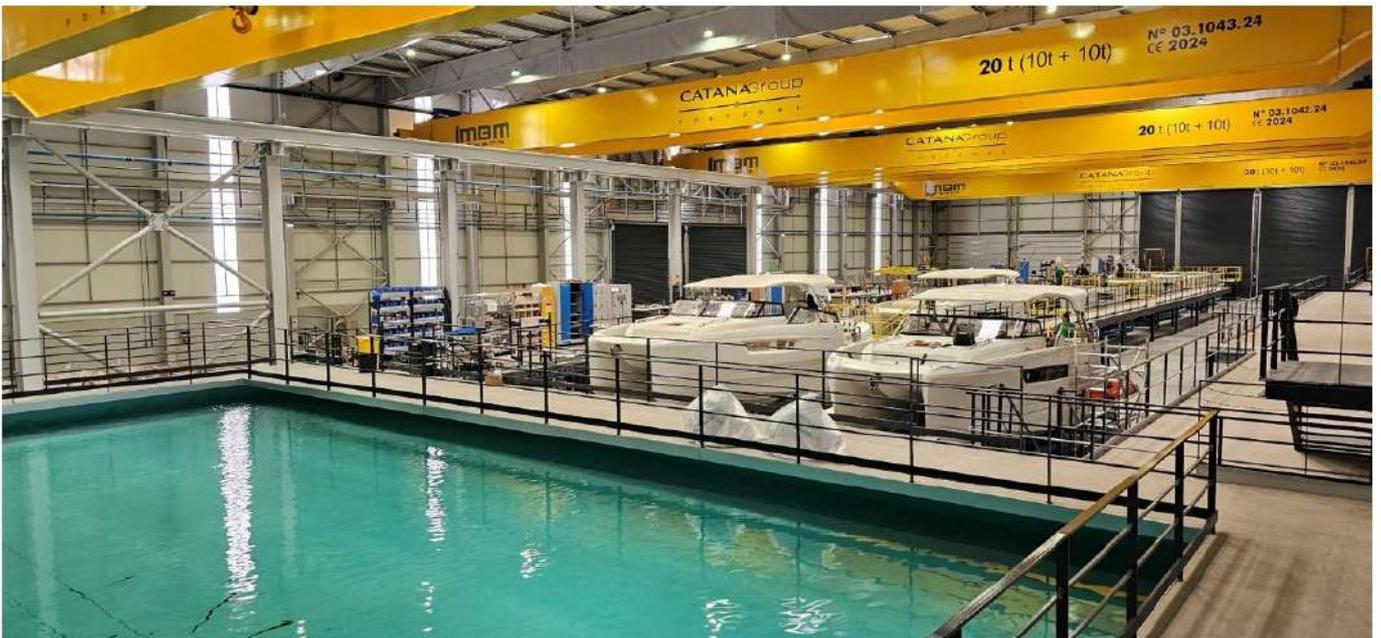
CATANAgroup

Usine HACO à El Haouaria (Tunisie)



# CATANAgroup

Aveiro (Portugal)



**Port Pin Rolland – Saint Mandrier (83)**





## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023-2024

### Sommaire

	5
1. Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce	18
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration	2
2.1. L'activité de Catana Group et de l'ensemble du groupe	3
2.1.1. L'activité de l'ensemble du Groupe	3
2.1.2. L'activité de la société CATANA GROUP	14
2.2. Facteurs de risque	18
2.2.1. Risques liés à l'activité	18
2.2.2. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux	21
2.2.3. Risques financiers	23
2.3. Déclaration consolidée de performance extra-financière	28
2.3.1. Introduction	28
2.3.2. Modèle d'affaires, chaîne de valeur et parties prenantes	29
2.3.3. Analyse de la matérialité des enjeux de durabilité	35
2.3.4. Axes stratégiques en matière de durabilité	39
2.3.5. Réalisations et informations extra-financières	40
2.3.6. Eligibilité à la taxonomie européenne	51
2.3.7. Rappel des indicateurs-clés	55
2.4. Affectation du résultat	60
2.4.1. Proposition d'affectation du résultat	60
2.4.2. Paiement des dividendes	60
2.4.3. Distributions antérieures	60
2.4.4. Charges non déductibles fiscalement	60
2.5. Informations sur la société et son capital	61

2.5.1. Informations concernant la Société	61
2.5.2. Détention du capital	61
2.5.3. Franchissement de seuils légaux et statutaires	62
2.5.4. Autocontrôle	62
2.5.5. Actionnariat salarié	63
2.5.6. Option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés et attributions gratuites d'actions	63
2.5.7. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice et descriptif du programme de rachat d'actions	63
2.5.8. Régularisation des participations croisées	65
2.5.9. Ajustement des bases de conversion	65
2.5.10. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier	65
2.6. Procédures de contrôle et informations comptables et financières	65
2.6.1. Méthodes d'évaluation et formes de présentation des comptes	66
2.6.2. Les Normes IFRS	66
2.6.3. Conventions réglementées	67
2.6.4. Procédures de contrôle de l'information comptable et financière	67
2.7. Mandats	68
2.7.1. Mandats sociaux et rémunération des administrateurs	68
2.7.2. Mandats des Commissaires aux comptes	68
2.8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	69
2.8.1. Organes d'administration et de direction de la Société	69
2.8.2. Évolution dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2024	70
2.8.3. Indépendance des membres du conseil	70
2.8.4. Modalités d'exercice de la Direction Générale	71
2.8.5. Rémunération des mandataires sociaux	72
2.8.6. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	81
2.8.7. Procédure d'évaluation des conventions courantes	81
2.8.8. Tableau récapitulatif des délégations encours de validité	82
2.8.9. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	82
2.8.10. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	87
2.8.11. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	87
3. Rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2024	89
3.1. Informations générales	100
3.2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture	101

3.3.	Principes comptables et règles de consolidation	102
3.4.	Périmètre de consolidation	115
3.5.	Information sectorielle	116
3.6.	Notes sur le bilan actif	118
3.7.	Notes sur le bilan passif	126
3.8.	Notes sur le compte de résultat	129
3.9.	Informations complémentaires	134
4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	139
5.	Comptes sociaux au 31 août 2024	146
6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	172
7.	Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	180
8.	Attestation du Responsable du rapport financier annuel	184

## 1. Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce

Afin de faciliter la lecture du présent document, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier, dans le présent rapport financier annuel, les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Éléments requis	Pages
1.	Comptes annuels	146
2.	Comptes consolidés	89
3.	Rapport de gestion	Cf. table de concordance ci-dessous du rapport de gestion
4.	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	184
5.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	140 et 146

N°	Éléments requis		§
<b>1</b>	<b>Situation et activité du groupe</b>		
1.1	Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Articles <a href="#">L. 225-100-1, I., 1°</a> , <a href="#">L. 232-1, II</a> , <a href="#">L. 233-6</a> et <a href="#">L. 233-26</a> du code de commerce	2.1.1
1.2	Indicateurs clefs de performance de nature financière	Article <a href="#">L. 225-100-1, I., 2°</a>	2.1.1.2
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	Article <a href="#">L. 225-100-1, I., 2°</a>	2.1.1.8 2.1.1.9
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	Articles <a href="#">L. 232-1, II</a> , et <a href="#">L. 233-26</a> du code de commerce	2.1.2.4
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	Article <a href="#">L. 233-13</a> du code de commerce	2.5.2
1.6	Succursales existantes	Article <a href="#">L. 232-1, II</a> du code de commerce	2.1.2.8
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	Article <a href="#">L. 233-6 al. 1</a> du Code de commerce	2.1.1.4
1.8	Aliénations de participations croisées	Articles <a href="#">L. 233-29, L. 233-30</a> et <a href="#">R. 233-19</a> du code de commerce	2.5.8
1.9	Évolution prévisible de la situation de la société et du groupe et perspectives d'avenir	Articles <a href="#">L. 232-1, II</a> et <a href="#">L. 233-26</a> du code de commerce	2.1.1.5
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	Articles <a href="#">L. 232-1, II</a> et <a href="#">L. 233-26</a> du code de commerce	2.1.1.7 2.1.2.6
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices	Article <a href="#">R. 225-102</a> du code de commerce	2.1.2.12
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	Article <a href="#">D. 441-6</a> du code de commerce	2.1.2.10
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	Articles <a href="#">L. 511-6</a> et <a href="#">R. 511-2-1-3</a> du code monétaire et financier	2.1.2.9
<b>2</b>	<b>Contrôle interne et gestion des risques</b>		
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	Article <a href="#">L. 225-100-1, I., 3°</a> du code de commerce	2.2

N°	Éléments requis		§
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	Article <a href="#">L. 22-10-35, 1°</a> du code de commerce	2.2.2.6
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la société et par le groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Article <a href="#">L. 22-10-35, 2°</a> du code de commerce	2.6.4
2.4	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	Article <a href="#">L. 225-100-1., 4°</a> du code de commerce	2.2.3
2.5	Dispositif anti-corruption	Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »	N/A
2.6	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	Article <a href="#">L. 225-102-4</a> du code de commerce	N/A
<b>3</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>		
	<b>Informations sur les rémunérations</b>		
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	Article <a href="#">L. 22-10-8, I., alinéa 2</a> du code de commerce	2.8.5.2
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 1°</a> du code de commerce	2.8.5.3 2.8.5.4
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 2°</a> du code de commerce	2.8.5.4 (iii)
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 3°</a> du code de commerce	Sans objet
3.5	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 4°</a> du code de commerce	Sans objet
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 5°</a> du code de commerce	Sans objet
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 6°</a> du code de commerce	2.8.5.3 2.8.5.4
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 7°</a> du code de commerce	2.8.3.3
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 8°</a> du code de commerce	2.8.5.2 (ii) et (iii)
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au <a href="#">I de l'article L. 22-10-34</a> du code de commerce	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 9°</a> du code de commerce	2.8.5.3 2.8.5.4
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 10°</a> du code de commerce	8.5.1 (vii)
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration)	Article <a href="#">L. 22-10-9, I., 11°</a> du code de commerce	Sans objet
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	Article <a href="#">L. 225-185</a> du code de commerce	2.8.5.5
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	Articles <a href="#">L. 225-197-1</a> et <a href="#">L. 22-10-59</a> du code de commerce	2.8.5.5
	<b>Informations sur la gouvernance</b>		
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	Article <a href="#">L. 225-37-4, 1°</a> du code de commerce	2.8.1
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	Article <a href="#">L. 225-37-4, 2°</a> du code de commerce	2.8.6

N°	Éléments requis		§
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital	Article <a href="#">L. 225-37-4, 3°</a> du code de commerce	2.8.8
3.18	Modalités d'exercice de la direction générale	Article <a href="#">L. 225-37-4, 4°</a> du code de commerce	2.8.4
3.19	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	Article <a href="#">L. 22-10-10, 1°</a> du code de commerce	2.8.9
3.20	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	Article <a href="#">L. 22-10-10, 2°</a> du code de commerce	2.8.1
3.21	Eventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général	Article <a href="#">L. 22-10-10, 3°</a> du code de commerce	2.8.2
3.22	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	Article <a href="#">L. 22-10-10, 4°</a> du code de commerce	2.8.9.1
3.23	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale	Article <a href="#">L. 22-10-10, 5°</a> du code de commerce	2.8.10
3.24	Procédure d'évaluation des conventions courantes - Mise en œuvre	Article <a href="#">L. 22-10-10, 6°</a> du code de commerce	2.8.7
3.25	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : structure du capital de la société ; restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ; participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci - mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ; pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ; accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ; accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	Article <a href="#">L. 22-10-11</a> du code de commerce	2.8.11
3.26	Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice		N/A
<b>4</b>	<b>Actionnariat et capital</b>		
4.1	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	Article <a href="#">L. 233-13</a> du code de commerce	2.5.2 2.5.3
4.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	Article <a href="#">L. 225-211</a> du code de commerce	2.5.7
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	Article <a href="#">L. 225-102, alinéa 1</a> du code de commerce	2.5.5
4.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	Articles <a href="#">R. 228-90</a> et <a href="#">R. 228-91</a> du code de commerce	2.5.9
4.5	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	Article <a href="#">L. 621-18-2</a> du code monétaire et financier	2.5.10
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Article <a href="#">243 bis</a> du code général des impôts	2.4.3

N°	Éléments requis		§
<b>5.</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière (DPEF)</b>		<b>2,3</b>
5.1	Modèle d'affaires (ou modèle commercial)	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105,I</a> du code de commerce	2.3.2
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105, I. 1°</a> du code de commerce	2.3.3.3
5.3	Informations sur la manière dont la société ou le groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du groupe.	Articles <a href="#">L. 225-102-1, III, R. 225-104</a> et <a href="#">R. 225-105, I. 2°</a> du code de commerce	2.3.5
5.4	Résultats des politiques appliquées par la société ou le groupe, incluant des indicateurs clés de performance	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105,I. 3°</a> du code de commerce	2.3.5 2.3.7
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105, II. A. 1°</a> du code de commerce	2.3.5 pilier 2 et 2.3.7
5.6	Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105,II. A. 2°</a> du code de commerce	2.3.5 pilier 1
5.7	Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105,II. A. 3°</a> du code de commerce	2.3.5 pilier 3
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105,II. B. 1°</a> du code de commerce	2.3.5 pilier 3
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	Articles <a href="#">L. 225-102-1</a> et <a href="#">R. 225-105,II. B. 2°</a> du code de commerce	2.3.5 pilier 3
5.10	Informations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ;</li> <li>capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ;</li> <li>moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité.</li> </ul>	Article <a href="#">L. 225-102-2</a> du code de commerce	2.3.5
5.11	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	Articles <a href="#">L. 225-102-1, III</a> et <a href="#">R. 225-105</a> du code de commerce	2.3.5
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	Articles <a href="#">L. 225-102-1, III</a> et <a href="#">R. 225-105-2</a> du code de commerce	OTI non désigné
<b>6</b>	<b>Autres informations</b>		
6.1	Informations fiscales complémentaires	Articles <a href="#">223 quater</a> et <a href="#">223 quinquies</a> du code général des impôts	2.4.4
6.2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	Article <a href="#">L. 464-2</a> du code de commerce	2.1.2.11

# CATANA Group



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023 - 2024

SA CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 15 353 089 Euros  
Siège social : Zone Technique du Port – 66140 CANET EN ROUSSILLON  
390 406 320 RCS PERPIGNAN – APE : 3011 Z

Exercice social : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024

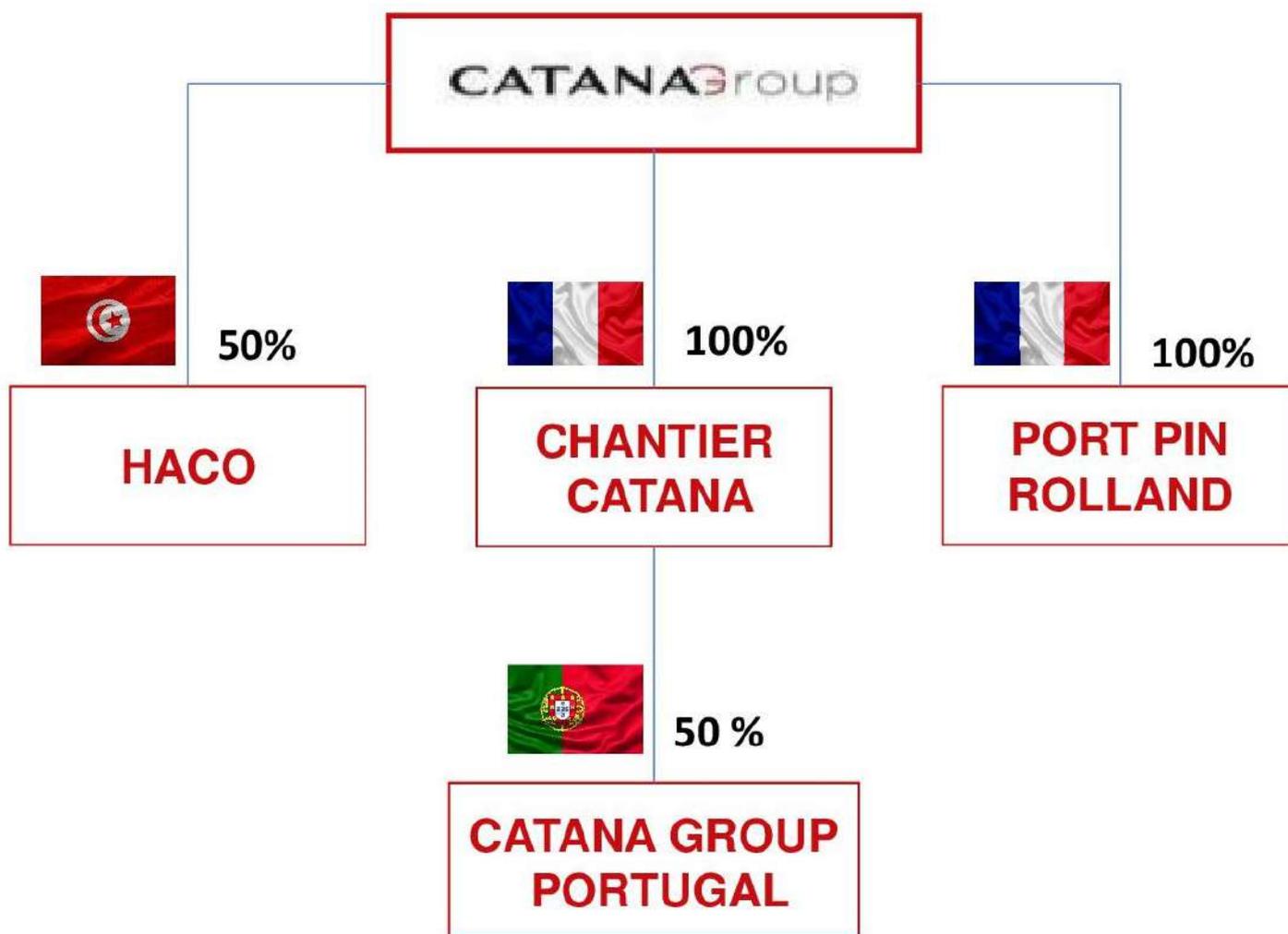
## 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2024 et sur toutes questions accessoires.

Nous avons établi un seul rapport de gestion en vue de vous exposer dans un premier temps les comptes et l'activité du groupe consolidé (le « **Groupe** »), et dans un deuxième temps les comptes de la seule société CATANA GROUP (« **CATANA GROUP** » ou la « **Société** »).

## 2.1. L'activité de Catana Group et de l'ensemble du groupe



### 2.1.1. L'activité de l'ensemble du Groupe

Le Groupe est composé des sociétés suivantes :

- La **SA CATANA GROUP** : société consolidante,
- La **SAS CHANTIER CATANA** : détenue à 100,00 % par CATANA GROUP en intégration globale,
- La **SAS PORT PIN ROLLAND** : détenue à 100,00 % par CATANA GROUP en intégration globale,
- La **SARL HACO** (Tunisie) : détenue à 50,00 % par CATANA GROUP en intégration globale.
- La société **CATANA GROUP PORTUGAL** détenue à 50,01% par CHANTIER CATANA en intégration globale

### 2.1.1.1. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des entreprises consolidées

#### Activité

Parti de 34 M€ de chiffre d'affaires en 2014 et atteignant une activité de 229 M€ au 31 août 2024, CATANA GROUP signe une décennie exceptionnelle avec un taux moyen de croissance de 20% sur la période.

Opérant un recentrage total sur le segment des multicoques en 2014, et disposant d'une solide notoriété mondiale de sa marque CATANA sur le segment de niche des catamarans de grands voyages, le Groupe a immédiatement entrepris de partir à la conquête du segment des catamarans à voile de loisirs, compartiment plus porteur en termes de volumes.

Faisant le choix de l'innovation et parfois de la rupture avec le concept BALI, le Groupe a conduit une stratégie de développement intensif de nouveaux modèles qui lui a permis d'inscrire son nom dans le trio de tête mondial des catamarans de loisirs, en un temps record.

Démarrant avec 2 modèles BALI, cette gamme de catamarans de loisirs dispose aujourd'hui de 8 modèles allant de 38 pieds à 58 pieds.

Depuis de longues années maintenant, le segment des multicoques capte de plus en plus de parts de marché du nautisme mondial, confirmant une nouvelle aspiration des clients, orientée vers des unités à la navigation et à l'habitat confortables.

Cette tendance a ainsi permis au segment des multicoques d'enregistrer une croissance solide et constante depuis les dernières crises financières de 2008 et 2010. Ainsi, le recentrage stratégique du Groupe sur le segment des multicoques et l'innovation apportée par la gamme BALI ont été tous deux des choix payant, et au meilleur des moments.

Alors que l'apparition violente de la crise sanitaire en 2020 venait clairement obscurcir l'horizon, le Groupe a souhaité répondre à nouveau par l'audace en accélérant le développement de sa gamme et en améliorant son potentiel innovant, afin d'être dans les meilleures dispositions à l'issue de cette crise sanitaire inédite.

Totalement « dopé » par l'euphorie post-COVID et par des paramètres économiques idéaux (épargne disponible, capacité d'endettement bancaire facile, taux d'intérêt quasi nuls), le marché a connu en 2021 et 2022 un emballement presque incontrôlable de la demande.

Dans ce contexte, doté de produits puissants et de fondamentaux forts, CATANA GROUP a su parfaitement saisir cette opportunité pour accroître sa conquêtes de parts de marché et se hisser encore plus rapidement parmi les leaders de son segment de marché, enregistrant sur la période ses meilleurs taux de croissance malgré des désorganisations majeures issues des pénuries de pièces et de main d'oeuvre.

Cependant ,si cette euphorie post COVID a largement garni les carnets de commandes, elle est aussi profondément à l'origine d'un dérèglement global.

Ainsi, depuis début 2023, l'inversion progressive des indicateurs ayant initié cette période "folle" a entraîné assez logiquement un ralentissement tout aussi net que son emballement d'origine.

Ainsi, la demande finale s'est ainsi très nettement réduite dès 2023 mais bon nombre d'entreprises du secteur, dont CATANA GROUP, ont eu la chance d'avoir un bon amortisseur avec le carnet de commandes profond, acquis principalement entre 2021 et 2022, qui a globalement bien protégé les productions de 2023/2024.

Dans ce cadre, et totalement libéré des problématiques logistiques des exercices précédents, **l'activité du Groupe ressort une nouvelle fois en croissance avec une activité de 229 M€, en croissance de plus de 10% par rapport à l'exercice 2022/2023.**

Cette performance est d'autant plus notable qu'elle intervient dans un exercice où CATANA GROUP a dû enregistrer à la fois des annulations et des reports de commandes significatives de la part d'un loueur et agent de taille significative, en

difficulté à la fois sur le plan commercial mais aussi sur la capacité à trouver des solutions de financements pour honorer le paiement de flottes maintenues en commandes. Ce phénomène a obéré l'exercice de 12,5 M€ de chiffre d'affaires et 9,4 M€ de trésorerie. Cette situation a globalement été régularisée depuis.

Par ailleurs, désireux de pérenniser cette dynamique vertueuse sur le long terme tout en restant concentré sur sa stratégie de « pure player » des multicoques, le Groupe n'a pas caché son ambition de développement sur le segment motonautique, dans un marché où il se vend 9 fois plus de bateaux à moteurs que de voiliers.

Dans ce cadre, les dirigeants du Groupe ont débuté ce nouveau projet en 2020 avec une idée simple et une ambition claire : concevoir une gamme de power catamarans haut de gamme, au design et confort bien pensés, au comportement marin agile et performant, avec une bonne autonomie, une consommation raisonnée et pouvant répondre au plus grand nombre.

L'approche de bateaux moteur a donc été totalement repensée, recentrée sur les usages et les tendances du motonautisme qui porte des caractéristiques bien spécifiques, en termes de navigation, d'usages et de conception et de codes. La conception a également été centrée sur la volonté d'apporter quelque chose de différent, issu de l'empreinte et du savoir-faire du groupe, pure-player de catamarans. Les équipes et nos partenaires ont travaillé sur un seul et même objectif : le plaisir à bord.

Pour ce nouveau segment, les dirigeants de CATANA GROUP ont associé leur savoir-faire et leur expérience de plus de 40 ans dans la conception de bateaux et l'innovation à celui également très confirmé du cabinet J&J Design doté d'un palmarès impressionnant dans le développement de bateaux depuis plus de 40 ans également.

Aussi, le choix d'une commercialisation spécialisée, bénéficiant d'un réseau de distribution dédié et d'une marque spécifique, a également été fait.

C'est dans ce cadre que le groupe a annoncé en juin 2023 la création de la nouvelle marque YOT dont l'ambition sera de s'adresser aussi bien aux besoins des néophytes qu'à ceux des amateurs expérimentés.

Les bateaux YOT ont la vocation d'offrir confort, stabilité et sécurité. Leur conception à double flotteurs assure d'excellentes performances avec une consommation raisonnable à leur puissance et une navigation en mer très confortable. Avec des espaces de vie optimisés, généreux, fonctionnels et agréables à vivre et une autonomie maximisée, YOT est conçu pour s'adapter à tous les usages, que ce soit pour une journée en mer, une croisière, une sortie sportive, une célébration en groupe ou un week-end romantique.

Pour bien faire, cette nouvelle activité avait également besoin d'une entité industrielle propre. C'est dans cette perspective que CATANA GROUP a procédé au cours de l'exercice 2022/2023 à l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société COMPOSITE SOLUTIONS qui, depuis 2014, développait et produisait des équipements nautiques sur mesure, essentiellement en composite, pour différents compartiments nautiques (entités portuaires, marinas, parcs éoliens offshore, instituts de recherche des universités, etc...).

Cette acquisition a ainsi été un accélérateur pour le démarrage des premiers moules et prototypes, réalisés dans le bâtiment historique de COMPOSITE SOLUTIONS à Vagos, tout en préparant le projet de la future usine.

COMPOSITE SOLUTIONS a été rebaptisé en décembre 2023 CATANA GROUP PORTUGAL.

Ayant saisi une opportunité de terrains exceptionnels, basés à Aveiro, en bord de mer, CATANA GROUP PORTUGAL a pu engager dès cet exercice 2023/2024, les premiers travaux de construction de sa nouvelle usine qui sera lancée progressivement tout au long de l'exercice 2024/2025.

## **Résultats**

Toujours porté par les ventes de bateaux neufs et particulièrement de la gamme BALI, le chiffre d'affaires du Groupe continue à afficher une belle dynamique de croissance (+ 11%), et ce malgré un contexte de marché beaucoup moins euphorique depuis une bonne année.

L'activité n'intègre toujours pas de ventes de bateaux à moteur de la nouvelle marque « YOT » dont les préséries ont démarré sur ce premier semestre dans l'attente de la mise en service de la nouvelle usine d'Aveiro (Portugal). Cette dernière devrait être définitivement opérationnelle à l'automne 2024. Les premières facturations significatives n'interviendront ainsi qu'au cours du prochain exercice 2024/2025.

L'épisode d'hyper inflation des deux dernières années a fortement impacté le coût des matières premières achetées par CATANA GROUP. Dans ce contexte, le Groupe avait fait le choix, comme l'ensemble de la profession, de répercuter la quasi-intégralité de ces hausses dans ses prix de vente.

Au cours de l'exercice dernier, CATANA GROUP avait cependant vu sa marge brute baisser. Beaucoup de bateaux ayant été vendu un ou deux ans plus tôt avec des tarifs figés, le groupe avait du subir un effet de ciseaux entre l'immédiateté de la hausse des coûts matières et le chiffre d'affaires qui n'intégrait pas totalement encore les hausses tarifaires.

Libéré de ce facteur exceptionnel et ayant retrouvé une chaîne logistique maîtrisée, CATANA GROUP retrouve ainsi ses meilleurs niveaux de rentabilité opérationnelle.

Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe progresse de 46 % et s'établit à 37,4 M€ soit plus de 16% du chiffre d'affaires (contre 12% au cours de l'exercice 2022/2023). Cette progression est d'autant plus notable qu'elle intègre une perte de 3 M€ de CATANA GROUP PORTUGAL liée aux frais de lancement du nouveau projet motonautique « YOT »

Fort de cette progression des marges d'exploitation, le résultat net « part du Groupe » progresse de 53% et s'établit à 29,7 M€ à 12,9% du chiffre d'affaires contre 9,3% en 2022/2023.

### ***Bilan et trésorerie***

Fort de cet exercice de forte rentabilité, la capacité d'autofinancement de l'entreprise est positive de 35,3 M€, en hausse de près de 16% par rapport au dernier exercice.

Le BFR agit défavorablement sur la trésorerie principalement lié à la baisse du montant des acomptes clients face à une visibilité de carnet de commandes nettement plus réduite après des années post COVID exceptionnelles. A noter également que le Groupe a pratiqué des délais de paiement plus rapides auprès des fournisseurs. Le BFR agit donc défavorablement sur la trésorerie à hauteur de 22 M€

Les variations combinées de la CAF et du BFR génèrent ainsi un flux de trésorerie lié à l'activité positif de 13,3 M€, contre un flux positif de 13,5 M€ en 2022/2023.

Dans un exercice marqué par la poursuite du rythme soutenu de développement de nouveaux produits mais aussi et surtout du lancement de la construction de la nouvelle usine d'Aveiro (Portugal) dédiée aux futurs bateaux à moteurs "YOT", le flux de trésorerie lié aux investissements affiche un débours de 25,8 M€ contre 9,8 M€ pour l'exercice 2022/2023.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement représente un débours de 0,4 M€ après 4,5 M€ de distribution de dividendes, 4,8 M€ de rachat d'actions propres, et un encaissement net de 8,9 M€ entre les mises en place de nouveaux emprunts et les remboursements effectués étant précisé que 17,9 M€ de nouveaux emprunts ont été mis en place pour le financement de la nouvelle usine d'Aveiro (Portugal)

La variation annuelle de trésorerie de CATANA GROUP ressort ainsi négative de 12,9 M€, la trésorerie du Groupe étant positive de 50 M€.

Au cours de l'exercice, la concession des ports de Port Pin Rolland a été renouvelées et la concession d'Aveiro a été obtenue. Ces deux concessions ont été retraitées selon les normes IFRS 16 avec un impact en actif incorporel et une contrepartie en dette financière. Plus précisément, le passif généré (10,5m€ en non courant et 0,5m€ en courant) et mentionné dans la note 7.2 Emprunts et dettes financières mais n'a donc pas d'impact sur l'endettement externe du groupe.

	<b>Port Pin Rolland</b>	<b>Catana Portugal</b>
Date d'intégration	01/01/2024	01/09/2023
Durée	25 ans	20 ans
Taux	5,5%	5,5%
Impact actif/passif	7m€	4m€

Sans tenir compte de cette nouvelle dette financière "technique", la trésorerie nette de l'entreprise est de 16,2 M€ (50,2 M€ de trésorerie face à 33,9 M€ de dettes financières hors concessions) contre 37,7 M€ en 2022-2023.

Enfin, le Groupe renforce de manière importante ses fonds propres qui ressortent à 99,7 M€ pour l'ensemble consolidé et 93,5 M€ pour la « part du groupe » sur un total bilan de 226 M€.

### 2.1.1.2. Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

#### Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	2023-2024	2022-2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>229 501</b>	<b>207 333</b>
Achats consommés	(101 094)	(118 316)
Charges de personnel	(27 481)	(21 856)
Charges externes	(54 905)	(56 000)
Impôts et taxes	(1 883)	(1 744)
Dotations / Reprises amortissements	(6 167)	(5 507)
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	(1 674)	(1 731)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	1 778	23 182
Autres produits et charges opérationnels courants	46	231
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>38 121</b>	<b>25 592</b>
Autres produits et charges opérationnels	(731)	(2)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>37 390</b>	<b>25 590</b>
Coût de l'endettement financier	1 193	549
Autres produits et charges financiers	1 280	819
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 473</b>	<b>1 368</b>
Produit/Charge d'impôt	(11 157)	(6 887)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>28 706</b>	<b>20 071</b>
Part des minoritaires	(975)	721
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>29 681</b>	<b>19 350</b>

## Bilan (en milliers d'euros)

Le bilan du Groupe se présente comme suit :

	31/08/2024	31/08/2023
Actifs non courants	67 750	35 995
Actifs courants	158 140	174 343
Actifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>225 890</b>	<b>210 338</b>
Capitaux propres part du Groupe (hors intérêts minoritaires)	93 545	72 813
Intérêts minoritaires	6 111	7 086
Passif non courants	39 160	17 686
Passif courants	87 074	112 753
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>225 890</b>	<b>210 338</b>

Les actifs non courants 2023/2024 se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles pour 14 549 K€ (frais de développements, concessions) et corporelles pour 49 104 K€ (constructions, matériel) soit un total de 63 653 K€,
- Autres actifs non courants pour 864 K€ ( 331 K€ autres actifs financiers et 533 K€ autres actifs non courants)
- Des actifs d'impôt différés pour 1 021 K€,
- L'écart d'acquisition HACO et CATANA GROUP PORTUGAL (ex COMPOSITE SOLUTIONS) pour 2 211 K€.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie.

Les actifs courants totalisent 158 140 K€, dont 66 481 K€ de stock, 22 347 K€ de créances clients, 19 144 K€ d'autres actifs courants et 50 167 K€ de trésorerie, contre un total d'actifs courants de 174 343 K€ au 31 août 2023.

Les fonds propres « part du groupe » passent de 72 813 K€ au 31 août 2023 à 93 545 K€ au 31 août 2024 essentiellement du fait du résultat positif de l'exercice (29 681 K€), de la distribution de dividendes (-4 484 K€) et des acquisition d'actions propres (- 4 832 K€).

Les dettes s'élèvent à 126 234 K€ et sont constituées de 44 907 K€ d'emprunts et dettes financières, de 81 072 K€ de passifs courants (15 761 K€ de dettes fournisseurs, 4 135 K€ de provisions court terme, 53 195 K€ d'autres passifs courants et 7 981 K€ de passifs d'impôts courants), de 35 K€ de provisions long terme, de 219 K€ de passifs non courants.

## Informations sectorielles

Le Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2023 et 2024 sont détaillés ci-après :

	31/08/2024				31/08/2023			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>248 786</b>	<b>6 846</b>	<b>-26 131</b>	<b>229 501</b>	<b>234 230</b>	<b>8 103</b>	<b>-35 001</b>	<b>207 332</b>
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	224 467	5 034		229 501	165 876	6 456		172 332
<i>Dont chiffre d'affaires intersecteurs</i>	24 319	1 812	(26 131)	—	33 354	1 648	(35 002)	—
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>36 678</b>	<b>712</b>		<b>37 390</b>	<b>24 631</b>	<b>959</b>		<b>25 590</b>
Valeur globale des actifs sectoriels	207 693	17 176		224 869	197 000	12 313		209 313
Valeur globale des passifs sectoriels	68 691	4 676		73 367	98 690	5 051		103 741
Investissements	29 707	7 817		37 524	11 705	49		11 754
Dotations aux amortissements	5 730	437		6 167	5 356	158		5 514
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	156	2		158	125	11		136

### 2.1.1.3. Activités et résultats des filiales

#### *Bateaux*

- **CHANTIER CATANA**

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2023 / 2024	2022 / 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>250 537</b>	<b>211 588</b>
Résultat d'exploitation	39 693	23 270
<b>Résultat financier</b>	<b>1 048</b>	<b>1 440</b>
Résultat exceptionnel	-54	76
<b>Résultat net</b>	<b>28 203</b>	<b>17 001</b>

Le chiffre d'affaires enregistre une croissance de 18 % grâce à la croissance des ventes de bateaux neufs, en particulier BALI. Le résultat d'exploitation croit de 70 % en s'établissant à 39 693 K€ contre 23 270 K€ en 2022-2023.

- **HACO**

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2023 / 2024	2022 / 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 707</b>	<b>10 412</b>
Résultat d'exploitation	1 959	2 411
<b>Résultat financier</b>	<b>100</b>	<b>(63)</b>
Résultat exceptionnel	-22	2
<b>Résultat net</b>	<b>1 655</b>	<b>1 930</b>

## ▪ CATANA GROUP PORTUGAL

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2023 / 2024	2022 / 2023
Chiffre d'affaires	2 513	1 498
Résultat d'exploitation	(3 409)	(682)
Résultat financier	(386)	(49)
Résultat exceptionnel		
Résultat net	(3 028)	(400)

Les premiers frais industriels liés au développement de cette nouvelle gamme et notamment les premières courbes d'apprentissage et la formation du personnel justifient cette perte de 3 M€.

## Services

### ▪ SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint Mandrier (VAR) : environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention.

Le principal fait marquant au cours de l'exercice aura été le renouvellement obtenu pour 25 ans de la concession portuaire

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2023 / 2024	2022 / 2023
Chiffre d'affaires	27 549	33 984
Résultat d'exploitation	1 312	2 259
Résultat financier	200	12
Résultat exceptionnel	54	11
Résultat net	1 165	1 700

Les activités de la filiale PORT PIN ROLLAND s'inscrivent toujours dans une très bonne dynamique avec une part prépondérante des activités « chantiers » (manutention, entretien, réparation, construction de plateformes destinées aux professionnels du « day charter »). Avec l'amélioration nette des conditions logistiques au niveau Groupe, les équipes du Port Pin Rolland ont été mises à contribution pour aider le pôle "Bateaux" à accélérer ses livraisons, ces heures n'ont donc pas pu être vendues à des clients extérieurs ce qui explique ce retrait d'activité par rapport à n-1.

#### 2.1.1.4. Prises de participations

Néant

#### 2.1.1.5. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

##### *Au niveau du Groupe*

Depuis de longues années maintenant, le segment des multicoques capte de plus en plus de parts de marché du nautisme mondial, confirmant une nouvelle aspiration des clients, orientée vers des unités à la navigation et à l'habitat confortables.

Cette tendance a ainsi permis au segment des multicoques d'enregistrer une croissance solide et constante depuis les dernières crises financières de 2008 et 2010. Cependant, comme l'ensemble de la filière nautique, le marché a été totalement déstabilisé par les conséquences de la crise sanitaire de 2020.

Totalement « dopé » par l'euphorie post-COVID et par des paramètres économiques idéaux (épargne disponible, capacité d'endettement bancaire facile, taux d'intérêt quasi nuls), le marché a connu en 2021 et 2022 un emballement presque incontrôlable de la demande, ce qui a permis à beaucoup d'acteurs d'obtenir des visibilitées de carnet de commandes inédites jusqu'à plus de 2 ans.

Depuis début 2023, l'inversion progressive de ces indicateurs a entraîné assez logiquement un ralentissement tout aussi net que son emballement d'origine.

De plus, la vague inflationniste post-COVID a eu pour effet d'augmenter significativement le prix des bateaux. En hausse de 30 à 40%, la plupart des acteurs ont fait le choix de répercuter la quasi-totalité des hausses des matières premières sur le prix de vente des bateaux dans un marché où la demande était nettement plus forte que l'offre.

Dans un environnement économique redevenu plus normal sur le plan de l'inflation, et avec le recul de certains cours mondiaux de matière, le marché enregistre depuis plusieurs mois un attentisme supplémentaire chez les clients, hésitant à concrétiser trop tôt leur projet achat de peur de passer à côté d'une prochaine baisse des prix.

Face à cette situation, et commençant à négocier avec ses partenaires une baisse de ses principaux coûts matières, CATANA GROUP a fait le choix depuis septembre dernier d'une réduction officielle de ses prix de vente (de 2 à 8% en fonction des modèles) dans le but d'apporter à ses clients une offre compétitive, claire et transparente.

Même si le chemin du nouvel exercice 2024 / 2025 est encore long, le Groupe rencontre déjà sur les premiers salons nautiques de cette rentrée un résultat probant sur cette stratégie tarifaire. Il acte également la présence d'un socle de clientèle encore très large, ce qui confirme que les fondamentaux de marché du segment des multicoques demeurent solides.

Le Groupe anticipe la poursuite de cette tendance dans les prochains mois mais probablement avec un rythme plus lent et une visibilité qui tardera à se dessiner sur l'exercice 2024 / 2025.

Dans ce contexte, CATANA GROUP continuera à piloter ses productions de manière agile et prudente en restant à distance d'une politique de stock malsaine qui ne pourrait que déstabiliser davantage le marché.

Préserver les capacités de production et les effectifs qui ont été si difficiles à recruter et à former pour être prêt à la prochaine vague de croissance tout en ne sombrant pas dans une politique de stock irresponsable, voilà l'équation de base qui conduit le Groupe à ce courage tarifaire.

En ce tout début d'exercice, sans avoir encore le retour de tous les salons nautiques, la visibilité reste encore insuffisante pour émettre une guidance d'atterrissage pour l'exercice 2024 / 2025. Le Groupe affinera ses anticipations à la fin du premier semestre.

Si le marché actuel donne peu de visibilité sur l'exercice en cours 2024 / 2025, il n'en demeure pas moins que les relais de croissance sont très nombreux chez CATANA GROUP pour les années à venir.

Le principal relais de croissance viendra assurément de l'entrée de CATANA GROUP sur le segment motonautique. Avec une taille 9 fois supérieure au marché de la voile, le segment motonautique représente une opportunité forte pour le Groupe, ce segment plébiscitant de plus en plus, à son tour, les vertus des unités multicoques.

Le lancement commercial de la marque motonautique YOT a eu lieu au cours de l'exercice 2023 / 2024. Les premières présentations du premier modèle hors-bord, le YOT 36, ont permis de présenter au marché les solutions innovantes proposées par cette jeune marque.

Cette gamme motonautique innovante vient d'être renforcée d'un second bateau plus grand, le YOT 41, qui a été aussi unanimement apprécié lors des premiers salons nautiques de la saison 2024 / 2025.

Les premières facturations significatives de cette activité interviendront au cours de l'exercice 2024 / 2025, grâce aux capacités de production de l'usine d'Aveiro (Portugal), spécialement dédiée aux fabrications de la marque YOT et dont la construction arrive à son terme.

Le segment « voile » ne sera pas pour autant délaissé, puisque la marque BALI vient de s'étoffer d'une nouvelle taille de 58 pieds. Déjà auréolé d'un grand succès, le BALI 5.8 a été présenté en avant-première mondiale à Cannes en septembre dernier et actuellement au salon d'Annapolis (USA).

Comme prévu, ce modèle marque ainsi une première étape dans le projet du Groupe de se doter d'unités de grandes tailles. Le développement de la gamme CATANA sera également un levier recherché mais qui dépend pour l'heure, tout comme les grandes unités, de l'aptitude du Groupe à trouver des capacités industrielles adaptées dans un délai raisonnable.

Ainsi, indépendamment des capacités du marché des catamarans de loisirs (BALI) à reprendre rapidement un rythme croissant, le Groupe trouvera dans l'essor de son pôle motonautique et dans l'embellissement de son pôle voile avec un nouveau compartiment de grands bateaux et le redéploiement de la marque de grands voyage "CATANA", des relais de croissance puissants pour les prochaines années.

### **Au niveau de chaque filiale**

#### **▪ CHANTIER CATANA**

Dans un exercice où il sera difficile d'obtenir de la croissance, la priorité sera d'une part de rester vigilant sur les niveaux de production par rapport aux rythmes de ventes et d'autre part de mettre en place les plans de performance internes et externes qui permettront de soutenir économiquement les efforts tarifaires indispensables à réaliser pour rester performant commercialement dans un marché nettement moins actif.

#### **▪ HACO**

La production de la société HACO devrait selon toute vraisemblance rester étale par rapport à l'exercice précédent.

#### **▪ CATANA GROUP PORTUGAL**

L'une des principales actualités de cette filiale sera cette année la livraison de la nouvelle usine d'Aveiro.

Bâtie sur un terrain de 60 000 m<sup>2</sup>, l'usine qui sera dédiée à la fabrication de tous les bateaux à moteur "YOT" sera composée de 3 bâtiments de production et 1 bâtiment logistique pour une superficie totale construite de 25 000 m<sup>2</sup> soit la plus grosse usine du Groupe.

Le premier bâtiment a été livré et immédiatement lancée en octobre 2024, les 3 autres bâtiments seront disponibles ensuite progressivement entre décembre 2024 et avril 2025 ce qui permettra donc, dès cet exercice 2024/2025, de commercer les premières séries des YOT et donc ainsi que les premières facturations d'envergure.

Par ailleurs, après avoir présenté le YOT 36 en 2022/2023, premier modèle hors bord, un second bateau, le YOT 41 est venu compléter la gamme dès le salon nautique de Cannes de septembre 2024 tandis que le développement d'un autre modèle est en cours de développement qui permettra à la marque d'étoffer son offre produit.

Les niveaux d'activités resteront cependant encore trop faibles pour amortir tous les frais de structure de cette nouvelle entité ce qui devrait aboutir à un exercice en perte.

#### **▪ PORT PIN ROLLAND**

Comme d'habitude, l'activité de PORT PIN ROLLAND restera soutenue et rentable.

### **2.1.1.6. Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Le Conseil d'administration de CATANA GROUP réuni le 2 décembre 2024 a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2025 le projet de radiation des titres de CATANA GROUP des négociations du marché réglementé Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Le calendrier prévisionnel de l'opération serait le suivant (sous réserve de l'accord d'Euronext) :

- 2 décembre 2024 : réunion du Conseil d'administration décidant de soumettre le projet de transfert sur Euronext Growth à l'assemblée générale ordinaire et publication d'un communiqué sur l'opération envisagée.

- 27 février 2025 : assemblée générale ordinaire se prononçant notamment sur le projet de transfert vers Euronext Growth et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- 27 février 2025, à l'issue de l'assemblée générale : en cas de vote favorable de l'assemblée, tenue du conseil d'administration appelé à mettre en œuvre le transfert des titres de la Société d'Euronext vers Euronext Growth.
- au plus tôt, à partir du 29 avril 2025 : sous réserve de l'approbation d'Euronext Paris, radiation des titres de la Société du marché Euronext Paris et admission sur le marché Euronext Growth Paris.

### 2.1.1.7. Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication.

Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, etc.) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

### 2.1.1.8. Informations environnementales

Le Groupe, comme tout constructeur nautique, est de plus en plus confronté à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

Le groupe a été un des premiers acteurs au début des années 2000 à généraliser les techniques composites d'injection et d'infusion afin de limiter ses impacts COV dans l'atmosphère. Maîtrisant depuis plus de 20 ans ces techniques qu'il a bien évidemment continué à pratiquer, CATANA GROUP reste un acteur très attentif à l'amélioration de son impact COV par une maîtrise accrue de ces techniques et l'utilisation de résines moins chargée en styrène pour autant qu'elles n'altèrent pas l'intégrité des pièces construites et de leur sécurité vis à vis de nos clients

Par ailleurs, le Groupe est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, procède-t-il au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariats avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ses déchets.

La protection de l'environnement est également de plus en plus présente dans la conception même des bateaux du Groupe qui sont désormais équipés de filtres endotoxines issus de technologies médicales (évitant ainsi l'usage de bouteilles plastiques) et d'une bio génératrice unique au monde, traitant tous les effluents du bord et permettant de rejeter à la mer un liquide totalement neutre pour l'environnement.

### 2.1.1.9. Informations sociales

#### Effectif du Groupe en 2023-2024

Au cours de l'exercice 2023-2024, **l'effectif moyen du Groupe**, calculé selon le code de la Sécurité Sociale et qui ne comprend donc pas les intérimaires, se décompose de la façon suivante :

	31/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Cadres	45	43	34	30	31
Agents de maîtrise	76	97	64	35	36
Employés et ouvriers	785	656	549	431	416
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>906</b>	<b>796</b>	<b>647</b>	<b>496</b>	<b>483</b>

Effectif par type de contrat présent au 31 août 2024 :

	CDI	CDD	Intérim	Total
Cadres	50	1	—	51
Agents de maîtrise	58	2		60
Employés et ouvriers	470	321	92	883
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>324</b>	<b>92</b>	<b>994</b>

### *Recours à la main d'œuvre extérieure en 2023/2024*

Le Groupe a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 7 457 K€ (pour CHANTIER CATANA) contre 9 358 K€ en 2023 pour l'ensemble du Groupe.

### *Représentation du personnel*

Les sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

- **CHANTIER CATANA**

Comité Social et Économique (CSE) et Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT)

- **PORT PIN ROLLAND**

Comité Social et Économique (CSE) et Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT)

### *Intéressement et participation*

CHANTIER CATANA dispose d'un accord de participation.

### *Négociation annuelle des salaires*

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

### *Formation*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Afin de permettre la mobilisation des droits acquis au titre du droit individuel à la formation, les titulaires des CPF ont dû procéder à l'inscription du montant des droits acquis au titre du DIF sur son compte avant le 30 juin 2021.

## **2.1.2. L'activité de la société CATANA GROUP**

### **2.1.2.1. Analyse des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

Conformément à son rôle de holding financière, le chiffre d'affaires a été essentiellement constitué de la rémunération de ses mandats de Présidente de ses filiales CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, la société CHANTIER CATANA a versé un dividende de 8 M€ à CATANA GROUP.

### **2.1.2.2. Indicateurs clés de performance**

Les informations relatives à la Société ne diffèrent pas de celles relatives au Groupe.

### **2.1.2.3. Situation et activité de CATANA GROUP durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires s'établit à 605 K€ contre 607 K€ en 2022-2023. Il est essentiellement composé de la rémunération de ses mandats de Présidente de ses filiales pour 600 K€, des commissions pour 5 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 490 K€ à la clôture de l'exercice écoulé, contre 577 K€ au 31 août 2023 en baisse de 87 K€.

Les frais de personnel ne concernent que les fonctions du Président Directeur Général et totalisent 122 K€.

Le résultat d'exploitation est négatif de 217 K€ contre un résultat d'exploitation négatif de 310 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 8 883 K€ après :

- 10 145 K€ de produits financiers composés essentiellement de distribution de dividendes de la part de la SAS CHANTIER CATANA pour 8 156 K€, de revenus de VMP pour 1 256 K€ et de reprises de provision pour 723 K€
- 1 262 K€ de charges financières essentiellement composées de 976 K€ de provisions de dépréciation de VMP et des titres financiers "actions propres" et de 202 K€ d'intérêts liés à la rémunération des avances en comptes courant aux filiales.

Le résultat exceptionnel est négatif de 47 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 303 K€ principalement composé d'un produit net d'IS et d'intégration fiscale (261 K€) ainsi que par le Crédit d'Impôt Recherche pour 42 K€.

Le résultat net de l'exercice est positif de 8 922 K€ contre un bénéfice de 9 113 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

<b>Capitaux propres au 31/08/2023</b>	<b>50 975</b>
Résultat de l'exercice	8 922
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>(4 484)</b>
Amortissements dérogatoires	1
<b>Capitaux propres au 31/08/2024</b>	<b>55 414</b>

#### 2.1.2.4. Événements important intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration de CATANA GROUP réuni le 2 décembre 2024 a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2025 le projet de radiation des titres de CATANA GROUP des négociation du marché réglementé Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Le calendrier prévisionnel de l'opération serait le suivant (sous réserve de l'accord d'Euronext) :

- 2 décembre 2024 : réunion du Conseil d'administration décidant de soumettre le projet de transfert sur Euronext Growth à l'assemblée générale ordinaire et publication d'un communiqué sur l'opération envisagée.
- 27 février 2025 : assemblée générale ordinaire se prononçant notamment sur le projet de transfert vers Euronext Growth et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- 27 février 2025, à l'issue de l'assemblée générale : en cas de vote favorable de l'assemblée, tenue du conseil d'administration appelé à mettre en œuvre le transfert des titres de la Société d'Euronext vers Euronext Growth.
- au plus tôt, à partir du 29 avril 2025 : sous réserve de l'approbation d'Euronext Paris, radiation des titres de la Société du marché Euronext Paris et admission sur le marché Euronext Growth Paris.

#### 2.1.2.5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

A l'exception de la rémunération du Président Directeur Général, la Société n'a pas de charges de personnel. Seuls les mandats de Présidente exercés au sein de ses filiales CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND feront l'objet d'une facturation.

### 2.1.2.6. Informations environnementales

Les informations relatives à la Société ne diffèrent pas de celles relatives au Groupe.

### 2.1.2.7. Activités de recherche et développement

Les comptes présentés ne comportent aucune dépense ou charge relevant de ces rubriques.

### 2.1.2.8. Succursales

La Société dispose des deux établissements suivants :

Type	Adresse
Siège – Etablissement principal	Zone technique le port, 66140 Canet-en-Roussillon
Etablissement secondaire	Port Pin Rolland 83430 Saint Mandrier-sur-Mer

### 2.1.2.9. Prêts inter-entreprises

La Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

### 2.1.2.10. Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, la Société doit indiquer la décomposition, conformément aux tableaux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de ses fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous informons que sur les postes clients et fournisseurs, et particulièrement sur les factures non réglées à la date de clôture, il n'existe aucune facture non payée dont le terme est échu.

Aucun retard n'a été constaté sur ces postes au cours de l'exercice.

### 2.1.2.11. Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

## 2.1.2.12. Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31.08.2024	Exercice 31.08.2023	Exercice 31.08.2022	Exercice 31.08.2021	Exercice 31.08.2020
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	15 353 089	15 353 089	15 353 089	15 353 089	15 257 089
- Nombre d'actions ordinaires	30 706 178	30 706 178	30 706 178	30 706 178	30 514 178
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	605 540	607 552	609 552	317 486	523 355
- Excédent Brut d'Exploitation	(18 868)	(157 079)	(109 466)	(527 002)	(691 034)
- Impôt sur les bénéfices	(303 041)	(3 375 616)	(2 999 687)	(238 783)	(172 475)
- Résultat net comptable	8 922 341	9 113 593	7 351 529	293 396	703 719
- Résultat distribué	5 527 112	4 605 927	4 605 927	3 991 803	0
<b>III. RESULTATS PAR ACTION</b>					
- Résultat net	0,29	0,30	0,24	0,01	0,02
- Dividende par action	0,18 *	0,15	0,15	0,13	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	2	2	1	3
- Montant de la masse salariale de l'exercice	84 000	117 734	109 002	84 000	269 411
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	37 800	52 755	51 992	59 460	116 150

\* sous réserve de l'approbation de la résolution d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 27 février 2025

## 2.2. Facteurs de risque

### 2.2.1. Risques liés à l'activité

#### 2.2.1.1. Risques liés au marché et à la situation économique

L'achat d'un bateau reste un acte passion, les navires de plaisance constituent donc des biens de « troisième nécessité ». Cet acte d'achat est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Ainsi, le marché du nautisme a été significativement affecté par les conséquences économiques générées par les crises financières de 2008 (crise des *subprimes*) et 2011 (crise dite des Etats).

Immédiatement après la première crise des *subprimes* en 2008, le marché du nautisme avait subi la plus grosse chute de son histoire avec un effondrement moyen de 50 %.

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché provoquant des disparitions de chantier, des procédures judiciaires, des cessions d'entreprises et des restructurations conséquentes.

Le secteur des catamarans de croisière avait été l'un des segments le plus épargnés, ces types de navire proposant au-delà du seul cadre de navigation, un grand confort d'habitat permettant de satisfaire un plus large public, de plus en plus attiré par cet équilibre navigabilité/habitat. Pour ces raisons, le secteur des catamarans de croisière a trouvé fort logiquement une grande part de son activité auprès des professionnels de la location dont le marché est totalement adossé au secteur du tourisme, souvent moins exposés aux aléas économiques.

Ce principe a néanmoins été mis à mal avec la crise sanitaire COVID-19 qui a totalement paralysé le secteur touristique.

Aujourd'hui, beaucoup d'éléments conjoncturels convergent vers un attentisme susceptible de perturber le secteur nautique (inflation des bateaux depuis 3 ans, hausse des taux d'intérêt, accès aux crédits plus difficiles).

En règle générale, Il convient donc d'adopter une approche prudente sur le secteur nautique tant les climats mondiaux sur le plan politique ou économique, et désormais sanitaire, peuvent à tout moment générer des déséquilibres importants.

#### 2.2.1.2. Risques liés aux barrières aux entrées et à la concurrence

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals :

- Propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- Bâtiments de production et d'assemblage ;
- Equipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...);
- Equipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

L'entrée d'un nouvel acteur sur ce marché nécessite aussi un concept fort, capable de concurrencer des marques et des produits légitimes depuis longtemps, dans un secteur où la clientèle a besoin de beaucoup de temps pour se rassurer sur la qualité et la fiabilité des nouveaux concepts, et surtout sur la capacité de la nouvelle marque à perdurer dans le temps pour assurer la revente du bateau sur le marché de l'occasion.

Dans ce cadre, un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants moyens humains, technologiques et financiers pour être capable de réunir ces conditions, notamment dans un contexte où la concurrence reste très agressive. Ceci limite donc le risque d'entrée de nouveaux acteurs sur le marché.

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants de taille importante comme le leader, le groupe BENETEAU, CATANA GROUP s'est volontairement positionné sur des niches très haut de gamme du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Bien qu'ayant fait évoluer sa stratégie avec la sortie de la nouvelle gamme BALI, à concurrence plus forte, le Groupe est resté dans une démarche premium avec des synergies très fortes entre les deux marques CATANA et BALI.

Le développement du concept BALI, et la capacité du Groupe à disposer de gammes récentes a permis à CATANA GROUP d'afficher depuis 2015 des niveaux de croissance supérieurs à la croissance du marché, et ce même au cours de la crise sanitaire COVID-19, face à une concurrence installée depuis plusieurs dizaines d'années.

La capacité à imaginer et mettre en œuvre des concepts nouveaux et innovants et la capacité à disposer d'une offre produits souvent renouvelée est donc un élément majeur pour limiter les risques liés à la concurrence.

### **2.2.1.3. Risques de production**

Au 31 août 2024, le Groupe compte trois usines de production en son sein :

- Le site de Canet-en-Roussillon pour la société CHANTIER CATANA,
- Le site de El Haouaria (Tunisie) appartenant à la société HACO détenue à hauteur de 50 % par CATANA GROUP,
- Le site de Vagos (Portugal) appartenant à la société CATANA GROUP PORTUGAL détenue à hauteur de 50,01% par CHANTIER CATANA,

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, CATANA GROUP estime maîtriser ses risques de production dans un cadre de livraison des composants normal.

### **2.2.1.4. Risques technologiques**

CATANA GROUP dispose d'une très bonne maîtrise de la technique polyester et de ses dernières évolutions qui lui permet de relativiser à court/moyen terme le risque technologique.

### **2.2.1.5. Risques liés à un sinistre survenant sur un chantier**

Le Groupe bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

*Cf. § 2.2 « Risques juridiques, réglementaires et fiscaux ».*

CATANA GROUP estime que les polices d'assurances du Groupe couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

### **2.2.1.6. Risques clients**

Le risque clients est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Pour la gamme CATANA, le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

Pour la gamme BALI, le cycle de fabrication est plus court et il est couvert par un ou deux acomptes seulement.

D'un point de vue général, aucun bateau ne quitte le chantier sans avoir été totalement réglé sauf à de rares exceptions où toutes les garanties nécessaires sont réunies.

Le Groupe peut être conduit à procéder à la reprise de bateaux d'occasion sur des ventes de bateaux neufs.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession et peut avoir tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en

période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de disposition contractuelle à risque : la reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le « refit » de ces unités.

Cependant, avec la prépondérance des ventes de la gamme BALI dans le chiffre d'affaires du Groupe, l'essentiel des reprises de bateaux d'occasion est désormais assuré par le réseau de distributeurs présents dans le monde entier. Seule les ventes de bateaux de la marque CATANA peuvent générer ce type de reprise mais ces cas sont devenus marginaux.

CATANA GROUP s'estime donc très peu exposée au risque d'impayés et aux risques liés aux reprises de bateaux d'occasion.

### 2.2.1.7. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe fait appel à des fournisseurs et dispose d'un sous-traitant pour la fabrication du BALI 4.4 et du BALI 4.6. Ce sous-traitant n'est autre que la société AP YACHT CONCEPTION (ex HARMONY YACHTS) détenue par la famille Poncin, qui fabrique depuis plusieurs années des unités pour le Groupe. Cette société est une ancienne filiale de CATANA GROUP qui avait été mise en très grande difficulté par la crise de 2008 la conduisant à déclencher une procédure de sauvegarde. Malgré les restructurations successives, cette usine ne parvenait pas à trouver une activité suffisante pour éviter 2 M€ de pertes annuelles. Dans ce contexte, durci par la crise de 2011, les dirigeants de CATANA GROUP avaient été contraints, notamment sous la pression de son environnement financier, à trouver une solution définitive pour cette usine. Alternativement à sa fermeture et aux conséquences sociales liées, non souhaitées par la famille fondatrice, cette dernière a donc préféré acquérir cette société et d'en prendre seule le risque. Cette décision a donc permis de maintenir une usine et un savoir-faire devenus aujourd'hui largement utiles à CATANA GROUP pour fabriquer trois modèles de la gamme BALI qu'elle ne pouvait en aucun cas produire dans son usine de Canet-en-Roussillon.

Les BALI CATSMART, BALI CATSPACE et le BALI 4.2 sont fabriqués par la société HACO en Tunisie. L'augmentation de la prise de participation chez HACO en 2019, pour la porter à 50 %, a encore accru le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société ce d'autant que le reste du capital de la société HACO est détenu par la famille Poncin.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux fournisseurs au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où CATANA GROUP ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

CATANA GROUP a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Également, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de fournisseurs différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

L'ouverture en 2018 du bâtiment de menuiserie de Rivesaltes (66) a permis d'être totalement autonome sur la fonction majeure de la menuiserie. Par ailleurs, le Groupe est quasiment autonome sur les pièces polyester à l'exception des petites pièces (capots, salle de bain, etc...) des bateaux fabriqués en France. Cette situation permet donc au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs et de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du Groupe.

Les ruptures mondiales massives de composants rencontrées par un grand nombre de secteurs dans la période post-covid ont démontré une exposition à ce risque extrême, contraignant le Groupe à allonger ses délais de livraison et générant des désorganisations coûteuses en terme de productivité.

### **2.2.1.8. Risques liés aux matières premières**

Le Groupe ne s'estime pas soumis à des risques financiers liés aux matières premières.

Celles-ci représentent entre 35 et 50 % du prix de vente d'un bateau et sont extrêmement diluées entre plusieurs types de matières (résine, fibre de verre, peinture gel coat, bois, électronique, accastillage, voilerie, mats et gréements etc.). Or, une hausse massive et générale est peu vraisemblable.

Les tensions sur le marché des matières premières, apparues depuis la crise sanitaire COVID-19, ont donné lieu à beaucoup d'augmentations de prix, et parfois dans des proportions très importantes. Celles-ci ont en grande partie été répercutées sur le prix de vente des bateaux ce qui n'a pas altéré les carnets de commandes de l'ensemble des constructeurs.

En revanche, il peut exister un risque de friction entre le moment où les hausses de matières se font ressentir dans les coûts de production et le moment où celle-ci peuvent être effectivement répercutées sur les prix de vente.

## **2.2.2. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux**

### **2.2.2.1. Risques juridiques**

Le Groupe n'exerce pas d'activité autre que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, celui-ci initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

Sur le plan réglementaire, La veille fait totalement partie du processus de conception de nos bateaux que ce soit en interne sur nos bureaux d'études et surtout avec les architectes. Faisant partis par ailleurs de la Fédération des Industries Nautiques, nous sommes systématiquement informés de toutes nouvelles réglementations susceptibles d'avoir un impact sur la conduite de nos affaires, que ce soit sur le plan industriel que sur le plan commercial. Nous proposons d'avoir recours à cette formulation dans le rapport financier concernant ces éventuelles nouvelles réglementations.

Les conceptions de nos bateaux font également l'objet de certification par des organismes extérieurs. A titre d'exemple, l'Institut pour la Certification et la Normalisation dans le Nautisme (ICNN) est un organisme notifié par le gouvernement français dans le cadre de la directive Européenne 2013/53/UE sur les bateaux de plaisance, organisme par lequel nous passons régulièrement pour la certification de nos bateaux, sans laquelle la commercialisation ne serait pas possible. Reste ensuite à faire en sorte que nos productions ne s'écartent pas des cadres fixés par ces certifications ou par d'autres préconisations extérieures (notamment sur le composite). Nos organisations qualité sont dans ce cadre très orientées sur le contrôle de ces process. Cependant, en cas d'anomalies remontés par notre département SAV, notre organisation qualité est tout à fait opérationnelle pour prendre toutes les mesures conservatoires pour la gestion des risques comme par exemple des rappels sériels

### 2.2.2.2. Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

La filiale CHANTIER CATANA est propriétaire de la marque CATANA.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une licence exclusive de la marque BALI et une autre pour la marque YOT, toutes deux concédées par la société FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence et fondatrice de la société CATANA GROUP, lui permettant de fabriquer et de commercialiser l'ensemble de la gamme BALI, dans le cadre d'un partenariat exclusif. Dans ce cadre, la société FINANCIERE PONCIN se rémunère « au succès » par un système de royalties. Ces royalties sont destinées au financement du développement des marques, des frais de conception et frais d'architectes des gammes de bateaux intégralement supportés par FINANCIERE PONCIN. Ainsi, au delà de ces royalties versées à la FINANCIERE PONCIN, il convient de préciser que CATANA GROUP ne paye aucune charge de royalties ou d'études provenant des architectes pour la gamme BALI.

### 2.2.2.3. Litiges en cours

Les litiges dans lesquels le Groupe est impliqué concernent des litiges commerciaux et techniques, et des procédures prud'homales. Hormis les litiges prud'homaux pour lesquels des provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

A la connaissance de CATANA GROUP, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

### 2.2.2.4. Risques assurances

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient des polices d'assurance nécessaires à la couverture de ses risques : polices maritimes, polices de responsabilité civile, de perte d'exploitation, dommages, bâtiments.

Le montant total des primes d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2024 s'est élevé à 585 K€.

Le Groupe estime que ces polices d'assurance couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

### 2.2.2.5. Risques liés aux systèmes d'information et cyber sécurité

Nous disposons d'un département RSI doublé par une société intervenante externe pour gérer les serveurs sensibles ainsi que les risques d'attaques. Nous avons renforcé ces organisations après que certains de nos concurrents aient été attaqués. Nous avons déjà procédé à des audits externes et faisons en sorte d'avoir des protocoles de redémarrage en cas d'attaques.

Un Système de Management de la Sécurité et de l'Information (SMSI) est également en phase de mise en place.

### 2.2.2.6. Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de risque industriel lié à l'environnement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la société.

En fait nous estimons que la seule contrainte environnementale majeure repose sur le traitement du composite et la gestion des émissions de COV. Utilisant les mêmes technologies et protocoles de gestion des COV que tous les acteurs nautiques, et très encadrés par exemple par la DREAL ou encore la CARSAT, nous décrivons au paragraphe 1.1.8 l'utilisation des technologies les plus respectueuses des normes actuelles.

Nos sites de production sont classés à "Déclaration" au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour le Protection de l'Environnement) notamment pour l'activité de transformation de polymère.

A ce titre, nous sommes sous soumis au respect des arrêtés ministériels de prescription pour chacune des rubriques concernées. Les inspecteurs de la DREAL procèdent régulièrement à des visites de contrôle qui font l'objet de compte rendu pouvant nécessiter la mise en place de plans d'actions pour traiter les écarts identifiés.

En cas d'écart considéré comme majeur, le rapport peut faire état d'une mise en demeure qui nécessite une régularisation rapide de la non-conformité.

Le risque majeur dans l'échelle de graduation des sanctions serait une fermeture administrative, cette mesure extrême n'est jamais survenue sur aucun de nos sites, les écarts étant traités rapidement et en transparence avec les services de la DREAL.

### **2.2.3. Risques financiers**

#### **2.2.3.1. Risques liés aux besoins de financement de l'activité**

La gamme CATANA, positionnée dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 2 à 5 mois, est financée par un acompte à la commande (souvent de 10 %) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant pendant le cycle de fabrication.

La réduction du carnet de commandes dans un contexte de marché plus difficile a significativement réduit le montant des acomptes mais ceux-ci restent tout de même d'un volume important pour le financement du BFR.

Sur le plan des investissements, la politique d'investissement est en grande partie consacrée aux développements de nouveaux modèles ainsi qu'à la poursuite des investissements industriels visant à optimiser et accroître les capacités de production des sites existants.

Les excellents fondamentaux financiers de l'entreprise (modèle bénéficiaire désormais établi, la trésorerie de plus en plus excédentaire, un faible endettement) placent désormais CATANA GROUP en situation d'indépendance financière par rapport à ses besoins comme en témoigne le tableau des flux de trésorerie.

Outre sa capacité d'autofinancement, le Groupe n'a actuellement pas de difficulté pour accéder aux lignes de crédits qu'il juge nécessaire. Cette capacité d'endettement est d'ailleurs très largement favorisée par son excellente note BDF C1+.

Le groupe avait eu recours en 2020 aux Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 18,8 M€ pour faire face à l'incertitude née de la crise sanitaire COVID-19. Un an plus tard, le Groupe avait décidé de mettre ces prêts en amortissement sur 5 ans. Au 31/08/2024, le capital restant dû sur ces PGE est de 6,5 M€.

#### **2.2.3.2. Risques de liquidité – financement du besoin en fonds de roulement**

Compte tenu de ce qui précède et notamment d'une situation de trésorerie nette conséquente et d'une bonne capacité d'endettement, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle a ainsi procédé à une revue spécifique de son risque de liquidités qui confirme ce point.

##### ***▪ Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée***

La société n'est à ce jour pas concernée par un risque financier potentiellement lié à l'existence de covenants bancaires, de clauses de défaut ou d'exigibilité anticipée.

▪ *Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit*

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des trois derniers exercices

<i>(données en milliers d'euros)</i>	31.08.2024	31.08.2023	31.08.2022
Dettes fournisseurs	(14 746)	(26 457)	(20 052)
Stocks et en-cours	66 481	69 828	39 093
Créances clients	22 347	27 663	31 574
Autres créances	19 920	14 090	9 221
Autres dettes	(61 394)	(75 925)	(67 526)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>32 608</b>	<b>9 199</b>	<b>(7 690)</b>
Stock financé par crédit			
Correction d'erreur HACO			
Quote-part subvention d'investissements neutralisée	(70)	(77)	(111)
Reclassement fournisseurs reclassés en dettes financières dans CATG PORTUGAL	(221)		
Variation périmètre		185	
Créances liées aux AGA	(280)	(473)	
Reclassement des cautions en flux d'investissement	(581)	469	(580)
<b>Besoin en fonds de roulement corrigé</b>	<b>31 456</b>	<b>9 303</b>	<b>(8 381)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>22 257</b>	<b>16 993</b>	<b>(11 824)</b>

Il est précisé que CATANA GROUP a obtenu la plus haute notation Banque De France NEC (Nouvelle Echelle de Cotation) soit **C1 +**.

Ventilation des passifs financiers par échéance

<i>(données en milliers d'euros)</i>	31.08.2024	1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	30 965	7 921	18 701	4 344
Concours bancaires	23	23		
Crédit-bail	1 157	301	856	
Locations simples	936	240	519	177
Concessions Port Pin Rolland et Catana Group Portugal	10 977	460	1 695	8 822
Dettes financières diverses	849	549	300	
<b>Total passifs financiers</b>	<b>44 907</b>	<b>9 493</b>	<b>22 072</b>	<b>13 343</b>

### 2.2.3.3. Risques de taux

Au 31 août 2024, les échéances de l'endettement du Groupe se caractérisaient ainsi :

#### ▪ Endettement bancaire de CATANA GROUP au 31.08.2024

Sociétés / Organismes	Nature de taux	Montants initiaux (K€)	Echéances			Total
			- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
<b>CHANTIER CATANA</b>						
BPI Prêt innovation 1	Fixe	500	100	75		175
BPI Prêt innovation 2	Fixe	300	60	45		105
CIC	Fixe	1 375	71			71
CIC	Fixe	785	94			94
CIC	Fixe	3 000	602	1 069		1 671
CIC	Fixe	2 000	276	1 175	103	1 554
Banque Populaire	Fixe	2 000	276	1 175	103	1 554
Caisse d'Epargne	Fixe	2 000	270	1 146	407	1 823
Caisse d'Epargne	Fixe	2 000	306			306
PGE CIC	Fixe	7 000	1 411	1 184		2 595
PGE Caisse D'Epargne	Fixe	7 000	1 419	1 190		2 609
PGE BPI	Fixe	1 500	300	300		600
PGE BPI « Atout »	Fixe	1 500	375			375
CIC	Fixe	4 600	576	889		1 465
Banque Populaire	Fixe	4 600	576	889		1 465
Caisse d'Epargne	Fixe	4 600	576	889		1 465
BPI	Fixe	4 850	—	2 273	2 577	4 850
<i>Intérêt courus :</i>			81			81
<b>CATANA GROUP PORTUGAL</b>						
BCP	Fixe	6 000	—	5 456	544	6 000
BCP	Fixe	50	11	7		18
BCP	Fixe	219	37	119		156
BCP	Fixe	150	44	23		67
BCP	Fixe	500	65	298	48	411
CA	Fixe	76	15	27		42
CA	Fixe	800	29	134	562	725
<b>PORT PIN ROLLAND</b>						
PGE Crédit Mutuel	Fixe	800	161	135		296
PGE CIC	Fixe	500	102	83		185
PGE Banque Populaire	Fixe	500	102	84		186
Crédit Mutuel	Fixe	50	9	35		44
<b>TOTAUX</b>			<b>7 944</b>	<b>18 700</b>	<b>4 344</b>	<b>30 988</b>

Données en milliers d'euros

▪ **Exposition nette au risque de taux**

Dette bancaire août 2024		Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette		Instrument		Exposition nette	
Echéance	Montant	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV
- 1 an	7 944	Néant		7 944	—	7 944	—	Néant		7 944	—
1-5 ans	18 700	Néant		18 700	—	18 700	—	Néant		18 700	—
+ 5 ans	4 344	Néant		4 344	—	4 344	—	Néant		4 344	—

Données en milliers d'euros

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, l'impact de variations de taux est nul puisque toutes les dettes bancaires de CATANA GROUP sont à taux fixes.

▪ **Sensibilité au risque de taux**

Impact sur 2023/2024		
	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Variation de 1%	0	NC
Variation de 2%	0	NC

Données en milliers d'euros

**2.2.3.4. Risques de change**

Le Groupe exporte sur tous les continents. Actuellement, et depuis plusieurs années, le Groupe n'établit que des facturations en euros. Compte tenu de cela, CATANA GROUP estime donc quasi inexistant le risque de change. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

**2.2.3.5. Risques sur actions**

Au 31 août 2024, outre ses 1 820 390 actions propres détenues (28 325 pour les besoins du contrat de liquidité ainsi que 1 792 065 actions affectées à des projets de croissance externe et de plan d'attribution gratuite d'actions), CATANA GROUP ne détient aucune autre action que celles de ses filiales.

**2.2.3.6. Risques liés aux engagements pris par le Groupe – Hors bilan**

**Engagements reçus**

Néant

**Engagements donnés (au 31 août 2024)**

– **Sûretés réelles**

Engagements donnés :

- Sûretés réelles : 600 K€ au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AP YACHT CONCEPTION souscrit en 2005 quand cette société était filiale du Groupe,
- Sûretés réelles : 7 439 K€ au profit du CIC et de la CAISSE D'ÉPARGNE et de la BANQUE POPULAIRE au titre des emprunts souscrits par CHANTIER CATANA (nantissement du fonds de commerce et du compte à terme CIC de 1 M€.
- Sûreté réelles : 240 K€ en garantie du billet financier chez PORT PIN ROLLAND (nantissement du fonds de commerce)

– Engagements réciproques

- Commandes clients concernant la société CHANTIER CATANA déduction faite des acomptes reçus : 98 M€
- Intérêts des emprunts : 3 820 K€
- Intérêts des crédits-bails : 8 991 K€ (dont 8 651 K€ en lien avec les concessions exploitées par PPR et CATANA GROUP PORTUGAL).

– Autres informations

- Cautionnement bancaire : 400 K€ au profit de la CAISSE D'EPARGNE donné par CATANA GROUP concernant un emprunt souscrit par CHANTIER CATANA et au profit de la BANQUE DU PORTUGAL concernant CATANA GROUP PORTUGAL.

## 2.3. Déclaration consolidée de performance extra-financière

### 2.3.1. Introduction

Fruit de la longue aventure entrepreneuriale de son fondateur Olivier PONCIN et de la riche expérience acquise, le Groupe a toujours puisé sa force dans un modèle où l'adhésion et la cohésion des équipes, obtenues dans un climat de confiance, ont permis de faire face à toutes les adversités. Ces valeurs ont toujours été présentes dans les entreprises du Groupe, obtenues grâce à un modèle familial, basé sur le long terme, et autour d'un management transparent, équilibré et responsable sur la conduite de ses affaires.

Outre des valeurs sociales très ancrées, la quête de différenciation et de créativité ont conduit le Groupe à placer l'innovation au cœur de son modèle d'affaires. Sur le plan environnemental, le Groupe s'est distingué bien avant les normes récentes les plus dures en matière d'environnement puisqu'au début des années 2000, il a été un des tous premiers groupes nautiques à généraliser les techniques composites d'infusions et d'injection en moules fermés, techniques les plus protectrices sur le plan environnemental.

Depuis 10 ans, confronté à un secteur nautique totalement transformé par les conséquences des crises financières de 2008 et 2010 et par le changement de mode de consommation des clients, le Groupe a changé son plan stratégique et a décidé son recentrage stratégique sur les segments de catamarans. Attaquant avec audace le compartiment des catamarans de loisirs, grâce au concept disruptif BALI, le Groupe a connu un vif succès qui en 10 ans l'a propulsé passant de 34 M€ de chiffre d'affaires à 229 M€ au 31 août 2024. Cette croissance a été accompagnée d'une augmentation significative de ses effectifs, créant ainsi sur la période 500 emplois en France, 300 en Tunisie et déjà près de 200 au Portugal ce qui en fait un acteur majeur de l'emploi dans ses territoires d'implantation.

Depuis le décès du fondateur Olivier PONCIN en mai 2023, son fils Aurélien, historiquement associé aux affaires du Groupe, a repris le flambeau et désire poursuivre le déploiement de ce groupe familial sur le long terme et porter encore plus haut ses valeurs.

Conscient des valeurs exceptionnelles du Groupe sur le plan humain et de sa responsabilité historique sur le plan environnemental, Aurélien PONCIN a rapidement décidé de structurer et formaliser davantage sa stratégie en matière de durabilité, conscient que la conduite difficile des affaires des dernières années, dans un schéma d'hyper croissance chronophage, avait rendu difficile la formalisation de sa politique RSE malgré des qualités historiques évidentes dans le domaine.

En 2024, le Groupe a ainsi créé un poste pour piloter la démarche RSE et travailler vers une approche intégrée de la performance globale, tout en lançant plusieurs initiatives marquant une première étape de structuration.

Puis, une Charte sociale a été rédigée et signée par l'ensemble des collaborateurs, tandis qu'une Charte d'achats fournisseurs a été adoptée par 76 % des fournisseurs. Par ailleurs, des groupes de travail ont été constitués pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption et de dispositifs d'alerte, qui seront opérationnels courant 2025.

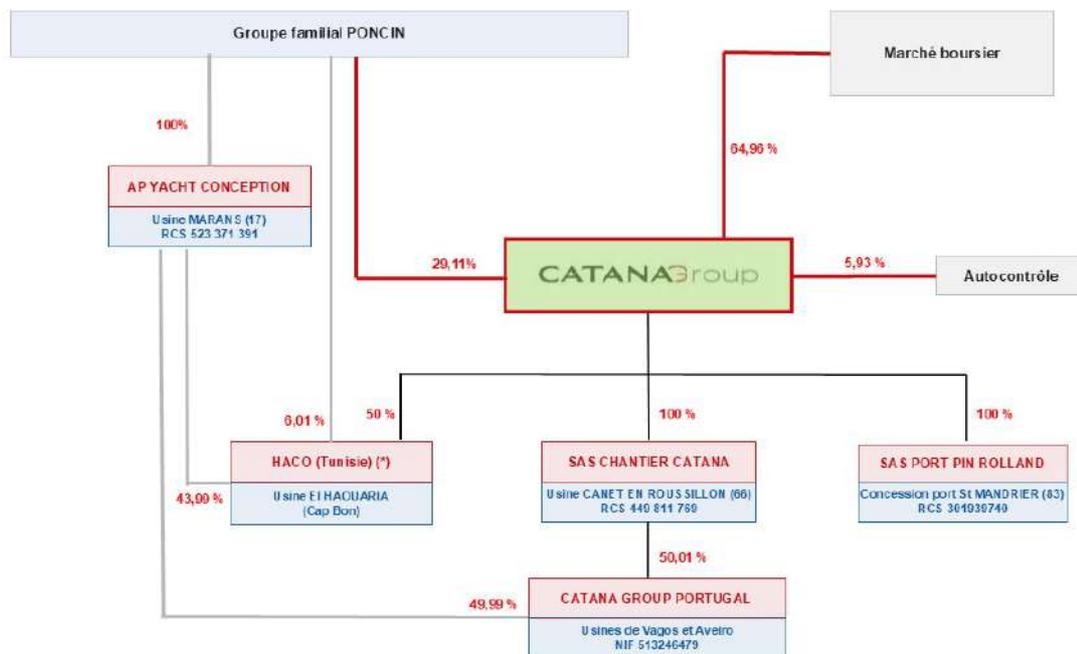
Un groupe de travail multi-métiers a été mandaté pour formaliser une feuille de route d'écoconception début 2025, dans l'objectif de réduire progressivement l'empreinte environnementale.

Les premiers indicateurs extra-financiers ont été consolidés, et un projet majeur de refonte des outils informatiques est en cours, incluant un nouvel ERP qui sera déployé progressivement au sein des filiales entre fin 2025 et fin 2026.

### Périmètre

Dans un souci de transparence et de sincérité de l'information donnée, le présent rapport intègre non seulement le périmètre coté de CATANA GROUP mais aussi la société AP YACHT CONCEPTION, filiale de la SAS FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP. Ce choix est motivé par le fait que l'usine exploitée par AP YACHT CONCEPTION est totalement concentrée à la fabrication de modèles de la gamme BALI, et donc difficilement dissociable des autres structures pour ce présent rapport.

Le périmètre élargi Financière Poncin / Catana Group, retenu dans l'ensemble du présent rapport, et désigné « Le Groupe Catana » dans un souci de simplification dans le reste du document, se définit comme suit :



(\*) succession en cours

Organigramme juridique au 31 Août 2024

### 2.3.2. Modèle d'affaires, chaîne de valeur et parties prenantes

Le Groupe Catana est spécialisé dans le domaine de la construction et le négoce de catamarans de plaisance, via sa gamme Bali notamment, qui représente 96% des bateaux vendus sur l'année 2023.

Après une longue période de spécialisation dans la construction de multicoques à voiles, le Groupe a racheté en 2022 l'entreprise portugaise Composites Solutions, afin de continuer le développement d'une gamme de hors-bord.

#### 2.3.2.1. Modèle d'affaires

Le schéma ci-dessous illustre le modèle d'affaires du Groupe, mettant en évidence les ressources mobilisées et les réalisations pour l'exercice 2023-2024.

NOS RESSOURCES	FINANCIÈRE PONCIN <b>CATANA</b> Group	NOS REALISATIONS DE L'ANNEE 2023-2024
<b>ECONOMIQUES</b> Capitaux propres : 123 M€ Trésorerie nette : 11 M€ Capacité d'autofinancement : 50 M€	<b>NOS VALEURS</b> Groupe familial ancré sur le long-terme Satisfaction clients, Objectifs communs, Protection, Confiance, Epanouissement	<b>ECONOMIQUES</b> 230 M€ de CA 98% du CA vient de la production de bateaux 2% vient des activités de service (travaux, gardiennage) Le CA a augmenté de 14% depuis 2022-2023. 4,5 M€ distribués à nos actionnaires sous forme de dividendes
<b>HUMAINES</b> 1130 collaborateurs dont 70% en CDI. 21% de femmes. Implication dans la formation, en particulier réglementaire / sécurité et sur le métier polyester.	<b>NOTRE STRATEGIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Innover pour un nautisme plus durable</li> <li>Mettre l'humain au cœur de notre développement</li> <li>Renforcer une gouvernance éthique</li> </ul>	<b>HUMAINES</b> 20.600 heures de formations sur l'année soit 18h en moyenne par collaborateur  Périmètre France : plus de 3M€ redistribués aux salariés via l'intéressement & participation, soit 13% de la rémunération totale Mise en place d'une Charte sociale
<b>ENVIRONNEMENTALES</b> Matières premières : résine, bois, plastiques, textile Consommation d'électricité pour les équipements de production Consommation de carburant (phase d'usage du bateau)  Réduction de l'empreinte environnementale de la plaisance : introduction de matières recyclées, optimisation énergétique à bord, hybridation moteur, traitement de l'eau, valorisation des rebuts industriels	<b>NOTRE ACTIONNARIAT</b> 	<b>ENVIRONNEMENTALES</b> 219 ktCO2eq émises (Bilan Carbone 2022 – Base d'activité 98% voile) dont 99% sur le scope 3 (73% liés aux produits vendus et 25% aux produits achetés)  76% des fournisseurs signataires de Charte d'achat responsable 66% de déchets non dangereux recyclés / revalorisés et 78% sur les sites français
<b>INDUSTRIELLES</b> 5 sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>Canet-en-Roussillon (66) : 40% de la production</li> <li>Marans (17) : 30% de la production</li> <li>El Haouania (Tunisie) : 30% de la production</li> <li>Rivesaltes (66) : Menuiserie centrale</li> <li>Aveiro (Portugal) : lancement</li> </ul>	<b>NOS PARTIES PRENANTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Employés</li> <li>Investisseurs &amp; Actionnaires</li> <li>Clients &amp; Utilisateurs</li> <li>Travailleurs de la chaîne de valeur</li> <li>Fournisseurs &amp; Partenaires</li> <li>Autorités publiques</li> <li>ONG &amp; Associations</li> <li>Ecoles &amp; Instituts de recherche</li> <li>Communautés locales</li> </ul>	<b>INDUSTRIELLES</b> 1 nouveau site de production au Portugal, pour les activités motonautiques du groupe.

## Principales activités du Groupe Catana

Groupe familial fondé par Olivier PONCIN, le Groupe Catana bénéficie de près de 50 ans d'expérience de son fondateur dans la conception et la fabrication de catamarans.

L'activité du Groupe repose sur une vision stratégique à long terme et un modèle d'affaire au service d'une ambition forte : faire de l'entreprise une référence absolue dans le monde des catamarans voiles et moteurs, marché sur lequel le Groupe Catana est totalement recentré.

Il réalise plus particulièrement les activités suivantes :

- La fabrication et le négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs, qui représente 98% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023-24 ;
- Les prestations de services suivantes : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port (2% du chiffre d'affaires en 2023-24).

La part de chacune de ces activités dans le chiffre d'affaires est stable dans le temps.

L'activité industrielle du Groupe Catana repose sur deux marques fortes pour la partie « Voile » : Catana Catamarans et Bali Catamarans.

### BALI

L'offre Bali représente à elle seule près de 91% du chiffre d'affaires du Groupe. Sa gamme de 7 modèles, proposée dès 2014, lui a permis de se doter d'un avantage concurrentiel important et de se positionner dans le trio de tête des principaux constructeurs de catamarans de croisière à voile au niveau mondial.

Les modèles sont vendus via un réseau de concessionnaires basés pour 95% à l'international.

Nous pouvons considérer que la moitié des bateaux est directement vendue à des particuliers et l'autre moitié à des sociétés de location.

La marque est multi-exposée et ne dépend pas d'un marché en particulier. L'Europe représente près de 70% du chiffre d'affaires (notamment en Espagne, France, Italie, Croatie, Grèce et Turquie), les Etats-Unis 10% et les 20% restants sont réalisés dans le reste du monde.

## CATANA

La marque Catana propose une gamme de bateaux très haut de gamme, plus orientée vers des croisières hauturières. Elle représente près de 5% du chiffre d'affaires du Groupe avec des modèles exclusivement vendus à des particuliers.

## YOT

Le Groupe se lance également à la conquête du marché motonautique avec la nouvelle marque YOT mais dont le chiffre d'affaires est encore marginal.

### *Ressources du Groupe Catana*

Pour créer de la valeur, le Groupe Catana peut s'appuyer sur plusieurs types de ressources dont la combinaison efficace permet de répondre à l'ambition du Groupe.

#### **Capital industriel**

Le Groupe dispose de cinq sites de production de bateaux dont trois situés en France à Canet-en-Roussillon, siège historique de la société, et Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, ainsi qu'à Marans en Charente-Maritime (exploitée par la société AP YACHT CONCEPTION comme évoqué en introduction du présent rapport).

Le Groupe dispose également depuis 7 années d'un quatrième site de production à El Haouaria en Tunisie.

Enfin, le Groupe Catana s'est doté d'un nouveau site de production au Portugal, dans la région d'Aveiro, principalement destiné à produire les futures unités motonautiques.

Le Groupe est ainsi équipé de deux menuiseries industrielles, l'une à Rivesaltes, et l'autre au sein du site de production tunisien, lui permettant d'être totalement autonome dans la fabrication de ses meubles.

L'ensemble du périmètre du Groupe maîtrise totalement les sites de production :

- Les sites de Canet en Roussillon et de Rivesaltes sont détenus à 100% par CHANTIER CATANA, filiale à 100% de CATANA GROUP

- Le site de Marans (17) est détenu à 100% par le concert familial PONCIN

- Le site tunisien « HACO » d'El Haouaria, tout comme le site portugais « CATANA GROUP Portugal » sont détenus à 50% par Catana Group, le reste du capital étant totalement maîtrisé par le concert familial PONCIN.

Pour développer le pôle service, le Groupe Catana dispose par ailleurs d'une implantation dans le Var, sur le Port Pin Rolland pour son activité de services. Ce port est situé dans la marina de la rade de Toulon, à Saint Mandrier (port d'accastillage).

La production de bateaux du Groupe est répartie comme suit :

- Le site de Canet couvre 40 % du CA du Groupe avec sa production
- Le site de Marans couvre 30 % du CA du Groupe avec sa production
- La filiale tunisienne d'El Haouaria couvre 30% du CA du Groupe avec sa production

Les productions des nouveaux sites de Vagos et Aveiro au Portugal ont marginalement impacté le chiffre d'affaires du Groupe au 31 août 2024 (1%).

Les usines du Groupe assurent ainsi la production de la majorité des pièces en composites et de la totalité des éléments de menuiserie. Les matières premières nécessaires à ces deux secteurs, ainsi que les composants restants des bateaux, sont approvisionnés par un réseau de 400 fournisseurs. En moyenne, 60 % des achats de production proviennent de France, tandis que 33 % sont issus d'autres pays européens. Les achats hors de l'Union européenne sont principalement d'origine tunisienne lié à la volonté du Groupe de rapprocher ses sources d'achats au plus proche de ses sites de fabrication.

## Capital intellectuel

Le département R&D est organisé autour de 3 pôles Innovation, Développement & Industrialisation des produits et Vie série, et s'appuie sur les 3 métiers Composite, Menuiserie et Systèmes embarqués.

Le Groupe Catana innove pour développer de nouveaux catamarans ou de nouveaux designs de sa gamme phare BALI, de sa gamme CATANA et de la gamme YOT, récemment conçue pour la création du département motonautique.

Ainsi, elle tend à répondre aux attentes et aux nouveaux modes de consommation de sa clientèle. Ces investissements permettent également de renforcer l'intégration des problématiques environnementales, tant au niveau des procédés de fabrication et de l'optimisation des ressources, que sur la phase d'utilisation des catamarans : optimisation de la gestion de l'énergie à bord, hybridation des moteurs, traitement de l'eau.

## Capital financier

La stratégie du Groupe s'inscrit sur le temps long grâce à sa structure capitalistique articulée autour de son actionnariat familial.

La famille fondatrice du Groupe dispose de 29% des actions et de 46% des droits de vote réels.

La gouvernance familiale permet de garantir la continuité et la pérennité de l'activité ainsi qu'une stratégie de développement cohérente et basée sur le long terme.

Le dynamisme de l'activité du Groupe Catana lui permet d'afficher une valorisation en constante progression et une rentabilité parmi les meilleures du secteur, lui conférant une assise financière solide.

## Capital humain

Le Groupe Catana accorde une importance particulière à ses collaborateurs et se porte garant de leur épanouissement, de leur progression et de leur bien-être au travail.

L'entreprise emploie au 31 août 2024 1001 collaborateurs sur le périmètre coté et 1225 collaborateurs si on intègre les effectifs du site de Marans (17) de la société AP YACHT CONCEPTION. La répartition de ces 1225 personnes, qui intègre les intérimaires, se ventile comme suit :

SITE	31/08/2024	31/08/2023	31/08/2022
Canet-En-Roussillon	366	436	443
Rivesaltes	83	99	
St Mandrier	40	38	38
Marans	231	319	275
Vagos (Portugal)	139	62	-
Aveiro (Portugal)	41	20	-
ElHaouaria (Tunisie)	325	387	356
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>1 225</b>	<b>1 361</b>	<b>1 112</b>
Hors Interim	1 130	1 132	876

La proportion de collaborateurs en CDI s'élève à 70 %, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Cette stabilité reflète la politique du Groupe, qui vise à maintenir au moins 30 % de ses effectifs en intérim ou en CDD dans chacune de ses usines. Cette approche permet de mieux absorber les variations liées à la forte cyclicité du secteur tout en préservant les emplois permanents. Par exemple, face au ralentissement du marché, le Groupe a activé ce levier d'ajustement et ainsi protégé ses salariés en CDI.

La part de l'effectif féminin, bien qu'encore faible à 21% en moyenne, a progressé sur toutes les catégories de poste.

Pour assurer la distribution de ses catamarans, le Groupe Catana peut également s'appuyer sur un réseau de plus de 50 agents distributeurs à travers le monde.

## **Capital environnemental**

Le capital environnemental du Groupe repose sur la préservation des écosystèmes marins et côtiers, qui constituent le cadre naturel de l'usage de ses produits. Ses activités s'appuient entre autres sur des ressources naturelles, telles que des minéraux et des hydrocarbures pour fabriquer les matériaux composites et du bois pour les aménagements intérieurs, et des ressources énergétiques telles que l'électricité pour alimenter les équipements de production, et les carburants pour le transport.

La préservation de ce capital passe par des investissements et efforts en termes d'optimisation de l'utilisation des ressources utilisées dans la construction et la conception des catamarans, réduisant les émissions polluantes et favorisant l'économie circulaire.

## ***Valeurs créées pour les parties prenantes***

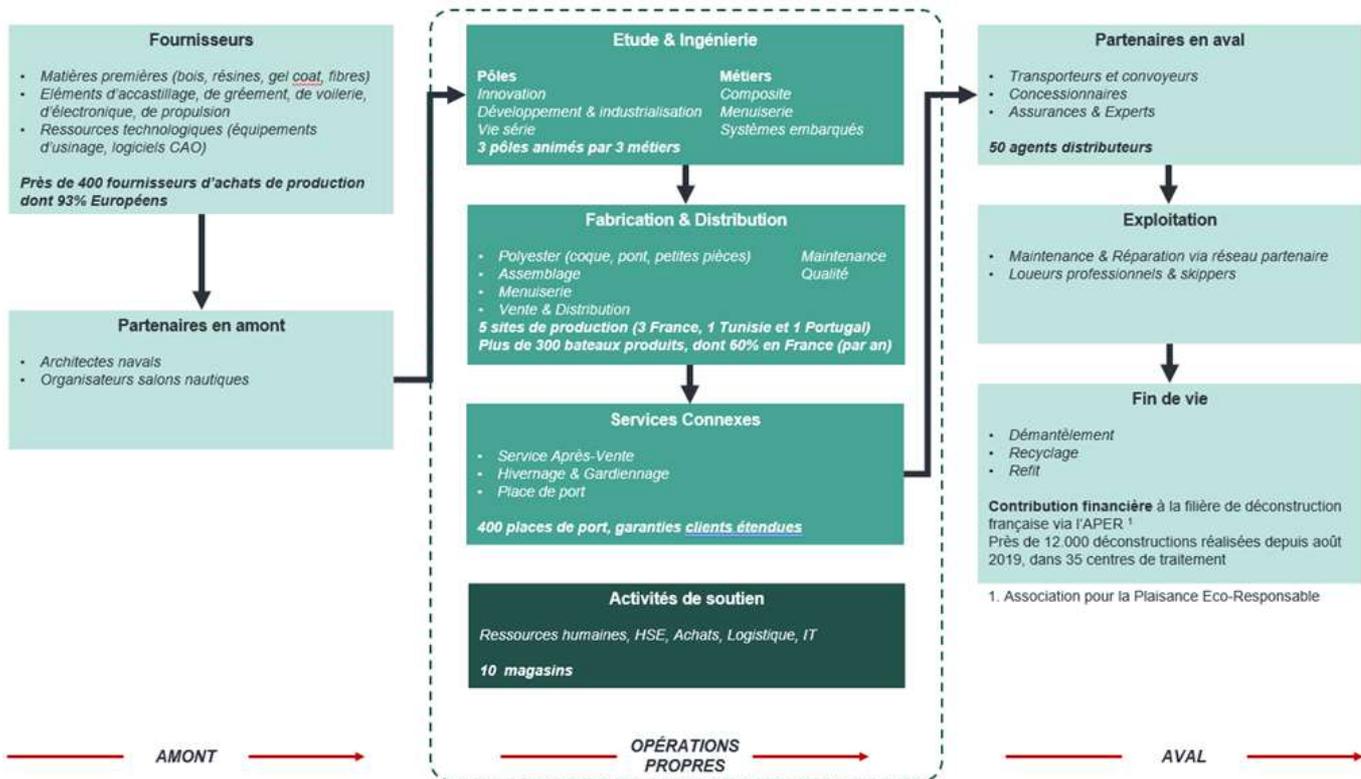
La valeur ainsi créée est partagée avec les parties prenantes, notamment les collaborateurs grâce au plan de participation de l'entreprise et de nombreux dispositifs de redistribution tels que la Prime de Partage de la Valeur, les actionnaires à travers les dividendes versés, l'Etat et les collectivités à travers les contributions fiscale et sociales.

### **2.3.2.2. Cartographie de la chaîne de valeur**

La chaîne de valeur du Groupe Catana intègre ses différentes activités : étude et ingénierie, fabrication et distribution, et les services connexes. S'y rajoutent également toutes les fonctions supports.

Le Groupe fait appel, en amont de ses activités, à différents partenaires et fournisseurs, complémentaires aux savoir-faire de l'entreprise, et essentiels pour la fabrication de ses produits.

En aval de la production, différents acteurs sont concernés par les produits du Groupe : partenaires professionnels, utilisateurs plaisanciers, entreprises de démantèlements et de recyclage. Le Groupe a pleinement conscience de la vie de ses produits et agit pour limiter leurs impacts en dehors de ses activités.

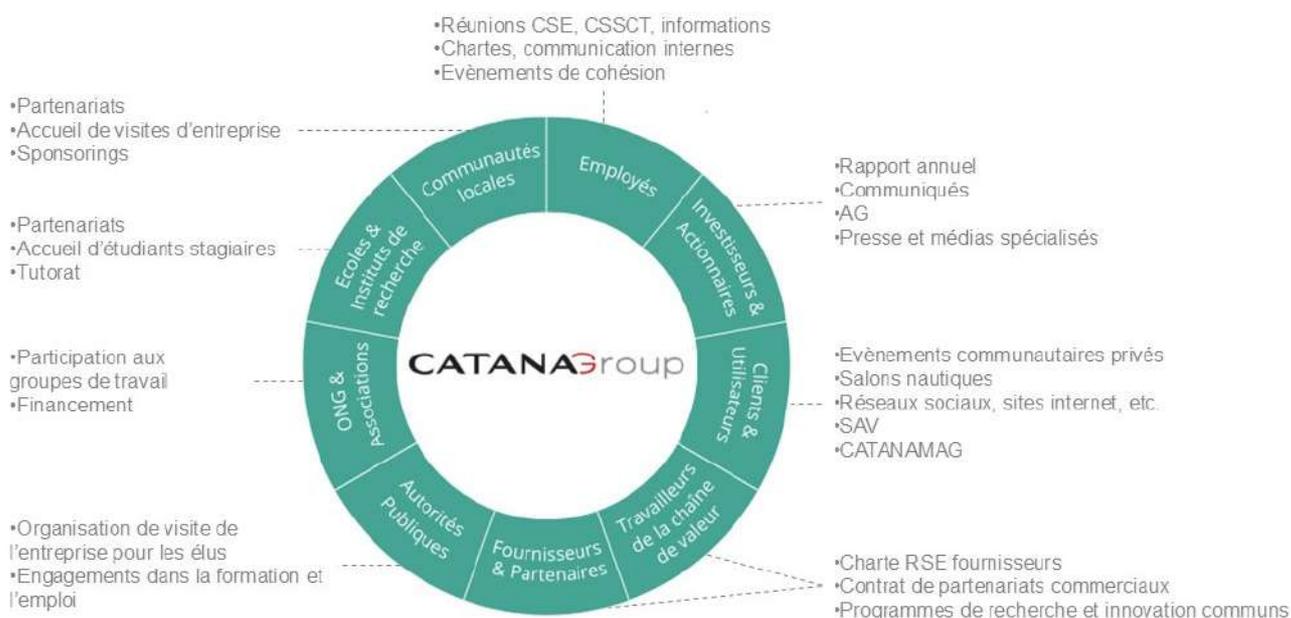


### 2.3.2.3. Cartographie des parties prenantes

Le Groupe Catana est amené, par ses activités, à traiter avec de nombreuses parties prenantes, qui influenceront plus ou moins directement l'entreprise.

Toutes ont intérêt à ce que l'entreprise agisse de manière responsable et durablement, c'est pourquoi le Groupe s'engage à poursuivre le dialogue avec chacune d'elles, et à comprendre les enjeux importants à leurs yeux.

Le schéma ci-dessous présente une classification des parties prenantes en différentes catégories, accompagnée des modalités de dialogue associées à chacune d'elles.



### 2.3.3. Analyse de la matérialité des enjeux de durabilité

#### 2.3.3.1. Contexte

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)<sup>1</sup> exige des entreprises qu'elles évaluent et priorisent les enjeux de durabilité selon une perspective de double matérialité relative (ou « double matérialité »). Les enjeux de durabilité considérés comme "matériels" seront ceux pour lesquels le Groupe Catana devra potentiellement publier des données à partir de 2025 (sur l'exercice 2024/2025).

L'analyse de double matérialité couvre à la fois les impacts que les activités du Groupe Catana peuvent avoir sur l'environnement et les personnes, et les impacts que les personnes et l'environnement peuvent avoir sur le Groupe Catana :

- Un enjeu de durabilité est important (ou « matériel ») d'un point de vue financier s'il déclenche ou s'il peut potentiellement déclencher des conséquences financières importantes sur l'entreprise. C'est le cas lorsque l'enjeu génère des risques ou des opportunités ayant ou pouvant avoir une influence importante sur le développement de l'entreprise, sa position financière, sa performance financière, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût du capital.
- Un enjeu de durabilité est important (ou « matériel ») d'un point de vue de l'impact lorsqu'il concerne les impacts réels ou potentiels, positifs ou négatifs, de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement.

La réalisation d'une analyse de double matérialité signifie donc évaluer les impacts, les risques et les opportunités (IRO) générés par les enjeux de durabilité. L'évaluation doit être effectuée sur les IRO "bruts", sans tenir compte des actions mises en œuvre par l'entreprise pour atténuer les risques ou les impacts négatifs, ni des actions entreprises pour maximiser les opportunités et les impacts positifs.

Au cours de cette évaluation, les références suivantes ont été utilisées : la CSRD, les Normes Européennes d'Information en Matière de Durabilité (ESRS)<sup>2</sup>, les lignes directrices définies par le European Financial Reporting Advisory Group<sup>3</sup> (EFRAG), qui a rédigé les ESRS pour la Commission Européenne, et le projet de guide de mise en œuvre de l'évaluation de la matérialité publié par l'EFRAG<sup>4</sup>.

Cette première analyse de double matérialité a été conduite en interne en collaboration avec des membres du Comité de Direction et l'appui d'un cabinet externe spécialisé dans le conseil en ESG.

En 2025, le Groupe poursuivra le développement de l'analyse de double matérialité en vue d'aligner au mieux sa démarche avec les exigences de la CSRD.

#### 2.3.3.2. Analyse des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

Dans un premier temps, les sous-enjeux des 10 ESRS thématiques ont été déclinés en 112 IRO, dont :

- 49 IRO environnementaux
- 50 IRO sociaux
- 13 IRO de gouvernance

Ces IRO ont ensuite été cotés en collaboration avec des membres du Comité de Direction.

Les notes attribuées aux critères pertinents ont été complétées par des justifications internes, sectorielles ou génériques. La matérialité de chaque IRO a été évaluée en multipliant la magnitude par un multiplicateur de probabilité.

---

<sup>1</sup> [Directive \(UE\) 2022/2464](#) du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la déclaration de durabilité des entreprises.

<sup>2</sup> Commission européenne, [Normes européennes de reporting en matière de durabilité](#), Annexe 1, juillet 2023

<sup>3</sup> EFRAG, [Delegated regulation - EU - 2023/2772 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#), Juillet 2023

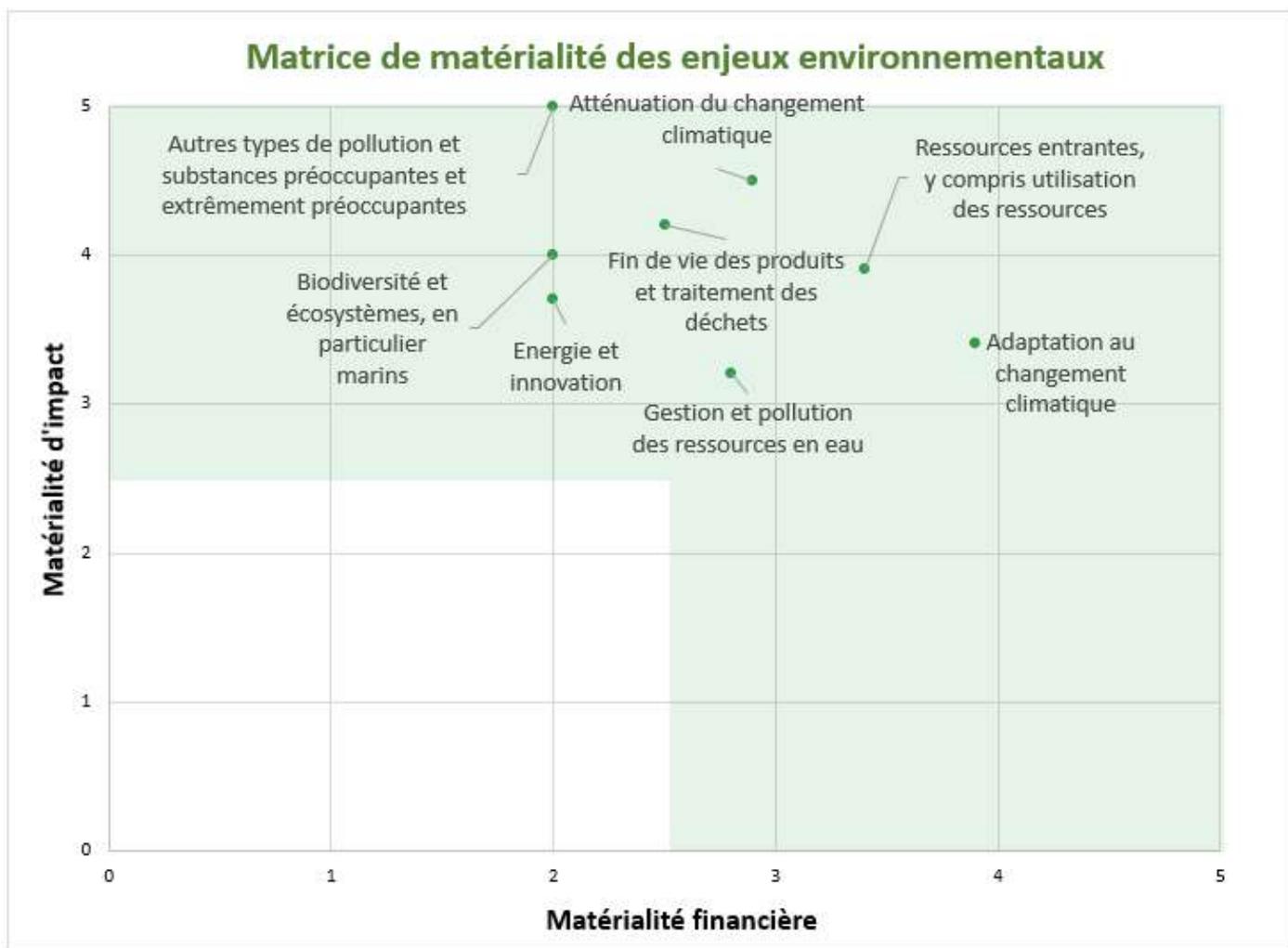
<sup>4</sup> EFRAG, [EFRAG ESRS initial observed practices Q2 2024 final version.pdf](#), Juillet 2024

Les seuils de matérialité pour les IRO ont été fixés pour être cohérents avec les recommandations disponibles et les pratiques du marché.

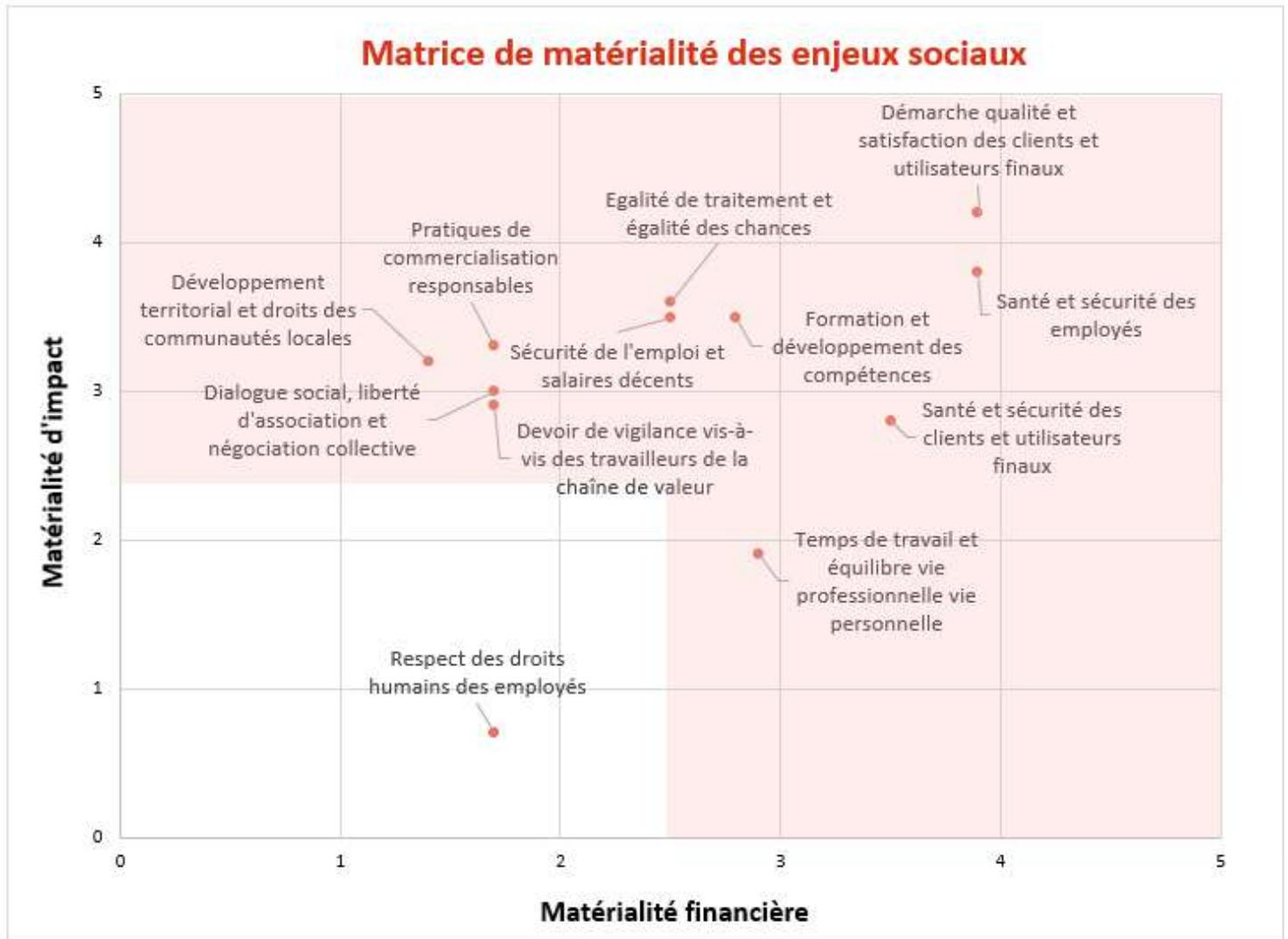
### 2.3.3.3. Présentation des matrices de double matérialité

Suite à la cotation des 112 IRO, 62 ont été identifiés comme matériels. Dès lors qu'un IRO est matériel, alors l'enjeu ESG correspondant l'est également. Ainsi, les 62 IRO matériels du Groupe Catana mettent en évidence 22 enjeux ESG matériels, illustrés dans les 3 matrices ci-dessous. Les enjeux figurant dans les sections colorées de chaque matrice sont considérés comme matériels.

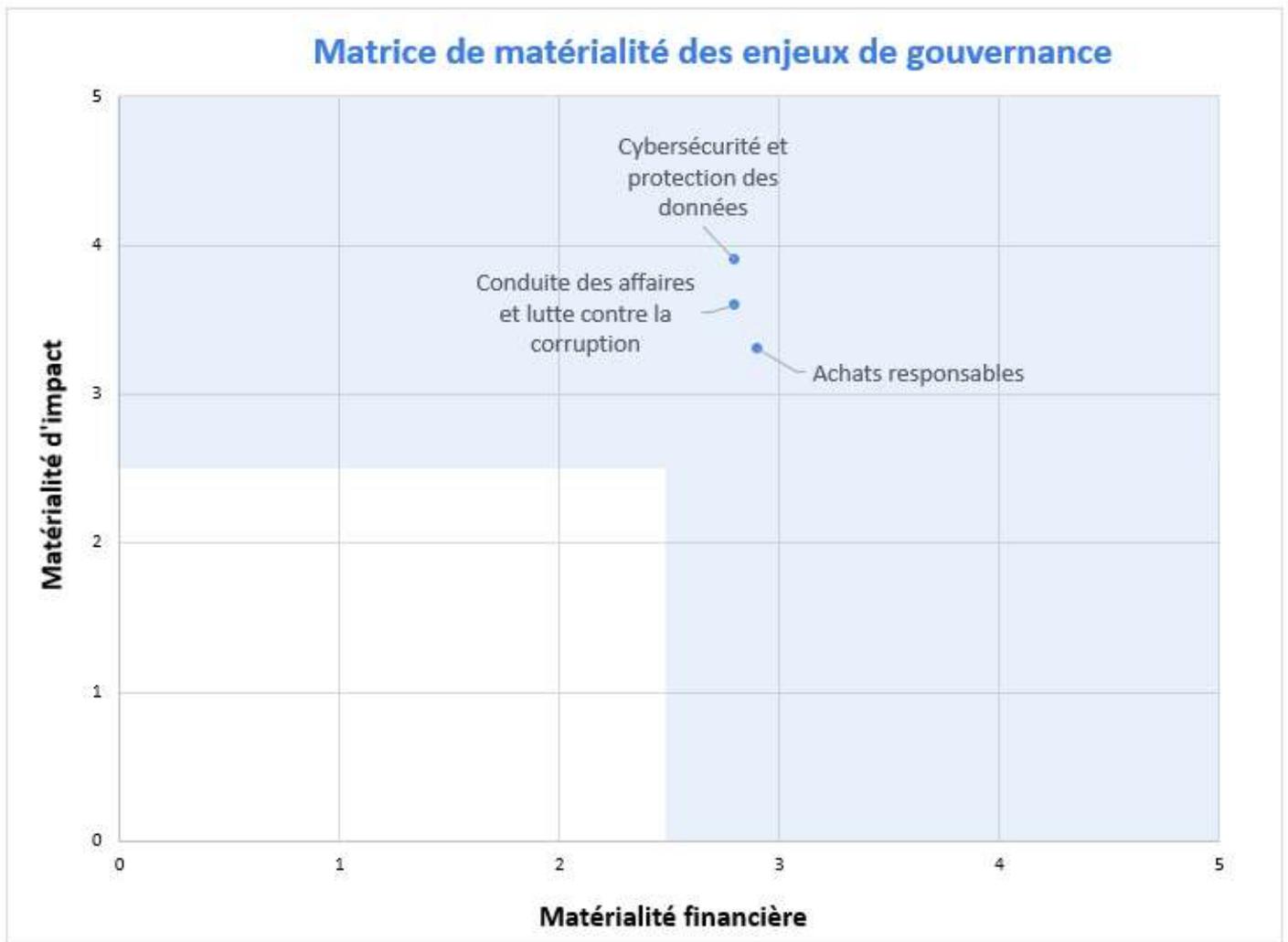
#### Matérialité des enjeux environnementaux



## Matérialité des enjeux sociaux



## Matérialité des enjeux de gouvernance



## 2.3.4. Axes stratégiques en matière de durabilité

Compte-tenu du nombre élevé d'enjeux matériels, et par souci de lisibilité, l'entreprise a décidé de concevoir une politique RSE succincte autour de 3 piliers et 6 enjeux. Le Groupe Catana compte mettre à jour cette politique lors de la publication de son futur rapport de durabilité en 2025.

### Pilier 1 : Innover pour un nautisme plus durable



#### Enjeu 1.1 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre et optimiser la consommation d'énergie

*Intégrer l'impact carbone de nos bateaux dès la conception pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre*



#### Enjeu 1.2 – Réduire l'impact environnemental de nos produits et nos opérations

*Recourir à une utilisation plus raisonnée de matériaux et privilégier des ressources bio-sourcées, recyclées, et/ou recyclables.*

*Réduire les émissions de polluants dans l'air et l'eau*

### Pilier 2 : Mettre l'humain au cœur de notre développement



#### Enjeu 2.1 - Prioriser la sécurité et la santé au travail

*Assurer un environnement de travail sain, sécurisé et respectueux pour nos collaborateurs.*



#### Enjeu 2.2 – Développer les compétences, fidéliser nos collaborateurs et attirer de nouveaux talents

*Permettre à l'ensemble des collaborateurs de pouvoir se former, d'évoluer et de grandir dans l'entreprise, retenir ses meilleurs employés et attirer de nouveaux collaborateurs.*

### Pilier 3 : Renforcer une gouvernance éthique



#### Enjeu 3.1 – Garantir des pratiques éthiques dans les affaires

*Lutter contre toute forme de corruption ou de pratiques non-éthiques en améliorant la transparence de nos actions auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.*



#### Enjeu 3.2 – Garantir la qualité de nos produits

*Mettre la qualité et la sécurité de nos clients au cœur de la conception de nos bateaux*

## Gouvernance RSE

L'organisation du pilotage de la démarche RSE au sein du Groupe Catana est en cours de structuration afin de répondre aux ambitions de développement durable et d'impact positif portées par notre actionnariat familial, orienté sur le long terme.

La création du poste de responsable RSE vise à coordonner et déployer cette démarche, en étroite collaboration avec le Comité de Direction, garant de son alignement avec les priorités stratégiques et opérationnelles de l'entreprise. Cette approche collaborative vise à structurer progressivement une gouvernance efficace, des outils de suivi adaptés et une feuille de route RSE ambitieuse, intégrant les attentes des parties prenantes et les défis environnementaux et sociaux de demain.

### 2.3.5. Réalisations et informations extra-financières

#### Pilier 1 : Innover pour un nautisme plus durable

##### *Enjeu 1.1 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre et optimiser la consommation d'énergie*

###### **i. Description de l'enjeu, des risques et opportunités associés**

Le Groupe est directement concerné par ses impacts environnementaux. Ses activités contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (GES) à plusieurs niveaux :

- Approvisionnements en matières premières : La production et le transport de matériaux comme le bois et les résines plastiques génèrent des émissions significatives.
- Activités industrielles : Les processus de fabrication, notamment ceux impliquant les matériaux composites pour les coques, sont particulièrement énergivores.
- Utilisation des bateaux : Les phases d'exploitation des bateaux, souvent équipés de moteurs thermiques, accentuent leur empreinte carbone sur leur cycle de vie.

Le changement climatique expose également le Groupe à des risques physiques et de transition.

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques telles que des tempêtes pourrait compromettre la pratique de la navigation de plaisance. Par ailleurs, la montée des eaux est un enjeu pour les infrastructures maritimes et les services connexes, tels que les ports ou les activités de maintenance. L'activité de services du Groupe Catana pourrait ainsi être particulièrement concernée.

Sur le plan des matières premières, la dépendance à des ressources comme le bois et les résines plastiques pourrait être mise à mal par des perturbations climatiques ou des régulations limitant leur exploitation. L'intensification des politiques publiques en faveur de la transition énergétique représente également un défi : des exigences accrues pour réduire les émissions de GES et adopter des pratiques responsables pourraient exposer le Groupe à des risques financiers, réglementaires et réputationnels en cas d'inaction.

Les principaux postes énergivores de ses sites incluent les procédés de moulage des matériaux, les systèmes de ventilation nécessaires à l'évacuation des composés organiques volatils (COV) et à la sécurité des travailleurs, ainsi que les équipements de chauffage, de maintenance (comme les compresseurs d'air) et les machines d'usinage. Avec la volatilité des prix de l'énergie liée aux tensions géopolitiques et la possible introduction de restrictions réglementaires, une mauvaise anticipation pourrait entraîner des difficultés pour le Groupe, notamment en matière d'approvisionnement, de maîtrise des coûts, de conformité réglementaire et d'image.

Enfin, une meilleure maîtrise de la consommation énergétique apparaît comme une solution essentielle pour réduire l'empreinte environnementale, optimiser les coûts opérationnels et renforcer la résilience du Groupe face aux défis

climatiques et énergétiques. La transition énergétique représente ainsi une opportunité stratégique d'innover, de se différencier et de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

## ii. Politiques, objectifs, actions mises en place et résultats attendus

Le Groupe a externalisé la réalisation de son premier bilan carbone pour l'année 2022, conformément à la méthodologie du GHG Protocol, et a élaboré une première ébauche de sa stratégie climat.

Ce premier bilan a abouti à une émission de 219 ktCO<sub>2</sub>eq, dont 73% liés à l'utilisation des bateaux, et principalement sur la motorisation (> 60%), 18% aux achats de matières, 7% aux déchets générés et fin de vie des bateaux, et 2% aux transports.

Il a été établi en se basant sur des scénarios d'utilisation du bateau, avec une durée de vie estimée à 30 ans.

A noter que ces hypothèses seront prochainement harmonisées au niveau européen grâce à la méthodologie ACV Blue Boat Horizon, actuellement en développement. En 2024, la filière nautique, à travers la FIN (Fédération des Industries Nautiques) puis l'EBI (European Boating Industry), a lancé une démarche collective pour élaborer une méthodologie commune d'Analyse de Cycle de Vie (ACV), alignée sur les principes européens du « Product Environmental Footprint » (PEF). Ce projet, qui implique 19 chantiers, vise à mettre en place courant 2025 une approche standardisée pour évaluer l'impact environnemental des bateaux.

Le Groupe Catana s'inscrit dans cette initiative et prévoit d'intégrer progressivement cette méthodologie, en adoptant le cadre Blue Boat Horizon pour ses futurs bilans carbone.

Dans le cadre du premier bilan carbone de 2022, différents scénarios de croissance et d'ambition ont été modélisés, à horizon 2030. Une trajectoire de croissance « scénario isopérimètre » a été projetée sur le même périmètre d'activité que l'année de référence, à savoir une part de 2% de bateaux 100% moteur dans les unités vendues de l'entreprise. Une autre trajectoire « scénario 2030 » a pris en compte l'augmentation de la part de bateaux 100% moteur, de sorte que l'empreinte projetée à 2030 soit représentative de l'activité de l'entreprise à cet horizon de temps.

De ces trajectoires ont été déterminées des hypothèses de réduction à travers la modélisation de 13 actions sur les 4 principaux postes d'émission : phase d'usage, achats de matériaux, énergie, déchets.

Les actions modélisées projettent une réduction des émissions totales entre 25% et 44% selon le niveau d'ambition.

L'empreinte du « scénario 2030 » étant dominée à 90% par la phase d'usage, les actions sur les moteurs représentent l'essentiel des réductions projetées (plus de 40%). Les actions prévues sur les matériaux visent à réduire de 25% les émissions de ceux-ci, dont 14% grâce à l'utilisation d'une plus grande part de matières recyclées et 8% à l'optimisation des achats.

Enfin, les actions modélisées sur la gestion de l'énergie montrent des résultats significatifs pour les émissions des scopes 1 et 2, bien que ces derniers représentent moins de 1 % des émissions totales du Groupe. Parmi les mesures, le passage aux énergies renouvelables et l'installation de panneaux solaires se distinguent comme les leviers les plus efficaces pour réduire l'impact carbone sur ce segment.

En matière de consommation énergétique, le principal contributeur à l'impact sur le changement climatique reste l'électricité utilisée sur les sites de production. Le site de El Haouaria domine logiquement les impacts, avec près de 50% des émissions de CO<sub>2</sub>-eq, en dépit de sa consommation d'électricité plus faible que les autres sites. Cela s'explique par le mix énergétique plus carboné de la Tunisie.

Le Groupe Catana a déployé des politiques d'efficacité énergétique sur tous ses sites. Le diagnostic Eco-flux mené sur les sites de Marans et de Canet-en-Roussillon a conduit notamment à l'installation d'éclairages LED, au remplacement des chariots élévateurs par des modèles électriques performants, au changement des compresseurs, à la mise en place de récupération de chaleur sur les compresseurs, au pilotage par horloge de la ventilation et à la réduction du talon de consommation. Les bonnes pratiques identifiées ont été appliquées sur le site tunisien.

Le Groupe Catana a également pour objectif d'améliorer le suivi des indicateurs de consommation d'énergie pour optimiser davantage ses usages.

<b>CONSOMMATION D'ENERGIE</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2022-2023</b>
Consommation d'électricité (MWh)	5 776	5 492
Intensité (en kWh / 1000 heures travaillées)	2 705	2 470
Consommation de gaz et fioul (en MWh PCS)	1 247	1 188
Consommation de gaz et fioul en kWh / millier d'heures travaillées	728	635
<b>Emissions liées à la consommation d'électricité et de gaz (tCO2eq)</b>		
Emissions de CO2 (tCO2eq) - Electricité achetée	1 048	933
Emissions de CO2 (tCO2eq) - Gaz et fioul acheté	112	118
<b>Total émissions liées à la consommation d'énergie (tCO2eq)</b>	<b>1 159</b>	<b>1 051</b>
Emissions de CO2e liées à la consommation d'énergie par 1000heures travaillées (tCO2e/1000h)	0,5	0,5

Les indicateurs révèlent une hausse de la consommation d'électricité par millier d'heures travaillées, principalement en raison du lancement des activités au Portugal. En France, la baisse des cadences de production, l'optimisation des horaires de travail à Marans, ainsi que la suppression des équipes de nuit et de week-end à Rivesaltes, ont entraîné une diminution de la consommation énergétique. Toutefois, dans le cadre de la protection des salariés, notamment contre l'exposition aux COV, le Groupe, outre la suppression du risque lorsque cela est possible, le travail sur la matière et les procédés de fabrication, renforce ses systèmes de traitement d'air de manière ciblée. Cela passe notamment par l'installation de système de captation et de ventilation renforcées sur certaines phases du process de fabrication ce qui peut entraîner une augmentation de la consommation d'électricité.

Au Portugal, l'installation de 1818 panneaux photovoltaïques sur les toits de la nouvelle usine d'Aveiro, offrant une puissance totale de 1 MWc, a pour objectif d'assurer à partir de 2025 une autoconsommation énergétique sur le site de production.

En aval de la chaîne de valeur, le Groupe propose désormais à ses clients des solutions d'optimisation énergétique à bord, visant à renforcer l'efficacité énergétique et l'autonomie de leurs catamarans. Parmi ces solutions, le multiplexage joue un rôle central en intégrant des systèmes intelligents de gestion et de distribution de l'énergie. Développés par Muxen, un acteur reconnu dans le domaine de la plaisance et fournisseur des bateaux du Vendée Globe, ces systèmes permettent de centraliser le contrôle des équipements électriques à bord, optimisant ainsi la consommation, réduisant les pertes énergétiques, et améliorant à la fois le confort et la sécurité des utilisateurs. L'objectif est d'équiper tous les nouveaux modèles de cette solution.

Le Groupe a également travaillé à l'optimisation des surfaces disponibles sur ses modèles pour intégrer des panneaux solaires de manière encore plus efficace. Ces travaux ont permis de concevoir des solutions sur mesure capables de doubler la puissance installée maximale par rapport aux configurations standards. Déployées sur les nouveaux modèles, ces options offriront aux plaisanciers la possibilité d'améliorer significativement l'autonomie énergétique de leurs catamarans, tout en réduisant leur dépendance aux énergies fossiles. Elles répondent ainsi aux attentes croissantes en matière de durabilité et de performance énergétique, tout en contribuant à limiter l'impact environnemental de la navigation de plaisance.

## **Enjeu 1.2 – Réduire l'impact environnemental de nos produits et nos opérations**

### **i. Description de l'enjeu, des risques et opportunités associés**

#### **Optimisation des ressources**

L'optimisation des ressources constitue un enjeu majeur pour le Groupe Catana, à la fois pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières et pour intégrer des pratiques d'éco-conception visant à réduire l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des produits. L'activité de construction navale du Groupe repose sur l'utilisation de ressources renouvelables et non renouvelables telles que les résines polyester, le gelcoat, la fibre de verre, les solvants et le bois. Ces matériaux représentent 64 % de la valeur totale des achats de matières premières. Cette dépendance souligne la nécessité d'adopter des démarches d'éco-conception pour optimiser l'usage des ressources tout au long du processus de production et faciliter leur réemploi en fin de vie.

Une gestion insuffisante de ces ressources pourrait entraîner des ruptures d'approvisionnement, affectant la continuité des opérations et la compétitivité du Groupe par rapport à ses concurrents.

Les différentes étapes de production génèrent des déchets industriels, dangereux ou non, tels que des chutes de bois, solvants usagés, emballages, composites et bâches. Ces flux de déchets doivent être rigoureusement suivis et gérés à travers des objectifs de réduction à la source et d'augmentation des taux de valorisation.

Une gestion inadéquate de ces déchets (absence de tri, faibles taux de valorisation, etc.) expose le Groupe à des risques réglementaires liés à la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), financiers et réputationnels.

#### **Réduction des émissions de polluants dans l'air et l'eau**

Un autre enjeu environnemental matériel pour le Groupe porte sur la réduction des émissions de polluants dans l'air et l'eau, à la fois au niveau de ses activités industrielles, avec le rejet de composés organiques volatils (COV) dans l'atmosphère, et au niveau de la phase d'utilisation des bateaux, notamment avec l'utilisation d'antifouling contenant des biocides sur les coques des bateaux.

Les sites de production du Groupe, en particulier en France, sont classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et soumis au régime de déclaration, notamment pour les activités de transformation de polymères utilisés dans la fabrication des pièces en polyester. Dédiés à la construction navale, les sites génèrent des émissions de styrène dans l'atmosphère, principalement en raison de la manipulation de solvants et de résines polyester pour la production de pièces composites. Une maîtrise rigoureuse des processus industriels permet non seulement de garantir la sécurité des personnes et des installations, mais également d'améliorer l'efficacité et la productivité globale des sites.

### **ii. Politiques, objectifs, actions mises en place et résultats attendus**

#### **Recourir à une utilisation plus raisonnée de matériaux**

Afin de répondre à l'enjeu de l'utilisation des ressources, le Groupe Catana a commencé à mener des actions d'optimisation. Il a pour objectif de formaliser une feuille de route écoconception en 2025, et de mener ses premières analyses de cycle de vie ciblées en 2026, sur la base de la future méthodologie Blue Boat Horizon. Ces analyses permettront de hiérarchiser efficacement les actions à mettre en œuvre, en s'appuyant sur une approche rationnelle et structurée.

Parmi les exemples d'actions mises en place pour optimiser l'utilisation des ressources, le Groupe a déployé sur ses nouveaux modèles les mousses en PET recyclé sur toutes les zones qui ne sont pas soumises à de fortes contraintes mécaniques, et qui représentent 35% de la surface totale de mousse utilisée.

Sur les selleries de ses nouveaux modèles, deux tissus proposés sur trois sont fabriqués avec 50% de matières recyclées. Les trois tissus sont recyclables via le programme "Recycle my Sunbrella".

Pour s’approvisionner en bois destiné à l’aménagement d’intérieur, le Groupe travaille avec des fournisseurs certifiés FSC ou PEFC, et a pour objectif d’augmenter progressivement la proportion de bois provenant de forêts certifiées FSC d’ici 2026. Le bois provient principalement de France et d’Italie.

La consommation de bois, rapportée aux heures travaillées, a diminué de plus de 20 % par rapport à l’année précédente. Cette réduction résulte de plusieurs actions : la refonte du processus de menuiserie, l’investissement dans un logiciel de calepinage optimisant la découpe et réduisant les chutes, ainsi que l’amélioration de la qualité interne, qui a considérablement réduit le nombre de panneaux de bois nécessaires pour le service après-vente, tant interne qu’externe.

<b>Achat de matières premières</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Bois</b> En M€ / million d’heures travaillées	<b>3,9</b>	<b>5,0</b>

### Gestion des déchets industriels

Le Groupe Catana a déployé sa politique de gestion des déchets industriels sur tous les sites, conformément aux obligations réglementaires associées au décret 5 flux.

Les indicateurs ci-dessous montrent une augmentation du volume de déchets générés par million d’heures travaillées, qui s’expliquent principalement par le lancement de l’activité Portugal, la montée en cadence de la menuiserie en Tunisie depuis l’internalisation fin 2022, et la réorganisation du stockage et de la logistique qui ont conduit à l’élimination d’articles périmés et obsolètes lorsqu’ils n’étaient plus réemployables.

<b>Quantité de déchets traités (t)</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Déchets non dangereux recyclés ou valorisés matière</b>	<b>1 824</b>	<b>1 759</b>
<b>Déchets non dangereux valorisés énergétiquement</b>	<b>360</b>	<b>353</b>
<b>Déchets non dangereux enfouis ou incinérés sans valorisation</b>	<b>1 128</b>	<b>959</b>
<b>Déchets dangereux recyclés ou valorisés matière</b>	<b>46</b>	<b>12</b>
<b>Déchets dangereux valorisés énergétiquement</b>	<b>236</b>	<b>200</b>
<b>Déchets dangereux enfouis ou incinérés sans valorisation</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
<b>Tonnes de déchets générées par million d'heures travaillées</b>	<b>1 692</b>	<b>1 476</b>
<b>Taux de valorisation / recyclage des déchets non dangereux</b>	<b>66%</b>	<b>69%</b>
<b>Taux de valorisation / recyclage des déchets non dangereux - Sites France</b>	<b>78%</b>	<b>83%</b>

Le Groupe Catana a pour objectif un taux de valorisation / recyclage de ses déchets non dangereux de 80% sur ses sites français et de 70% en moyenne sur l’ensemble de ses sites, à horizon 2025.

En Tunisie, faute de prestataire agréé pendant un an, l’entreprise a dû stocker ses déchets dangereux afin d’assurer leur traitement ultérieur par une filière certifiée. Pour ses déchets non dangereux, l’usine a investi dans une presse à carton et plastique.

Au Portugal, afin de réduire les déchets de production de l'atelier polyester, le Groupe Catana a investi dans une machine pour fabriquer des bâches d'infusion en silicone réutilisables. Ces bâches remplaceront progressivement les bâches plastiques jetables utilisées pour les petites pièces polyester des YOT.

En aval de la chaîne de valeur, pour limiter la consommation de bouteilles d'eau lors de la navigation, les bateaux sont équipés avec des filtres de purification d'eau douce.

Enfin, concernant le sujet de la fin de vie des bateaux de plaisance, la France fait figure d'exception à l'échelle européenne. Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers peuvent faire déconstruire gratuitement les bateaux hors d'usage par le biais de l'Association pour une Plaisance Eco-Responsable (APER). Cet organisme agréé par l'Etat est financé en partie par le biais d'écocontributions payées par les producteurs de navires de plaisance, dont le Groupe Catana fait partie. Cette activité représente un enjeu clé pour la filière, au vu notamment de la difficulté à recycler les matériaux composites utilisés pour les coques de bateaux. Depuis 2019, près de 12 000 bateaux ont été déconstruits, au rythme de 3 000 bateaux par an sur les deux dernières années. Des conventions ont été signées avec des partenaires de réemploi et de réutilisation (16 t réemployés en 2023 correspondant à 3 unités), et avec des partenaires de R&D permettant de progresser sur le recyclage du composite.

	2023	2022
<b>Eco-contribution APER (k€)</b>	<b>73</b>	<b>51</b>

### Réduire les émissions de polluants dans l'air et l'eau

L'activité de construction de catamarans de plaisance met en œuvre des solvants et des résines polyester et est de ce fait à l'origine d'émissions de Composés Organiques Volatils (COV).

La consommation en solvants sur les sites de production du Groupe dépassant 1 tonne par an, ceux-ci sont soumis à la réalisation d'un Plan de Gestion de Solvants (PGS) et à la mise à disposition de celui-ci à l'inspection des installations classées chaque année (pour les sites français). Par ailleurs, le Groupe a choisi de mettre en place un Schéma de Maîtrise des Emissions (SME) qui permet de se conformer à une valeur limite fixée sur le flux total de COV émis équivalente au respect strict de valeurs limites canalisées et diffuses.

Les sites de production s'inscrivant dans le cadre d'un SME, un PGS simplifié et un bilan COV ont été réalisés sur chaque site afin, dans un premier temps, d'estimer les émissions totales en COV solvants et non-solvants par site pour l'exercice échu et, dans un deuxième temps, de vérifier la conformité de chaque site en comparant les émissions totales en COV avec l'Emission Annuelle Cible (EAC) totale.

Tous les sites respectent ainsi les prescriptions du SME pour l'année 2023. Afin de limiter les émissions de COV, le Groupe Catana utilise des procédés fermés d'infusion et d'injection de résine pour la totalité des pièces polyester qu'il produit.

	APYC	Chantier Catana
<b>Emissions de COV (t)</b>	<b>89,6</b>	<b>76,28</b>
<b>EAC totale (t)</b>	<b>105,92</b>	<b>79,28</b>

En aval de la chaîne de valeur, le Groupe Catana accorde une attention particulière à la lutte contre la pollution marine, un enjeu majeur pour la préservation des écosystèmes. Des innovations ont été testées, telles que des bioréacteurs pour le traitement des eaux grises et noires à bord, ainsi que l'installation de filtres à endotoxines pour limiter les rejets polluants. Conscient de l'impact environnemental des peintures antifouling, le Groupe suit de près les alternatives innovantes et moins nocives, comme les revêtements biomimétiques ou les solutions à base de silicones non toxiques. Cet engagement s'inscrit dans une démarche continue d'adoption de pratiques plus respectueuses des milieux marins.

## Pilier 2 : Mettre l'humain au cœur de notre développement

### Enjeu 2.1 – Prioriser la sécurité et la santé au travail

#### i. Description de l'enjeu, des risques et opportunités associés

Le Groupe Catana accorde une importance prioritaire aux enjeux de santé et de sécurité. Compte tenu de ses activités industrielles, différents risques en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sont susceptibles de se matérialiser : l'exposition à certains agents chimiques dangereux et poussières, les opérations de manutention de charges lourdes et les chutes sont autant de facteurs qui peuvent impacter négativement la santé et la sécurité des collaborateurs. La gestion efficace de ces risques par le Groupe est capitale en termes de continuité d'activité, de conformité réglementaire, de réputation et bien évidemment de protection des personnes. Cet enjeu est renforcé par la croissance forte des effectifs et la présence de nombreux intérimaires, maîtrisant potentiellement moins les enjeux de santé et sécurité d'un site industriel que les collaborateurs plus expérimentés.

#### ii. Politiques, objectifs, actions mises en place et résultats attendus

La santé et la sécurité est inscrite au cœur de la Charte sociale de l'entreprise, c'est la priorité absolue de la Direction du Groupe. Des séminaires et animations ont été réalisés sur cette thématique en 2024, des moyens humains et financiers importants sont mis en œuvre pour accompagner la montée en culture sécurité sur tous les sites de production.

Chaque année, le Groupe consacre plus d'un million d'euros à des initiatives visant à renforcer la sécurité, améliorer les conditions de travail et moderniser ses infrastructures. Ces investissements incluent notamment l'installation de systèmes de ventilation, de ponts roulants pour sécuriser les opérations de manutention, ainsi que la rénovation intégrale du système de sécurité incendie, avec l'ajout de trappes de désenfumage. Le Groupe met également en place des équipements tels que des plateformes individuelles roulantes (PIR) et des armoires coupe-feu à température réglée pour le stockage sécurisé des produits chimiques.

L'ensemble du personnel de production encadrant est formé (chefs d'équipe, responsables d'atelier, responsables de service). Des actions de prévention sont régulièrement menées pour sensibiliser les collaborateurs (flash sécurité, ambassadeurs, groupes de travail, mise en place de procédures de signalement des risques, plan d'action de remédiation...). Des études ciblées comme celle concernant la prévention des risques liés à l'exposition au bruit sont également réalisées en interne par les services de la médecine du travail. Dès son arrivée, chaque collaborateur embauché est sensibilisé aux enjeux SST par les responsables HSE en France et en Tunisie. Un système de binôme a également été mis en place pour permettre le partage des bonnes pratiques entre les collaborateurs les plus expérimentés et les nouveaux arrivants. Le Groupe Catana collabore étroitement avec les agences d'intérim pour former les intérimaires et réduire les risques d'accident.

Par ailleurs, le Groupe dispose pour ses sites français de Canet-en-Roussillon et de Marans de commissions santé, sécurité et conditions de travail qui réalisent un suivi de plans d'actions tels que ceux de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). En Tunisie, une commission équivalente en partenariat avec le service de médecine du travail se réunit régulièrement pour traiter les sujets liés à la santé et la sécurité des salariés et établir les plans d'actions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail. Ces commissions se réunissent trois à quatre fois par an et analysent les indicateurs d'accidentologie présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur	2023-2024	2022-2023	Objectif
Taux de gravité des accidents de travail	1,49	0,75	< 1
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	46	46	< 50
Nombre de jours perdus pour accidents de travail	2 689	1 293	< 1 000

Le taux de fréquence des AT au niveau du Groupe est resté stable, il est même en nette diminution lorsque l'on intègre l'accidentologie des intérimaires. En effet, un travail important de formalisation d'un parcours d'accueil, de formation et d'accompagnement des salariés intérimaires a été réalisé afin de réussir leur intégration et éviter les accidents du travail. En revanche, on note une augmentation significative du taux de gravité. Celle-ci s'explique d'une part par une

recrudescence en début d'exercice dernier d'entorses aux membres inférieurs lors des déplacements dans les bateaux pour lesquels le Groupe a organisé une revue complète des accès pour limiter au maximum ce risque et d'autre part le fait que certains salariés usent de "l'accident de travail" de manière abusive dans la qualification de l'accident et/ou dans la durée de l'arrêt avec de grandes difficultés pour les entreprises de faire valoir l'aspect abusif. Quatre salariés sont en arrêt depuis plus d'un an cumulant 1460 jours sur l'exercice.

## ***Enjeu 2.2 – Développer les compétences, fidéliser nos collaborateurs et attirer de nouveaux talents***

### **i. Description de l'enjeu, des risques et opportunités associés**

Entreprise en forte croissance, le Groupe Catana a besoin de recruter, fidéliser et développer les talents nécessaires à la conduite de ses activités. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre qualifiée, la compétition se trouve renforcée entre les entreprises du secteur pour sécuriser les talents.

L'accélération des ventes du Groupe au sortir de la crise sanitaire nécessite une importante augmentation de la production et une attention accrue est ainsi portée sur le bien-être au travail et la rémunération des collaborateurs. Une politique RH dynamique est donc un facteur essentiel d'attractivité et de compétitivité. Un investissement insuffisant sur ce sujet serait pour le Groupe Catana source de risques majeurs. Le manque de main d'œuvre est en effet susceptible de limiter la capacité de production et aurait un impact négatif sur l'activité.

### **ii. Politiques, objectifs, actions mises en place et résultats attendus**

Afin de renforcer l'engagement et le bien-être de ses collaborateurs, le Groupe Catana a mis en place une Charte sociale applicable à l'ensemble de ses employés. Cette Charte s'appuie sur les valeurs fondamentales du Groupe, qui privilégie une gestion éthique et responsable, respectueuse de l'humain et de l'environnement. Elle incarne la vision de la collaboration du Groupe, en favorisant un environnement de travail basé sur la confiance, le respect, et le développement personnel, pour que chaque collaborateur puisse contribuer activement à la réussite collective du Groupe.

Le Groupe Catana souhaite capitaliser sur ses atouts pour améliorer la rétention de ses talents.

Afin d'assurer la croissance de son activité, le Groupe s'est doté d'une campagne de recrutement dynamique sur ses sites français de Canet-en-Roussillon et Marans. Par ailleurs, des politiques de fidélisation et de développement des talents ont été mises en place pour garantir à l'ensemble des collaborateurs des perspectives d'emploi avantageuses.

Au-delà de la signature en 2020 de la Convention collective nationale de l'industrie et des services nautiques, le Groupe veut maintenir l'implication de ses collaborateurs.

Ainsi, les salariés français disposent de primes et autres avantages financiers :

- Une prime des 2/8 pour compenser la contrainte d'alternance des horaires
- Une prime dite de panier étendue à l'ensemble des collaborateurs
- Le paiement systématique des heures supplémentaires travaillées
- La mise en place d'une prime trimestrielle dite de présentisme
- Usage de la prime de partage de valeur mise en place par le gouvernement
- Une mutuelle employeur qui prend en charge à 100% les collaborateurs ainsi que leur famille

Pour les sites étrangers, un système de rétribution équivalent aux pratiques françaises est mis en œuvre en tenant compte des réglementations ou usages locaux.

Le Groupe a également formalisé en 2021 un accord égalité homme/femme pour ses sites français.

Le Groupe Catana est conscient qu'un recrutement et une rétention efficace des talents passent par une politique inclusive. Des objectifs de progression sont ainsi définis dans trois domaines : en matière de rémunération effective, d'embauche et d'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

En vertu du décret paru au Journal Officiel en date du 9 janvier 2019 relatif aux modalités d'application et de calcul de l'index sur l'égalité hommes-femmes, les sociétés d'au moins cinquante salariés sont tenues de publier un indicateur reflétant les écarts de rémunération hommes-femmes. Le Groupe Catana répond à cette exigence réglementaire et a obtenu pour l'année 2023 un résultat de 94/100 pour son site de Canet-en-Roussillon et de Rivesaltes et un résultat de 89/100 pour son site de Marans.

<b>INDEX EGALITE HOMMES FEMMES Périmètre France</b>	<b>Nombre de points max</b>	<b>APYC</b>	<b>Chantier Catana</b>	<b>France</b>
1. Ecart de rémunération	40	39	39	39
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles	20	20	20	20
3. Ecart de taux de promotions	15	15	15	15
4. Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15	15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	0	5	2,5
<b>Index Egalité Femmes-Hommes (Exercice 2023)</b>	<b>100</b>	<b>89</b>	<b>94</b>	<b>91,5</b>

Concernant la formation, un investissement soutenu a été réalisé par le Groupe Catana sur l'exercice 2023/2024, notamment dans les formations réglementaires – sécurité sur les sites français.

Le site du Portugal a pu bénéficier d'un appui important sur le développement métier, notamment sur la partie polyester et l'accompagnement par des tuteurs français.

De manière générale, l'ensemble des sites a pu bénéficier d'un investissement important en termes de formations managériales et en langues (anglais principalement).

<b>Indicateur</b>	<b>2023-2024</b>
<b>Coûts de formation / masse salariale</b>	<b>1,6%</b>
<b>Nombre d'heures de formation par collaborateur (CDI - CDD - Interim)</b>	<b>18</b>

Pour l'année à venir, en lien avec la feuille de route Qualité décrite ci-après au titre de l'enjeu « Garantir la qualité de nos produits », le Groupe prévoit en particulier de mettre en place des formations métiers polyester sur les sites français et de développer des formations avec les fournisseurs d'outillages.

### **Pilier 3 : Renforcer une gouvernance éthique**

#### **Enjeu 3.1 – Garantir des pratiques éthiques dans les affaires**

##### **i. Description de l'enjeu, des risques et opportunités associés**

La gouvernance éthique est un enjeu stratégique majeur pour le Groupe Catana, évoluant dans un environnement concurrentiel mondial. Ce pilier repose sur la mise en place de pratiques transparentes et intègres à tous les niveaux de l'entreprise, afin de garantir une conduite des affaires conforme aux exigences légales et éthiques.

Les principaux défis auxquels le Groupe fait face incluent la lutte contre la corruption, la protection des données personnelles de ses clients, partenaires et employés, ainsi que la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables. Le cadre réglementaire, notamment la Loi Sapin II pour la prévention de la corruption et le Règlement Général sur la

Protection des Données (RGPD), impose des standards élevés en matière de transparence, de sécurité et d'intégrité. De plus, la chaîne d'approvisionnement, souvent internationale, exige une vigilance accrue pour s'assurer que les fournisseurs respectent les engagements éthiques, environnementaux et sociaux.

Une gouvernance éthique insuffisante expose l'entreprise à plusieurs risques :

- Risque de corruption : Des pratiques non conformes pourraient entraîner des sanctions financières, des pertes de contrats, et une atteinte à la réputation de l'entreprise.
- Risque lié à la protection des données : Une gestion inadéquate des données personnelles pourrait conduire à des violations de sécurité, des amendes réglementaires et une perte de confiance de la clientèle.
- Risque d'achats irresponsables : Le non-respect des normes sociales ou environnementales par nos fournisseurs pourrait entraîner des interruptions de la chaîne d'approvisionnement, des litiges juridiques et une dégradation de notre image de marque.

## ii. Politiques, objectifs, actions mises en place et résultats attendus

### Politique anti-corruption

Afin de mieux prévenir les risques liés à la corruption et de garantir l'intégrité de ses activités, le Groupe Catana a initié une cartographie des risques d'exposition à la corruption. Ce travail, encadré par le Cabinet Fidal en collaboration avec les différents départements de l'entreprise, vise à identifier et évaluer les situations à risque tout au long de la chaîne de valeur.

Au cours de l'année à venir, le Groupe a pour objectifs :

- Valider et déployer des plans d'actions adaptés aux risques identifiés, avec un suivi régulier de leur efficacité.
- Rédiger et diffuser un code de conduite anti-corruption, qui définira les principes et comportements attendus des collaborateurs, partenaires et intermédiaires. Ce code constituera un cadre de référence pour promouvoir une culture de l'intégrité au sein de l'entreprise.
- Mettre en place un dispositif d'alerte professionnel conforme aux réglementations en vigueur, permettant aux collaborateurs et partenaires de signaler, de manière confidentielle et sécurisée, tout manquement aux règles éthiques et aux droits de l'Homme.
- Élaborer une procédure de vérification de l'intégrité des clients, fournisseurs et intermédiaires du Groupe, afin de garantir qu'il collabore uniquement avec des partenaires respectant ses standards éthiques et légaux.

### Politique d'achats responsables

Dans le cadre de son engagement à renforcer une gouvernance éthique, le Groupe Catana est en phase de structuration et de formalisation de ses pratiques.

L'entreprise a mis en place en 2024 une politique d'achats responsables, dont la charte a été signée par 76% des fournisseurs du Groupe, couvrant ainsi 83% des achats de production. D'autre part, le Groupe a mis en œuvre une politique d'Achats multisources visant à identifier au moins deux fournisseurs pour chaque matière première ou composant acheté, afin de sécuriser l'approvisionnement et de limiter les risques de rupture et de dépendance vis-à-vis d'un tiers.

Par ailleurs, le Groupe veille à maintenir une relation équilibrée avec ses partenaires en évitant toute situation de dépendance économique excessive. À ce titre, le Département Achats veille à ce qu'aucun fournisseur ne dépende du Groupe Catana de plus de 25 % de son chiffre d'affaires global, garantissant ainsi la stabilité et la pérennité de la relation commerciale. Cette approche permet de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Catana, tout en favorisant un développement et un partenariat durable et équitable avec l'ensemble de ses fournisseurs.

### Protection des données personnelles

Le Groupe a procédé à une analyse des risques liés à la protection des données personnelles, en identifiant les principales catégories de données critiques. À ce jour, les données des salariés représentent l'enjeu majeur, notamment en raison de la sensibilité des informations traitées dans le cadre des ressources humaines (contrats, fiches de paie, données personnelles, etc.). En revanche, les données clients sont, à ce stade, relativement limitées, car la majorité des ventes est réalisée par l'intermédiaire de concessionnaires et non directement auprès des plaisanciers.

Le Groupe Catana a mis en place une adresse DPO centralisée pour tracer les demandes de suppression de données de la part des clients. Tous les outils utilisés par le marketing sont conformes à la RGPD.

A l'avenir, le développement de bateaux connectés, intégrant des technologies de suivi et de gestion à distance, pourrait augmenter de manière significative le volume et la sensibilité des données collectées auprès des utilisateurs finaux. Ce volet devra donc être encadré avec une vigilance accrue afin de garantir la sécurité et la confidentialité des informations personnelles des plaisanciers.

En ce qui concerne les données personnelles des employés, le Groupe a déjà mis en place plusieurs actions pour renforcer la sécurité et la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Recours à un coffre-fort employeur numérique, permettant de dématérialiser et de sécuriser les documents RH sensibles des salariés, tout en garantissant leur confidentialité.
- Mise en place d'une plateforme de recrutement sécurisée, assurant le respect des exigences du RGPD lors de la collecte, du traitement et du stockage des candidatures et des données personnelles des postulants.

### **Enjeu 3.2 – Garantir la qualité de nos produits**

#### **i. Description de l'enjeu, des risques et opportunités associés**

D'après la Fédération des Industries Nautiques, près de 15 millions de Français pratiquent le nautisme et cette activité est en plein essor. Dans le secteur de la construction de bateaux de plaisance, la qualité des produits est un enjeu stratégique majeur, influençant directement la satisfaction des clients, la sécurité des utilisateurs et la réputation de l'entreprise. La conception, la fabrication et la livraison de catamarans doivent répondre à des exigences élevées en matière de performance, de fiabilité et de durabilité, dans un contexte où les clients recherchent des solutions à la fois innovantes et sûres pour leurs activités nautiques.

La garantie de la qualité implique également une conformité stricte aux normes et réglementations internationales relatives à la sécurité maritime, à l'impact environnemental et à la résistance des matériaux. Le moindre défaut peut entraîner des retours clients, des réparations coûteuses, voire des atteintes à la sécurité des plaisanciers, ce qui pourrait nuire à la crédibilité de la marque.

Enfin, l'évolution des attentes du marché vers des bateaux de plus en plus personnalisés et connectés renforce la nécessité d'une gestion rigoureuse de la qualité tout au long de la chaîne de valeur, depuis la sélection des matériaux jusqu'à l'après-vente. Dans ce contexte, le Groupe doit également assurer une qualité constante chez ses fournisseurs et sous-traitants, afin de garantir la fiabilité et la longévité des produits finis.

Ainsi, l'engagement en faveur de la qualité ne se limite pas à répondre aux exigences techniques, mais constitue un levier essentiel de fidélisation des clients, de différenciation sur le marché et de contribution à la sécurité et au plaisir de navigation de ses utilisateurs.

#### **ii. Politiques, objectifs, actions mises en place et résultats attendus**

Pour limiter les risques liés à la qualité et à la sécurité de ses bateaux, le Groupe Catana place ces deux dimensions au cœur de la conception de ses produits.

La feuille de route Qualité du Groupe tourne autour de quatre axes :

#### **Être à l'Écoute des Clients**

L'écoute active et réactive des clients est essentielle pour identifier les améliorations à apporter aux produits et services.

- En 2024, le Groupe a mis en place un logiciel de gestion des retours clients, permettant de suivre et de catégoriser les retours en fonction des acteurs concernés (Usine, Bureau d'Études, Fournisseurs).
- Des analyses régulières sont réalisées sur les principales familles de problèmes remontés. Ces analyses aboutissent à des plans d'action correctifs ciblés pour améliorer la satisfaction client.

### **Fiabiliser le Niveau de Qualité**

Le Groupe s'engage à fiabiliser la qualité des produits à chaque étape de leur développement et de leur production.

- Des jalons de développement et des contrôles techniques renforcés sont progressivement déployés, en s'appuyant sur les remontées clients pour ajuster les processus.
- L'objectif est de mettre en place des plans de surveillance communs à tous les sites de production, notamment sur les étapes critiques telles que le moulage, le montage, et les expéditions.

### **Réduire la Non-Qualité Interne**

L'amélioration de la qualité passe également par la réduction des défauts internes et l'optimisation des processus de production.

- Des formations métiers spécifiques au moulage ont déjà été déployées et seront complétées par des formations dédiées au montage pour améliorer les compétences techniques des équipes.
- Le Groupe vise à renforcer la maturité des sites en matière de suivi et d'audit des processus métiers, afin de réduire les coûts liés à la non-qualité et d'augmenter la fiabilité des productions.

### **Animer la Démarche d'Amélioration Continue**

Le développement d'une culture d'amélioration continue est un levier essentiel pour garantir la qualité et la sécurité des produits sur le long terme.

- Le Groupe prévoit de déployer des formations à l'animation de la résolution de problèmes, avec pour priorité de diffuser des méthodes structurées telles que les outils A3 et 8D.
- Ces outils permettront aux équipes d'identifier rapidement les causes racines des problèmes, de proposer des solutions efficaces et de suivre leur mise en œuvre pour une amélioration durable.

Dans le cadre de la feuille de route Qualité, des indicateurs de suivi sont en cours de définition pour évaluer l'efficacité des plans d'action déployés sur les quatre axes stratégiques. Par ailleurs, la mise en place d'un nouvel ERP prévue pour 2025-2026 permettra d'améliorer le suivi des coûts directs et indirects liés à la non-qualité, facilitant ainsi l'élaboration d'indicateurs de performance pertinents pour ce volet.

## **2.3.6. Eligibilité à la taxonomie européenne**

### **2.3.6.1. Contexte**

Le Groupe Catana a déployé des ressources humaines et financières sur son exercice 2023-2024 afin de se mettre en conformité avec la Taxonomie sur son exercice 2024-2025. Le Groupe Catana s'est notamment rapproché de l'EBI (European Boating Industry) et a pris connaissance d'une FAQ interne sur la Taxonomie afin d'enrichir son analyse.

## 2.3.6.2. Analyse des activités éligibles

### Chiffre d'affaires

#### Analyse de l'activité « *Low carbon technologies for transport* »

##### i. Analyse de l'activité

Du point de vue du chiffre d'affaires, le Groupe Catana a analysé son éligibilité à l'activité « *Low carbon technologies for transport* », auquel le code NACE C30.1 « *Building of ships and boats* » semble répondre du point de vue de la Taxonomie.

Cette activité est décrite de la manière suivante par la Taxonomie : « *Manufacture, repair, maintenance, retrofitting, repurposing and upgrade of low carbon transport vehicles, rolling stock and vessels, with particular technologies* ».

Les précisions apportées par la Taxonomie nous disent que pour le transport maritime et côtier de passagers ne transportant pas de combustibles fossiles, les critères suivants doivent être respectés :

- 0 émissions directes de CO<sub>2</sub> ;
- Avant le 31/12/25 : les navires hybrides et à double carburant doivent utiliser au moins 25 % de carburants sans émissions de CO<sub>2</sub> ;
- Avant le 31/12/25 : les navires doivent atteindre une valeur EEDI inférieure de 10% aux exigences 1/4/22 s'ils fonctionnent avec des combustibles à zéro émission de CO<sub>2</sub>.

Le Groupe Catana fabrique des bateaux à voile mais ceux-ci comprennent toujours un moteur qui peut être utilisé dans certaines situations (ex : manœuvres dans les ports). Ainsi, cette activité du Groupe ne remplit pas le critère « 0 émissions directes de CO<sub>2</sub> ».

À ce jour, le Groupe ne fabrique pas encore de bateaux hybrides, mais travaille activement sur le développement de ces technologies afin d'être prêt à répondre à la demande dans toute son offre produit, pour autant que les solutions techniques apportent toutes les garanties de sécurité et de fiabilité dans l'intérêt de ses clients.

Concernant le dernier critère relatif au calcul de l'indicateur EEDI (Energy Efficiency Design Index) : celui-ci a été rendu obligatoire pour les navires marchands et de passagers et n'est donc pas calculé à ce jour par le Groupe Catana.

Le Groupe Catana, comme indiqué en introduction, a également consulté une FAQ interne de l'EBI (European Boating Industry) pour compléter son analyse. Celle-ci indique qu'à ce jour, la Taxonomie n'inclut pas la fabrication de bateaux de plaisance dans la liste de ses activités durables et ne prévoit pas de critères dédiés (parmi ceux listés précédemment).

##### ii. Conclusion pour le Groupe

Sur son exercice 2023-2024, le Groupe Catana ne dispose pas de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie au regard de l'activité « *Low carbon technologies for transport* ». En effet, comme détaillé dans le paragraphe précédent, les critères techniques donnés par la Taxonomie pour cette activité ne permettent pas de valider l'éligibilité des activités du Groupe concernant les bateaux de plaisance.

## Analyse de l'activité « *Repair, refurbishment and remanufacturing* »

### i. Analyse de l'activité

Cette activité est décrite de la manière suivante par la Taxonomie : « *Repair, refurbishment and remanufacturing of goods that have been used for their intended purpose before by a customer (physical or legal person)* ».

Des critères techniques sont également précisés par la Taxonomie, et notamment la définition des différents termes utilisés dans la description de l'activité, à savoir :

- Définition de la réparation : réparer un produit cassé pour qu'il puisse être réutilisé, soit en tant que service, soit pour le vendre plus tard.
- Définition de la remise à neuf : tester et, si nécessaire, réparer, nettoyer ou ajuster un produit usagé pour qu'il fonctionne à nouveau correctement et réponde aux normes techniques ou légales. Cela permet de s'assurer qu'il peut être utilisé dans son but initial et qu'il reste conforme à la réglementation.
- Définition de la refabrication : processus industriel par lequel des produits sont remis à neuf, voire améliorés, puis vendus avec une garantie.
- Exclut le remplacement des consommables.

Le Groupe Catana, à travers sa filiale PORT PIN ROLLAND dont le code NACE est par ailleurs indiqué pour cette activité (G46), facture des travaux de réparation et de remise à neuf de bateaux. A titre d'information, le chiffre d'affaires du Groupe relatif aux travaux sur bateaux s'élève à 2 133 K€ sur l'exercice 2023-2024, intégrant la main d'œuvre et les pièces détachées associées.

Cependant, sur l'exercice 2023-2024, le Groupe Catana n'est pas en mesure de vérifier l'éligibilité de 100% du chiffre d'affaires relatif à cette activité de travaux, dont une partie concerne du Service Après-Vente.

### ii. Conclusion pour le Groupe

Sur l'exercice 2023-2024, le Groupe Catana n'est pas en mesure de détailler son chiffre d'affaires relatif aux travaux (2 133 K€) afin de neutraliser le chiffre d'affaires lié au Service Après-Vente. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion courant 2025, le Groupe prévoit de mieux flécher ces différents types de travaux afin d'être en mesure de reporter le CA éligible sur l'exercice 2024-2025.

## **Dépenses d'investissement (CAPEX)**

### Analyse de l'activité « *Electricity generation using solar photovoltaic technology* »

#### i. Analyse de l'activité

Cette activité est décrite de la manière suivante par la Taxonomie : « *Construction or operation of electricity generation facilities that produce electricity using solar photovoltaic (PV) technology* » sans critère technique ajouté.

Le Groupe Catana dispose de CAPEX éligibles à cette activité via sa filiale portugaise CATANA GROUP PORTUGAL, LDA (ex COMPOSITE SOLUTIONS) qui a fait installer 1818 panneaux photovoltaïques sur le toit de sa nouvelle usine d'Aveiro, offrant une puissance totale de 1 MWc et ayant pour objectif d'assurer à partir de 2025 une autoconsommation énergétique du site.

Sur l'exercice 2023-2024, ces CAPEX éligibles s'élèvent à 358 K€.

## ii. Conclusion pour le Groupe

Sur 2023-2024, le Groupe Catana dispose de CAPEX éligibles à hauteur de 358 K€.

### *Dépenses d'exploitation (OPEX)*

#### **Analyse de l'activité « *Electricity generation using solar photovoltaic technology* »**

##### i. Analyse de l'activité

Cette activité est décrite de la manière suivante par la Taxonomie : « *Construction or operation of electricity generation facilities that produce electricity using solar photovoltaic (PV) technology* » sans critère technique ajouté.

Le Groupe CATANA dispose d'OPEX éligibles à cette activité via sa filiale CHANTIERS CATANA qui a acheté sur l'exercice 2023-2024 des composants utilisés dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bateaux.

Sur l'exercice 2023-2024, ces OPEX éligibles s'élèvent à 230 K€.

##### ii. Conclusion pour le Groupe

Sur l'exercice 2023-2024, le Groupe Catana dispose d'OPEX éligibles à hauteur de 230 K€.

### *Conclusion générale*

A travers cette première analyse de l'éligibilité des activités du Groupe CATANA à la Taxonomie, des premières activités (CA, CAPEX, OPEX) ont pu être identifiées comme éligibles. Sur le prochain exercice 2024-2025, le Groupe approfondira son analyse d'éligibilité, notamment afin de reporter ses KPIs éligibles, et réalisera l'analyse de l'alignement de ces activités à la Taxonomie afin de s'y conformer.

### 2.3.7. Rappel des indicateurs-clés

Au cours de cet exercice, des premiers indicateurs extra-financiers ont été consolidés, constituant une base initiale qui sera enrichie et complétée par des objectifs spécifiques lors du prochain exercice, en conformité avec les exigences de la norme CSRD.

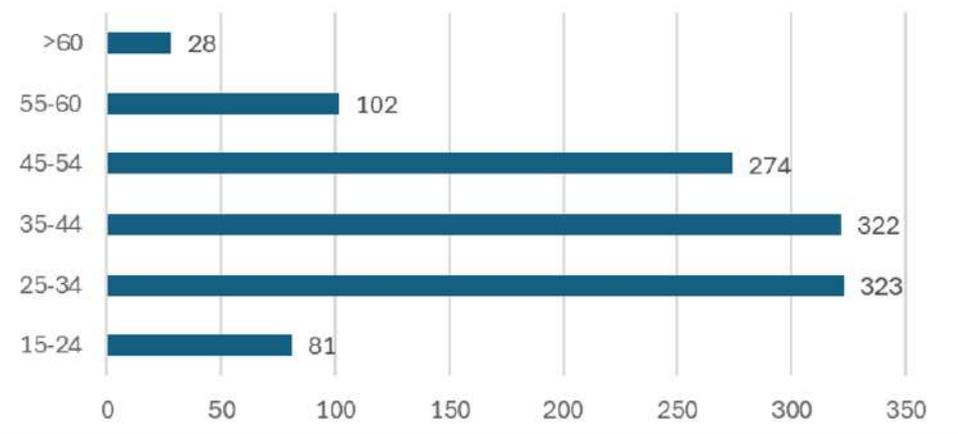
#### 2.3.7.1. Données sociales

##### Effectifs à fin d'exercice - Périmètre Groupe Catana

<b>Effectifs salariés par pays - CDD et CDI</b>	<b>31/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
France	631	678	520
Tunisie	325	387	356
Portugal	174	67	0
<b>Effectifs salariés totaux</b>	<b>1130</b>	<b>1132</b>	<b>876</b>
<b>Répartition des effectifs salariés par statut</b>			
CDI	70%	70%	66%
CDD	30%	30%	27%
<b>Effectifs CDI, CDD et intérim</b>			
CDI	793	795	574
CDD	337	337	302
Intérim (France et Portugal)	95	229	236
<b>Effectifs totaux</b>	<b>1225</b>	<b>1361</b>	<b>1112</b>
<i>dont effectifs en contrats d'alternance</i>	8	5	1
<b>Répartition des effectifs par catégorie</b>			
Employés et ouvriers	83%	85%	86%
Autres* (techniciens / agents de maîtrise et les cadres)	17%	15%	14%
<b>Part de l'effectif féminin par statut</b>			
Employés / Ouvriers	21%	18%	20%
Techniciens et Agents de Maîtrise	23%	19%	17%
Cadres et Assimilés	19%	18%	14%
<b>Total</b>	<b>21%</b>	<b>18%</b>	<b>19%</b>

## Pyramide des âges des collaborateurs - CDD et CDI

Pyramide des âges des collaborateurs  
de Catana Group au 31/8/2024



## Index Egalité Hommes - Femmes - Périmètre France

Index égalité Femme/Homme	Nb points max /	
	indicateur	France
1. Ecart de rémunération	40	39
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles	20	20
3. Ecart de taux de promotions	15	15
4. Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	2.5
<b>Index Egalité Femmes-Hommes</b>	<b>100</b>	<b>91.5</b>

(exercice 2023)

## Santé et sécurité

Indicateur	2023-2024	2022-2023	Objectif
Taux de gravité des accidents de travail	1,49	0,75	<1
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	46	46	<50
Nombre de jours perdus pour accidents de travail	2 689	1 293	<1000 jours

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail \* 1000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt \* 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

## Formation

	2023-2024
Indicateur coût de formation / masse salariale	1,6%
Nombre d'heures de formation par collaborateur (CDI - CDD - Interim)	18

### 2.3.7.2. Données environnementales

#### Achats de production

	2023-2024	2022-2023
Nombre de fournisseurs des achats liés à la production	396	313
Poids des achats auprès de fournisseurs français	60%	
Poids des achats auprès de fournisseurs européens	33%	

	31.08.2024	31.08.2023	Objectif (2025)
% de nouveaux fournisseurs ayant signé la charte	76%	0%	80%
Part des achats de production couverts par des politiques d'achats responsables	83%	0%	84%

#### Achat de matières premières Gel coat, colle et résines

	2023-2024	2022-2023
En tonnes / million d'heures travaillées	850	922

#### Achat de matières premières Bois

	2023-2024	2022-2023
En M€ / million d'heures travaillées	3,9	5,0

## Quantités de déchets traités par famille de traitement (en t)

	2023-2024	2022-2023	Objectif (2025)
Déchets non dangereux recyclés ou valorisés matière	1 824	1 759	
Déchets non dangereux valorisés énergétiquement	360	353	
Déchets non dangereux enfouis ou incinérés sans valorisation	1 128	959	
Déchets dangereux recyclés ou valorisés matière	46	12	
Déchets dangereux valorisés énergétiquement	236	200	
Déchets dangereux enfouis ou incinérés sans valorisation	19	0	
Tonnes de déchets générées par million d'heures travaillées	1 692	1 476	
Taux de valorisation / recyclage des déchets non dangereux France	66% 78%	69% 83%	70% 80%

## Consommation d'eau

	2023-2024	2022-2023
Consommation d'eau (en m3)	11 163	9 443
En m3 / million d'heures travaillées - Tous sites	5 228	4 247

## Consommation d'énergie

	2023-2024	2022-2023
Consommation d'électricité (MWh)	5 776	5 492
Intensité (en kWh / 1000 heures travaillées)	2 705	2 470
Consommation de gaz et fioul (en MWh PCS)	1 247	1 188
Consommation de gaz et fioul en kWh / millier d'heures t	728	635
<b>Emissions liées à la consommation d'électricité et de gaz (tCO2eq)</b>		
Emissions de CO2 (tCO2eq) - Electricité achetée	1 048	933
Emissions de CO2 (tCO2eq) - Gaz et fioul acheté	112	118
<b>Total émissions liées à la consommation d'énergie (tCO2eq)</b>	<b>1 159</b>	<b>1 051</b>
Emissions de CO2e liées à la consommation d'énergie par 1000heures travaillées (tCO2e/1000h)	0,5	0,5

## Résultats du bilan carbone 2022

Périmètre: 98% bateaux à voile; Activité de Port-Pin-Rolland exclue

en t CO <sub>2</sub> eq	2022	
Emissions directes de GES (Scope 1)	345	0,2%
Emissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	676	0,3%
Emissions indirectes associées au transport (Scope 3)	3 431	1,6%
Emissions indirectes associées aux produits achetés (Scope 3)	54 892	25,0%
Emissions indirectes associées aux produits vendus (Scope 3)	159 922	72,9%
<b>Total scope 3</b>	<b>218 245</b>	<b>99,5%</b>
Total des émissions de GES (scope 1, 2, 3)	219 266	100,0%

## Emissions de Composés Organiques Volatils (COV)

En 2023, les émissions de COV calculées ont selon la méthode xx ont été les suivantes:	APYC	Chantier Catana
Emissions de COV (t)	89,6	76,28
EAC totale (t)	105,92	79,28

## Contribution financière aux filières de déconstruction

	2023	2022
Eco-contribution APER <sup>1</sup> (k€)	73	51

1. Association pour la Plaisance Eco-Responsable

## 2.4. Affectation du résultat

### 2.4.1. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice écoulé, qui s'élèvent à 8 922 340,53 €, comme suit :

#### Origine :

– Résultat de l'exercice .....	8 922 340,53 €
– Report à nouveau créateur antérieur .....	16 549 057,95 €

#### Affectation :

– Distribution à titre de dividendes : .....	5 527 112,04 €	
– Report à nouveau du solde : .....	19 944 286,44 €	
<hr/>		
– Totaux : .....	25 471 398,48 €	25 471 398,48 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action serait de 0,18 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

### 2.4.2. Paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 5 mars 2025 et le détachement du coupon interviendrait le 3 mars 2025.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 30 706 178 actions composant le capital social au 31 août 2024, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

### 2.4.3. Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 août 2023	4 605 926,70 €	0 €	0 €	0 €
31 août 2022	4 605 926,70 €	0 €	0 €	0 €
31 août 2021	3 991 803,14 €	0 €	0 €	0 €

### 2.4.4. Charges non déductibles fiscalement

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 2.5. Informations sur la société et son capital

### 2.5.1. Informations concernant la Société

- Raison sociale : CATANA GROUP
- Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

CATANA GROUP est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan, sous le numéro d'identification RCS 390 406 320.

- Date de constitution et durée de vie

CATANA GROUP a été constituée en décembre 1992 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation intervenue le 15 mars 1993, sauf dissolution anticipée ou prorogation, conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> septembre et se clôture le 31 août de chaque année.

- Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé Zone Technique Le Port 66140 Canet en Roussillon, France.

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Elle est régie par le droit français.

- Cotation – Code LEI

L'action CATANA GROUP est cotée sur Euronext compartiment B. Il est rappelé que le Conseil d'administration de CATANA GROUP, réuni le 2 décembre 2024, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2025 le projet de radiation des titres de CATANA GROUP des négociations du marché réglementé Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth.

Son code LEI est : 96950079QAYBTB8V4F22.

### 2.5.2. Détention du capital

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes dépassant les seuils prévus par ce texte, à la date du 31 août 2024 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote réels	Pourcentage des droits de vote réels	Nombre de droit de vote théoriques	Pourcentage des droits de vote théoriques
FINANCIERE PONCIN	8 662 452	28,21%	16 759 404	45,16%	16 759 404	43,05%
AURELIEN PONCIN	3 680	0,01%	3 680	0,01%	3 680	0,01%
APLR HOLDING (Aurélien Poncin)	33 740	0,11%	33 740	0,09%	33 740	0,09%
Indivision succ. Olivier Poncin	238 223	0,78%	238 223	0,64%	238 223	0,61%
<b>Sous-total Poncin</b>	<b>8 938 095</b>	<b>29,11%</b>	<b>17 035 047</b>	<b>45,90%</b>	<b>17 035 047</b>	<b>43,76%</b>
Public	19 947 693	64,96%	20 075 330	54,10%	20 075 330	51,57%
Auto-détention	1 820 390	5,93%	0	0,00 %	1 820 390	4,68%
<b>Total</b>	<b>30 706 178</b>	<b>100,00%</b>	<b>37 110 377</b>	<b>100,00%</b>	<b>38 930 767</b>	<b>100,00%</b>

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	LBPAM	Néant
Détenant plus de 10 %	Néant	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Néant
Détenant plus de 20 %	Néant	Néant
Détenant plus de 25 %	FINANCIERE PONCIN	Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,⅓ %	Néant	FINANCIERE PONCIN
Détenant plus de 50 %	Néant	Néant
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Néant
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

### 2.5.3. Franchissement de seuils légaux et statutaires

En application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé, la société a été informé des franchissements de seuil suivants :

- Franchissement à la baisse du seuil de 5% de la détention de la société INDEPENDANCE AM : par courrier reçu le 6 août 2024, la société par actions simplifiée INDEPENDANCE AM (17 rue du Colisée, 75008 PARIS) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 24 juillet 2024, le seuil de 5% du capital de la société CATANA GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, à cette date et à ce jour, 1 447 754 actions CATANA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et 3,71% des droits de vote de la Société (**avis AMF 224C1410**) ;
- franchissement à la hausse du seuil de 5% de la part de la société LBPAM : par courrier reçu le 11 juillet 2024, la société LBPAM (36 quai Henri IV, 75004 PARIS), agissant (i) pour le compte de fonds dont elle assure la gestion financière et (ii) pour le compte de fonds gérés par sa filiale La Financière de l'Echiquier, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2024, le seuil de 5% du capital de la société CATANA GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 543 074 actions CATANA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,96% des droits de vote de la Société (**avis AMF 22C1174**).

Il est précisé qu'il sera proposé, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2025, de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin d'y insérer des seuils statutaires de déclaration de franchissement de seuils de participation.

de plus, il serait proposé à l'Assemblée Générale de décider, qu'en cas de violation de l'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils de participation, d'abaisser le pourcentage nécessaire à un ou plusieurs actionnaires pour demander la privation du droit de vote concernant les actions excédant la fraction non déclarée de 5% à 2% du capital social ou des droits de vote.

En conséquence, deux nouveaux alinéas seraient insérés après l'alinéa 5 de l'article 8 II des statuts, rédigés comme suit :

*“En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant plus de 2%, 4%; 5%, 10, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3 ou 90% du capital ou des droits de vote, informe la Société dans un délai de ' jours de bourse, avant clôture, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.*

*L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa”.*

### 2.5.4. Autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société CATANA GROUP n'en détient une quelconque quotité de capital.

### 2.5.5. Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L. 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

### 2.5.6. Option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés et attributions gratuites d'actions

Aucune opération n'ayant été réalisée en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 et L.22-10-56 à L.22-10-58 du Code de commerce il n'y a pas lieu à établissement du rapport spécial visé à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a décidé plusieurs attributions gratuite d'actions :

- 72 500 actions le 24 février 2022,
- 410 000 actions le 1<sup>er</sup> décembre 2022, et
- 40 700 actions le 27 février 2023.

Il est précisé qu'aucun mandataire social au moment de l'attribution initiale n'a bénéficié de ces plans (cf. paragraphe 7.3.3.5).

Le Conseil d'administration du 2 décembre 2024 a constaté qu'à l'issue de la première période d'acquisition correspondant à la Tranche 1 du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le nombre total d'actions définitivement attribuées aux bénéficiaires, à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, s'élève à 40 300 actions.

Le rapport spécial visé à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sera mis à la disposition des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

### 2.5.7. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice et descriptif du programme de rachat d'actions

Un contrat de liquidité conforme au contrat établi par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) a été signé entre la Société et Kepler Chevreux.

#### 2.5.7.1. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le programme de rachat d'actions en cours de validité a été autorisé par l'assemblée du 29 février 2024. Conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires du 29 février 2024 a autorisé le Conseil d'administration à opérer sur ses propres actions, pendant une période de 18 mois, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à vingt euros (20,00 €) par action. Le montant maximum que la Société pouvait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pouvait excéder la somme de 61 412 340 € sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10 % du capital à quelque moment que ce soit.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Au cours de l'exercice 2023-2024, dans le cadre du contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

Nombre d'actions achetées par la société	104 803	Cours moyen des achats	5,293 €
Nombre d'actions vendues par la société	96 752	Cours moyens des ventes	5,299 €

Aucun frais de négociation n'a été comptabilisé.

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice au 31 août 2024 au titre du contrat de liquidité s'élevait à 28 325 actions, évaluées au cours d'achat moyen de 4,859 € par action. La valeur nominale de ces actions s'élève à 0,50 € et représentent 0,092% du capital de la société CATANA GROUP.

Les actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation.

Par ailleurs, la Société a d'autres rachats de ses propres actions :

- 1 007 801 actions au prix moyen de 4,922 € affectées au programme de croissance externe
- 85 137 actions au prix moyen de 5,253 € affectées au programme d'attribution gratuite d'actions

Au cours de l'exercice, 54 000 actions ont été distribuées définitivement aux bénéficiaires d'un plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2022.

L'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 février 2024 expirant le 29 août 2025, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

### 2.5.7.2. Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 27 février 2025.

- **Répartition par objectifs des titres de capital détenus à la date du 13 décembre 2024 :**
  - Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 32 671
  - Opérations de croissance externe : 1 535 175
  - Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 697 310
  - Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
  - Annulation : 0

### 2.5.7.3. Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme :** assemblée générale du 27 février 2025
- **Titres concernés :** actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10% du capital (soit 3 070 617 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 13 décembre 2024 à 2 265 156 (soit 7,38 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 844 961 actions (soit 2,75 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Modalités des rachats :** Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal du programme :** Le prix maximum d'achat serait fixé à 20,00 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération. Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 61 412 340 €.

### Objectifs du programme

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CATANA GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement conformément à la pratique admise par la réglementation,

- Assurer la couverture de plans d’options d’achat d’actions et/ou de plans d’actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d’actions au titre d’un plan d’épargne d’entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l’entreprise et/ou toutes autres formes d’allocation d’actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Procéder à l’annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l’autorisation à conférer par l’assemblée générale du 27 février 2025,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l’AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

**Durée de programme :** 18 mois à compter de l’assemblée générale du 27 février 2025 soit jusqu’au 26 août 2026.

### 2.5.8. Régularisation des participations croisées

Aucune démarche n’a été menée au cours de l’exercice au titre en vue de régulariser des participations croisées.

### 2.5.9. Ajustement des bases de conversion

Néant

### 2.5.10. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l’article L.621-18-2 du code monétaire et financier

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l’article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Prénom Nom	APLR HOLDING	Aurélien PONCIN	David ETIEN
Fonctions exercées au sein de l’émetteur	Actionnaire dirigé par le PDG Aurélien Poncin	PDG	DGD
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	Acquisitions	Acquisitions	Attribution gratuite actions
Description de l’instrument financier	actions	actions	actions
<b>Cessions d’instruments financiers :</b>			
Prix moyen pondéré			
Montant total des cessions			
<b>Acquisition d’instruments financiers :</b>	68 748 actions	3 960 actions	13 000 actions
Prix moyen pondéré	4,59	4,81	4,615
Montant total des acquisitions	315 553,00 €	19 047,00 €	59 995,00 €

## 2.6. Procédures de contrôle et informations comptables et financières

### 2.6.1. Méthodes d'évaluation et formes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### 2.6.2. Les Normes IFRS

Le Groupe a établi ses comptes conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 août 2023, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er septembre 2023 :**

Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Amendements à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Amendements à IFRS 17 – Modification d'IFRS 17

Amendements à IFRS 17 – 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

#### **Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1er septembre 2023 :**

Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives

Amendements à IFRS 16 – Passif locatif découlant d'une cession-bail

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif sur ses états financiers.

### 2.6.3. Conventions réglementées

Nous vous demandons également de constater qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport spécial de vos commissaires aux comptes qui figure page 165 du présent rapport.

### 2.6.4. Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

#### 2.6.4.1. Objectifs du contrôle

Le contrôle de l'information comptable et financière est défini chez CATANA GROUP comme l'ensemble des organisations visant à garantir la maîtrise des activités, anticiper et la gérer des risques et veiller à ce que l'ensemble des opérations du Groupe soient conformes aux règles légales.

#### 2.6.4.2. Principaux acteurs du contrôle

##### ▪ *Le Conseil d'Administration*

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

##### ▪ *Le Comité de Direction*

Le Comité de Direction de la société FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP, définit et anime les orientations opérationnelles du Groupe. Réuni régulièrement, il coordonne la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe et s'assure de leurs déploiements au sein des différentes filiales et des différents services.

Le Comité de Direction est composé :

- du Président directeur général,
- du directeur général délégué,
- des responsables de chaque filiale ou site,
- des directions opérationnelles (Commerciale, Industrielle, Développement produits, Financière, Ressources Humaines).

##### ▪ *La Direction financière*

En rapport avec l'ensemble des équipes comptables et financières de l'ensemble du Groupe, et en collaboration étroite avec les cabinets d'expertise comptable, la direction financière s'assure de la fiabilité de toutes les informations financières et contrôle les écarts par rapport aux objectifs.

##### ▪ *Les Commissaires aux comptes*

Intervenants externes et indépendant du Groupe, les Commissaires aux comptes apportent une garantie complémentaire quant à la fiabilité et la sincérité des informations financières produites. Ils contribuent également au renforcement du dispositif de contrôle interne.

##### ▪ *Procédure relative au traitement de l'information comptable et financière*

Les comptes consolidés sont établis en appliquant les normes publiées par l'IASB (International Accounting, Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (normes IFRS).

La direction financière fixe le calendrier des clôtures semestrielles et annuelles. Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes interviennent au moins semestriellement dans l'entreprise et échangent par ailleurs plusieurs fois par an avec les dirigeants.

En interne, un compte de résultat d'exploitation prévisionnel est établi avant le début de chaque exercice et peut faire l'objet d'une à deux révisions en cours d'exercice.

Le contrôle et le suivi de ces prévisions est assuré en collaboration avec les services de comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie et s'appuie également sur les différents reporting établi par chaque entité du Groupe.

L'ensemble de ces services, supervisée par la direction financière, s'appuie également sur les partenariats étroits avec les experts comptables et le conseil juridique du Groupe pour garantir la connaissance et l'application de la législation et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

## 2.7. Mandats

### 2.7.1. Mandats sociaux et rémunération des administrateurs

#### 2.7.1.1. Échéances des mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de Nicolas Martin arrivant à échéance, il sera proposé de le renouveler lors de l'Assemblée Générale annuelle du 27 février 2025, pour une durée de 6 années, expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 août 2030.

Bien que le Code Middenext auquel se réfère la Société recommande (11ème recommandation) « *que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi* », et « *que le renouvellement des "membres du conseil" soit échelonné* », il n'a pas été jugé pertinent, en considération de la taille de l'entreprise et de ses spécificités, de mettre en place un tel échelonnement dans le renouvellement des mandats des administrateurs.

#### 2.7.1.2. Rémunération des administrateurs

Nous vous précisons que l'assemblée générale mixte du 24 février 2022 a fixé à 20 000 € la somme allouée au Conseil d'Administration de la Société à titre de rémunération à compter de l'exercice 2021-2022, et ce jusqu'à décision contraire.

### 2.7.2. Mandats des Commissaires aux comptes

#### 2.7.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

- **BM&A**  
11 rue de Laborde 75008 Paris  
Représentée par Monsieur Jean-Luc Loir

BM&A est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Le mandat de BM&A a été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle du 23 février 2023, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

- **TALENZ SODIDEM LAVAL**  
Rue Lamarck BP 2145 53021 Laval  
Représentée par Monsieur Philippe Noury

TALENZ SODIDEM LAVAL est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.

Le mandat de TALENZ SOFIDEM LAVAL a été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle du 23 février 2023, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

## 2.8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration a arrêté, lors de sa séance en date du 2 décembre 2024, les termes de la présente section du rapport de gestion relative au gouvernement d'entreprise, qui comprend notamment les informations relatives à la gouvernance de la société, aux rémunérations des dirigeants et aux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique. Ces informations font l'objet d'un rapport spécifique de vos commissaires aux comptes.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menés par la direction financière du Groupe.

### 2.8.1. Organes d'administration et de direction de la Société

CATANA GROUP est administrée par un Conseil d'Administration composé, à la date du présent document, de cinq membres, dont un est considéré comme indépendant.

Deux femmes y sont représentées permettant de respecter l'exigence de parité homme-femme. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelables.

	Aurélien Poncin	David Etien	Nicolas Martin	Corinne Mercier	Pascale Poncin
Age	42 ans	52 ans	48 ans	60 ans	71 ans
Nationalité	française	française	française	française	française
Administrateur indépendant	Non	Non	Oui	Non	Non
Date de première nomination	22/05/2023	22/05/2023	28/02/2019	27/02/2017	27/02/2017
Echéance du mandat	AG 2029	AG 2029	AG 2025	AG 2029	AG 2029
Nombre d'actions détenues au 13/12/2024	3 960	70 500	100	22 510	69
Expérience et expertises apportées	Expérience de l'industrie nautique	Expérience de l'industrie nautique	Finance/Bourse	Bonne connaissance de l'entreprise	Regard extérieur critique

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de quatre-vingts ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Les tableaux ci-après récapitulent les mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration à la date du présent document. Pour les besoins de leur fonction au sein du Groupe, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la Société.

<b>Aurélien Poncin</b>	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur Président Directeur Général
CATANA GROUP PORTUGAL	X		Director (gérant)
SA HACO	X		Président Directeur Général
SAS EURO MAKERS		X	Président
SAS FINANCIERE PONCIN		X	Président
SAS APLR HOLDING		X	Président
SAS GROUPE HÔTELS PONCIN		X	Directeur général
SAS APLR 2		X	Président
SC PPROPAP		X	Gérant
SCI DU PONANT		X	Gérant
SCI DU LEVANT		X	Gérant
SARL AUREDINE		X	Gérant
SCI CAYATOP		X	Gérant

<b>David Etien</b>	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur Directeur général délégué
AP YACHT CONCEPTION		X	Directeur général
FINANCIERE PONCIN		X	Directeur général

<b>Nicolas Martin</b>	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur
GIE-REPARATIONS		X	Contrôleur de gestion

<b>Corinne Mercier</b>	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur

<b>Pascale Poncin</b>	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur

## 2.8.2. Évolution dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2024

Aucune évolution n'est intervenue dans le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023/2024.

## 2.8.3. Indépendance des membres du conseil

Selon la recommandation 3 du Code Middlednext appliqué par la Société sur la composition du conseil et la présence de membres indépendants, les critères suivants permettent de présumer l'indépendance d'un membre du conseil qui se

caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

- Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;

Pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires, le Conseil d'Administration prend en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs.

- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il appartient au conseil d'examiner au cas par cas par cas la situation de chacun des membres au regard de ces critères. Cette appréciation est faite chaque année au moyen du tableau ci-dessous :

Critères	Aurélien Poncin	David Etien	Nicolas Martin	Corinne Mercier	Pascale Poncin
<b>Critère 1</b> : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✘	✘	✔	✘	✔
<b>Critère 2</b> : Relation d'affaires significatives	✘	✘	✔	✔	✔
<b>Critère 3</b> : actionnaire de référence ou % de droit de vote significatif	✘	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 4</b> : lien de proximité avec un mandataire social ou l'actionnaire de référence	✘	✘	✔	✔	✘
<b>Critère 5</b> : Commissaire aux comptes	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Conclusion</b>	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant

Dans ce tableau, ✔ représente un critère d'indépendance satisfait et ✘ représente un critère d'indépendance non satisfait.

Au regard de ces critères, Monsieur Nicolas Martin a été qualifié de membre indépendant par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2021, dès lors, notamment, qu'il n'entretient aucune relation d'affaires avec la Société. Conformément à la recommandation numéro 3 du code Middlenext, la qualité d'indépendant s'apprécie également chaque année au moment de la rédaction et de l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 2 décembre 2024 a, au regard des critères énoncés ci-dessus, conclu que Monsieur Nicolas Martin pouvait toujours être qualifié d'administrateur indépendant.

#### 2.8.4. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 22 mai 2023, a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration, à Monsieur Aurélien Poncin, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

En sa qualité de président du Conseil d'Administration, Monsieur Aurélien Poncin organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la

société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. La durée de ses fonctions de président du Conseil d'Administration ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de directeur général, Monsieur Aurélien Poncin est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

## 2.8.5. Rémunération des mandataires sociaux

### 2.8.5.1. Politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration du 2 décembre 2024 a arrêté la politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux de la manière suivante :

#### *(i) Respect de l'intérêt social et contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société*

La politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie de développement.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est décidée par le Conseil d'Administration conformément (i) à la réglementation en vigueur, aux recommandations de l'AMF et du code Middledenext auquel se réfère le société, (ii) à la pratique des marchés dans des secteurs comparables et pour des entreprises de taille similaire, eu égard notamment au chiffre d'affaires et aux effectifs.

#### *(ii) Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts, manière dont les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés de la Société sont prises en compte*

Chaque année le Conseil d'administration élabore puis approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux, étant précisé que, le président directeur général ne participe pas aux délibérations ni aux votes de sa rémunération.

Pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux, le Conseil d'administration prend en compte et applique les principes édictés par le Code Middledenext (recommandations 12 et 16). Le Conseil veille à la prise en compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société dans la détermination de la rémunération ; il s'attache en particulier à ce que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soit déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise et que la détermination des éléments de la rémunération réalise un juste équilibre et prenne en compte à la fois l'intérêt social de l'entreprise, les pratiques du marché, les performances de tout ou partie des dirigeants mandataires sociaux, et les autres parties prenantes de l'entreprise.

#### *(iii) Méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions*

Il est précisé que les mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable ni de rémunération en actions.

#### *(iv) Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale aux administrateurs*

Le Conseil d'administration est libre de répartir entre ses membres la rémunération des membres du conseil fixée par l'assemblée générale.

Cette répartition tient compte de la participation effective de chaque administrateur aux réunions du conseil et de leur assiduité. Il est précisé qu'un montant minimum de l'enveloppe de rémunération des administrateurs est attribué aux administrateurs indépendants.

***(v) Description et explication des modifications substantielles de la politique de rémunération***

La politique de rémunération de la Société n'a pas été modifiée par rapport à la politique adoptée au titre du précédent exercice.

***(vi) Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération***

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

***(vii) Dérogation à l'application de la politique de rémunération***

Non applicable

**2.8.5.2. Politique de rémunération du président directeur général, du directeur général délégué et des administrateurs**

***(i) Politique de rémunération du Président Directeur Général***

La politique de rémunération du Président Directeur Général, pour l'exercice 2024/2025, telle que décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 27 février 2025.

La rémunération du Président Directeur Général se compose d'une rémunération fixe versée mensuellement ainsi que d'une rémunération en tant qu'administrateur (cf. (iii) ci-dessous).

La rémunération fixe sur 12 mois du Président Directeur Général actuellement en vigueur est de 84 000 euros bruts. Le Conseil d'administration arrête la partie fixe de la rémunération pour une période de 12 mois, cette rémunération est versée en douze mensualités.

Cette rémunération fixe est réexaminée annuellement par le Conseil d'administration.

Une modification de cette rémunération peut intervenir, en tenant compte des résultats économiques et financiers de la Société au titre de l'exercice précédent.

Le Président Directeur Général pourrait bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances exceptionnelles qui devront être précisément détaillées et justifiées. Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, le versement de la rémunération exceptionnelle serait conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du président directeur général dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce.

La politique de rémunération de la Société ne prévoit aucune autre rémunération pour le Président Directeur Général.

***(ii) Politique de rémunération du Directeur Général Délégué***

La politique de rémunération du Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2024/2025, telle que décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 27 février 2025.

Le Directeur Général Délégué n'est pas rémunéré pour l'exercice de son mandat.

Le Directeur Général Délégué pourrait bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances exceptionnelles qui devront être précisément détaillées et justifiées. Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, le versement de la rémunération exceptionnelle serait conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce.

La politique de rémunération de la Société ne prévoit aucune autre rémunération pour le Directeur Général Délégué.

### *(iii) Politique de rémunération des administrateurs*

Les administrateurs sont rémunérés en fonction de leur présence aux réunions et de leur assiduité. L'administrateur indépendant bénéficie d'une rémunération additionnelle.

Lors de sa séance du 3 mai 2019, le Conseil d'Administration a adopté la règle de répartition de la rémunération des administrateurs y compris pour le Président Directeur Général suivante :

- Une part de répartition fixe entre tous les administrateurs au prorata de leurs présence au cours de l'exercice considéré : 30 % ;
- Une part spéciale pour M. Nicolas Martin afin de tenir compte de sa qualité d'administrateur indépendant : 10 % ;
- Une part variable prépondérante, en fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration : 60 %.

Conformément à l'assemblée générale du 24 février 2022, l'enveloppe annuelle pouvant être versée aux administrateurs au titre de leur mandat est fixée à 20 000 €, jusqu'à décision contraire. Le Conseil pourra proposer à l'assemblée de modifier cette enveloppe.

### **2.8.5.3. Rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 au Président Directeur Général soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle 2025**

#### *Rémunération de Monsieur Aurélien Poncin*

Le présent paragraphe décrit les rémunérations et avantages versés (ou à verser) au titre de l'exercice 2023-2024 à M. Aurélien Poncin, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général.

Éléments de rémunération versée ou à verser au titre de l'exercice clos le 31 août 2024	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	84 000 €	La rémunération fixe due au titre de l'exercice 2023/2024 a été fixée par le Conseil d'Administration du 7 juin 2023.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération long terme.
Rémunération au titre de son mandat de membre et président du Conseil d'Administration	3 600 €	M. Aurélien Poncin a perçu une rémunération au titre de son mandat de membre et président du Conseil d'Administration à compter de sa désignation en mai 2023.
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucun avantage de toute nature.
Rémunération, indemnité ou avantages liés à la prise de fonction	N/A	N/A
Rémunération au titre d'une convention	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération à ce titre.
Autres éléments de rémunération liés au mandat	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune autre rémunération au titre de son mandat.
Indemnité de départ	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	M. Aurélien Poncin ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire au sein du Groupe.
<b>Total</b>	<b>87 600 €</b>	

La rémunération totale d'Aurélien Poncin au titre de ses fonctions de Président Directeur Général pour l'exercice 2023/2024 respecte la politique de rémunération adoptée par l'assemblée générale du 29 février 2024.

La rémunération du Président Directeur Général correspond à 4,05 fois le SMIC.

L'évolution de la rémunération du Président Directeur Général au regard des rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société est la suivante :

• **Par rapport à la rémunération moyenne**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Rémunération moyenne<sup>(1)</sup></b>	76 676 €	84 000 €	67 000 €	58 707 €	84 000 €
<b>Aurélien Poncin</b>	84 000 €	84 000 €	84 000 €	82 515 €	84 000 €
<b>Ratio rém. / rém. moyenne</b>	1,09	1,00	1,25	1,40	1,00

(1) La rémunération moyenne s'entend de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de CATANA GROUP autres que les mandataires sociaux. Tous ces salariés ayant été transférés sur d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2021-2022, le calcul est réalisé sur la projection annuelle de leur rémunération avant transfert. Au

titre de l'exercice 2020-2021, seul Monsieur Olivier Poncin était rémunéré par la société. Monsieur Aurélien Poncin a été rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 14 mai 2023, puis au titre de ses fonctions de Président Directeur Général à compter du 15 mai 2023. Il est précisé que le nouveau Directeur Général Délégué, Monsieur David Etien, désigné à compter du 22 mai 2023, n'est pas rémunéré au titre de ses fonctions.

▪ **Par rapport à la rémunération médiane**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Rémunération médiane<sup>(1)</sup></b>	79 440 €	84 000 €	n/a	n/a	n/a
<b>Olivier Poncin puis Aurélien Poncin</b>	84 000 €	84 000 €	84 000 €	82 515 €	84 000 €
<b>Ratio rém. / rém. médiane</b>	1,06	1,00	n/a	n/a	n/a

(1) Selon l'INSEE, le salaire médian est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de l'entreprise concernée. Tous ces salariés ayant été transférés sur d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2020-2021, le calcul est réalisé sur la projection annuelle de leur rémunération avant transfert. Au titre de l'exercice 2020-2021, seul Monsieur Olivier Poncin était rémunéré par la société, la rémunération médiane correspondait donc à sa rémunération. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, Monsieur Aurélien Poncin a été rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ; la rémunération médiane n'est plus calculable en présence de seulement deux personnes.

#### 2.8.5.4. Rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 au Directeur Général Délégué soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle 2024

##### Rémunération de Monsieur David Etien

Le présent paragraphe décrit, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 29 février 2024 (sixième résolution à caractère ordinaire), les rémunérations et avantages versés (ou à verser) au titre de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 à M. David Etien, Directeur Général Délégué.

Éléments de rémunération versée ou à verser au titre de la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 14 mai 2023	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	— €	Aucune rémunération n'est versée au titre de cette fonction depuis le décès d'Olivier Poncin en mai 2023
Rémunération variable annuelle	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune rémunération long terme.
Rémunération au titre de son mandat de membre et président du Conseil d'Administration	3 600 €	M. David Etien a perçu une rémunération au titre de son mandat de membre et président du Conseil
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucun avantage de toute nature.
Rémunération, indemnité ou avantages liés à la prise de fonction	N/A	N/A
Rémunération au titre d'une convention	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune rémunération à ce titre.
Autres éléments de rémunération liés au mandat	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune autre rémunération au titre de son mandat.
Indemnité de départ	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	M. David Etien ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire au sein du Groupe.
<b>Total</b>	<b>3 600 €</b>	

La rémunération totale de Monsieur David Etien au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 respecte la politique de rémunération adoptée par l'assemblée générale du 23 février 2023 et ne comporte que les sommes versées au titre de son mandat de membre du conseil d'administration.

## 2.8.5.5. Tableaux de synthèse de la rémunérations versées au titre des exercices clos les 31 août 2023 et 2024 au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux membres du conseil

### Rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Les tableaux ci-après détaillent les rémunérations versées à Monsieur Olivier Poncin, Président Directeur Général (jusqu'au 14 mai 2023), à Monsieur Aurélien Poncin, Directeur Général Délégué puis Président Directeur Général (à compter du 22 mai 2023), et à Monsieur David Etien, Directeur Général Délégué (à compter du 22 mai 2023), au cours des exercices clos aux 31 août 2023 et 31 août 2024 :

Tableau 1 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (montants versés en euros)		
	Exercice 2023-2024	Exercice 2022-2023
<b>Olivier Poncin, président directeur général (jusqu'au 14 mai 2023)</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice		61 040 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement		Néant
<b>Totaux</b>		<b>61 040 €</b>
<b>Aurélien Poncin, DGD (jusqu'au 14 mai 2023) puis PDG (depuis le 22 mai 2023)</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	87 600 €	60 293 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
<b>Totaux</b>	<b>87 600 €</b>	<b>60 293 €</b>
<b>David Etien, directeur général délégué (depuis le 22 mai 2023)</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	3 600 €	1 790 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
<b>Totaux</b>	<b>3 600 €</b>	<b>1 790 €</b>

- Tableau 2 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social (montants versés en euros)				
	Exercice 2023-2024		Exercice 2022-2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Olivier Poncin, PDG (jusqu'au 14 mai 2023)</b>				
Rémunération fixe			59 230 €	59 230 €
Rémunération variable annuelle			Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle			Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle			Néant	Néant
Rémunération en qualité de membre du conseil			1 810 €	1 810 €
Avantages en nature			Néant	Néant
<b>Totaux</b>	<b>— €</b>	<b>— €</b>	<b>61 040 €</b>	<b>61 040 €</b>
<b>Aurélien Poncin, DGD jusqu'au 14 Mai 2023 puis PDG</b>				
Rémunération fixe	84 000 €	84 000 €	58 500 €	58 500 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération en qualité de membre du conseil	3 600 €	3 600 €	1 790 €	1 790 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Totaux</b>	<b>87 600 €</b>	<b>87 600 €</b>	<b>60 290 €</b>	<b>60 290 €</b>
<b>David Etien, directeur général délégué à compter du 22 mai 2023</b>				
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération en qualité de membre du conseil	3 600 €	3 600 €	1 790 €	1 790 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Totaux</b>	<b>3 600 €</b>	<b>3 600 €</b>	<b>1 790 €</b>	<b>1 790 €</b>

• **Tableau 11 (nomenclature AMF)**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Aurélien Poncin, directeur général délégué puis président directeur général	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
		X		X		X		X
David Etien, directeur général délégué	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
		X		X		X		X

**Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Le tableau ci-après détaille le montant de la rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration de la société par la société ou par toute société du Groupe au cours des exercices clos aux 31 août 2023 et 2024 :

• **Tableau 3 (nomenclature AMF)**

Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration, étant précisé que les administrateurs ne perçoivent pas d'autre rémunération de la Société.

Membres du Conseil d'Administration	Montants versés au cours de l'exercice 2023-2024	Montants versés au cours de l'exercice 2022-2023
Olivier Poncin	— €	1 810 €
Financière Poncin	— €	1 810 €
Nicolas Martin	5 600 €	5 600 €
Corinne Mercier	3 600 €	3 600 €
Pascale Poncin	3 600 €	3 600 €
Aurélien Poncin	3 600 €	1 790 €
David Etien	3 600 €	1 790 €
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

*Options de souscription ou option d'achat d'actions attribuées ou levées durant l'exercice (tableaux 4, 5, 8 et 9)*

Néant

*Attributions gratuites d'actions décidées au cours de l'exercice écoulé*

Le Conseil d'Administration de la société a décidé, dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, sur le fondement de la 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 25 février 2021, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés du Groupe sous condition de présence.

Le Conseil d'Administration de la société a décidé, dans sa séance du 27 février 2023, sur le fondement de la 22<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 22 février 2023, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés du Groupe sous condition de présence.

Il est précisé qu'aucun mandataire social en fonction à la date de l'attribution initiale n'a bénéficié de ces plans d'attribution gratuite d'actions. (tableaux 6 et 7 non applicables).

• **Tableau 10 (nomenclature AMF)**

<b>Historique des attributions gratuites d'actions</b>		
Information sur les actions attribuées gratuitement		
	<b>Plan AGA CODIR 2022</b>	<b>Plan AGA 2023</b>
Date d'assemblée	25 février 2021	23 février 2023
Date du conseil d'administration	1 <sup>er</sup> décembre 2022	27 février 2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	410 000	40 700
dont nombre attribuées aux mandataires sociaux	0	0
Dates d'acquisition définitive des actions	à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2024 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2028 <sup>(1)</sup>	27 février 2025 <sup>(1)</sup>
Date de fin de période de conservation	Absence de période de conservation	Absence de période de conservation
Nombre d'actions attribuées définitivement à la date du document	néant	néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	néant	néant
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du rapport	410 000	40 700

(1) L'attribution définitive est conditionnée à la présence du salarié à l'issue des périodes d'acquisition, cette condition n'étant toutefois pas requise pour les salariés ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

## 2.8.6. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

## 2.8.7. Procédure d'évaluation des conventions courantes

La société CATANA GROUP apprécie le caractère courant d'une opération au regard des critères suivants :

- Caractère récurrent de l'opération pour la société ;
- Pratique usuelle des sociétés placées dans la même situation que la société ;
- Montant des enjeux associés à l'opération ;
- Conformité de l'opération à l'objet et à l'activité de la société.

La société CATANA GROUP apprécie le caractère normal des conditions d'une opération au regard des critères suivants :

- Similarité des conditions économiques ou financières à des pratiques de marché ;
- Similarité des conditions à celles des opérations pratiquées par la société CATANA GROUP dans ses rapports avec les tiers ;
- Conditions comparables aux conditions pratiquées pour un même type d'opération dans d'autres sociétés ayant la même activité.

## 2.8.8. Tableau récapitulatif des délégations encours de validité

A la date du présent document, le Conseil d'Administration de la Société dispose des autorisations et délégations financières suivantes :

Nature des délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	29.02.24	29.04.26	7 676 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)	29.02.24	29.04.26	Pour les actions : 7 676 544,50 € Plafond indépendant Pour les titres de créances : 7 676 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	29.02.24	29.04.26	Pour les actions : 7 676 544,50 € Plafond indépendant Pour les titres de créances : 7 676 544,50€ Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	29.02.24	29.04.26	Pour les actions : 7 676 544,50 € dans la limite de 20% du capital par an Plafond indépendant Pour les titres de créances : 7 676 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de fixer le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	29.02.24	29.04.26	10 % du capital par an au moment de l'émission	n/a
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29.02.24	29.04.26	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	n/a
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	29.02.24	29.04.26	10% du capital au jour de l'assemblée Plafond indépendant	n/a
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées	23.02.23	23.04.26	5% du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil Plafond indépendant	40 700 actions ont été attribuées gratuitement (cf. § 8.3.5.4)

## 2.8.9. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### 2.8.9.1. Code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de la taille de la Société et de sa structure, le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2020 a décidé d'adopter, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Code Middlednext comme code de gouvernance. Ce Code est disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

Le Conseil d'Administration de la Société lors de sa séance du 3 décembre 2021 a pris connaissance du Code MiddleNext révisé en septembre 2021 et des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Le Code MiddleNext contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une Gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la Gouvernance.

Il est précisé que la Société respecte les recommandations du Code MiddleNext à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandation Middlednext non appliquée	Explication
R3 : présence d'au moins deux membres indépendants	Le changement de taille rapide de l'entreprise, le décès du fondateur Olivier Poncin et les nouveaux enjeux ESG sont autant d'éléments qui justifient une réflexion sur l'évolution de la gouvernance avec pour cahier des charges de pouvoir conserver à la fois l'efficacité d'une entreprise familiale et à la fois se conformer aux réglementations et notamment les recommandations Middlednext. Ces réflexions devraient pouvoir aboutir à la nomination d'un deuxième administrateur indépendant au cours de l'exercice à venir et la mise en place d'un plan de formation adapté à la nouvelle composition du conseil d'administration
R5 : formation des membres du conseil	En raison de la réflexion en cours sur la composition du conseil d'administration comme indiqué ci-dessus, aucune formation n'a encore été programmée.
R11 : échelonnement des mandats	Quatre mandats d'administrateurs sur cinq ont été renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle du 23 février 2023. Le conseil d'administration du 1 <sup>er</sup> décembre 2022, après avoir examiné l'opportunité ou non de prévoir un échelonnement des mandats, avait décidé de ne pas procéder à un tel échelonnement, souhaitant privilégier une stabilité au sein du conseil d'administration au regard de la structure de la Société. A noter cependant que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Martin arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2025 et qu'il sera proposé de le renouveler pour une durée de six années.

### 2.8.9.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société. Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit obligatoirement, autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la société.

Pour se conformer aux recommandations du code Middlednext, le Conseil d'Administration notamment :

- revoit annuellement les conflits d'intérêts connus,
- fait un point annuel sur la succession des dirigeants,
- prend connaissance des points de vigilance du Code Middlednext et les revoit régulièrement,
- vérifie qu'au sein du des sociétés opérationnelles du Groupe une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mis en œuvre à chaque niveau hiérarchique de la Société,
- s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'assemblée générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

### 2.8.9.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants des statuts, et sont conformes aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est établi en fin d'exercice précédent. Les réunions programmées sont au nombre de 3, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions à prendre.

Si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil, ou le directeur général, peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son président. A défaut, le conseil élit lui-même le président de séance.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Conformément au règlement intérieur de la société, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Président leur communique dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président de séance et par au moins un administrateur ayant pris part à la séance. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par au moins deux administrateurs.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du conseil.

Toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président ainsi qu'à une obligation générale de réserve.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 100 %.

Date du conseil	Thèmes débattus
05.12.2023	L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé L'arrêté des comptes consolidés de l'exercice écoulé Délibérations sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (notamment arrêté du rapport financier annuel et de la politique de rémunération)
07.02.2024	Délibération du Conseil sur un projet de résolution proposé par un actionnaire à l'assemblée générale annuelle
29.02.2024	Analyse des votes exprimés lors de l'assemblée générale annuelle Mise en oeuvre du programme de rachat d'actions Attribution définitive d'actions au profit des salariés de la société et des salariés des sociétés liées
31.05.2024	Arrêté des comptes sociaux semestriels et des comptes consolidés semestriels au 28 février 2024

Conseils	Aurélien Poncin	David Etien	Nicolas Martin	Corinne Mercier	Pascale Poncin	Taux de présence collective
01.12.2022	✓	✓	✓	✓	✓	100%
05.12.2023	✓	✓	✓	✓	✓	100%
07.02.2024	✓	✓	✓	✓	✓	100%
29.02.2024	✓	✓	✓	✓	✓	100%
31.05.2024	✓	✓	✓	✓	✓	100%
Taux de présence individuelle	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

Dans ce tableau, ✓ représente une présence et ✗ représente une absence.

Il est précisé que Monsieur Aurélien Poncin se sont abstenus de participer aux délibérations et aux votes concernant les éléments de leurs rémunérations. En outre, au-delà de ce sujet, des moments d'échanges sont prévus entre les administrateurs hors leurs présences.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

En application du Code Middlednext, le Conseil d'Administration consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Compte tenu de l'adoption du Code Middlednext lors du conseil d'arrêté des comptes tenu en décembre 2020, il avait été décidé de faire cette évaluation lors d'un conseil à tenir postérieurement pour avoir le recul nécessaire sur le fonctionnement du conseil au regard du Code Middlednext. Cette évaluation n'a pas encore été réalisée, le Conseil estimant n'avoir pas encore assez de recul sur l'application du Code Middlednext au sein de la Société.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la Société n'a pas non plus jugé opportun de procéder à une évaluation externe formelle, privilégiant l'autoévaluation par les administrateurs.

#### 2.8.9.4. Conseil sous forme de comité d'audit et conseil sous forme de comité RSE

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil, la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

La société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de comités spécialisés *ad hoc*, étant précisé que la société n'est pas astreinte à l'obligation de mettre en place un comité d'audit dans la mesure où le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité d'audit (conformément aux dispositions de l'article L. 823-20, 4° du Code de commerce). En formation de comité d'audit, le Conseil d'Administration est présidé par son administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration réuni sous forme de comité d'audit assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le président du conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, sous la présidence de Monsieur Nicolas Martin. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration réuni en formation de comité d'audit a été de 100%.

Compte tenu de la taille de la Société, le conseil d'administration se réunit en formation de comité RSE. Depuis début 2022, deux chantiers ont été engagés à savoir, d'une part, la mise en place d'un process interne en vue de produire, pour l'exercice 2022-2023, la première de la Société, et d'autre part, la mesure de l'empreinte carbone des activités du groupe.

Depuis juin 2024, la Société a recruté une responsable ESG afin de structurer encore davantage ses processus RSE et notamment préparer la Société aux enjeux de la CSRD, pour laquelle une feuille de route a été définie et qui fera l'objet d'un suivi régulier par le Conseil d'Administration.

#### 2.8.9.5. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il détermine notamment le rôle du conseil, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non-concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 28 février 2019 et mis à jour une première fois le 14 décembre 2020 suite à l'adoption du Code Middledent, a été mis à jour une deuxième fois le 3 décembre 2021 suite à la mise à jour dudit Code. Il est disponible sur le site internet de la société ([www.catanagroup.com](http://www.catanagroup.com)).

#### 2.8.9.6. Gestion des conflits d'intérêts

En application de son règlement intérieur, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné s'engage à (i) en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, (ii) déclarer avant chaque réunion du conseil, en fonction de l'ordre du jour ses éventuels conflits d'intérêts et (iii) en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra soit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote correspondants à la convention ou à l'opération faisant apparaître un conflit d'intérêt, soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Une absence d'information équivalant à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe. A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

## 2.8.10. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (articles 21 à 28).

En application de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit de participer personnellement aux assemblées générales, ou de s'y faire représenter, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles inscrit en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En préalable de la tenue des assemblées générales, le dirigeant veille à rencontrer les actionnaires significatifs qui le souhaitent tout en veillant au respect de l'égalité d'information des actionnaires.

## 2.8.11. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 4 « Informations sur le capital » ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des droits de vote, en cas de non-déclaration des franchissements de seuils.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribuée à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.
- Aucun pacte d'actionnaires ou autre accord pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote n'a été porté à la connaissance de la société.
- il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Dutreil » du 1<sup>er</sup> août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 7.6 dans le récapitulatif des délégations d'augmentation du capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Aucun accord conclu par la société n'est susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'Administration.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,  
Le 02 décembre 2024

Le Conseil d'Administration

3. Rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2024



Tél. : 02 51 67 30 33  
E-mail : [lesherbiers@bdo.fr](mailto:lesherbiers@bdo.fr)  
[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

9 rue de la Filandière  
CS 10527  
85505 Les Herbiers cedex

CATANA GROUP  
Zone Technique Le Port  
66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport sur les comptes consolidés  
au 31 août 2024

Bilan consolidé	92
Compte de résultat consolidé	94
État du résultat global	95
Tableau de variation des capitaux propres	96
Tableau des flux de trésorerie	97
Annexe aux comptes consolidés	98

Les Herbiers, le 12 novembre 2024

Véronique Martineau  
*Expert-comptable associée*

**BILAN CONSOLIDE**  
*en milliers d'euros*

ACTIF	Note	31.08.2024	31.08.2023
Écarts d'acquisition	6.2	2 211	2 211
Immobilisations incorporelles	6.3	14 549	2 898
Immobilisations corporelles	6.4	49 104	29 467
Autres actifs financiers	6.5	331	14
Autres actifs non courants	6.6	533	381
Actif d'impôts différés	6.7	1 021	1 025
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>67 750</b>	<b>35 995</b>
Stocks et en-cours	6.8	66 481	69 828
Créances clients	6.9	22 347	27 663
Autres actifs courants	6.10	19 144	13 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.11	50 167	63 143
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>158 140</b>	<b>174 343</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>225 890</b>	<b>210 338</b>

**BILAN CONSOLIDE**  
*en milliers d'euros*

<b>P A S S I F</b>	<b>Note</b>	<b>31.08.2024</b>	<b>31.08.2023</b>
Capital social		15 353	15 353
Réserves consolidées part du Groupe		48 513	38 107
Autres éléments du résultat global		(1)	3
Résultat consolidé part du Groupe		29 681	19 350
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>7.1</b>	<b>93 545</b>	<b>72 813</b>
Réserves consolidées part des minoritaires		7 086	6 364
Résultat consolidé part des minoritaires		(975)	721
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>7.1</b>	<b>6 111</b>	<b>7 086</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>7.1</b>	<b>99 656</b>	<b>79 899</b>
Emprunts et dettes financières	<b>7.2</b>	35 414	17 366
Provision pour engagements de retraite	<b>7.3</b>	35	40
Autres passifs non courants	<b>7.4</b>	219	280
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>35 668</b>	<b>17 686</b>
Emprunts et dettes financières	<b>7.2</b>	9 493	8 067
Dettes fournisseurs	<b>7.5</b>	15 761	26 542
Provisions à court terme	<b>7.6</b>	4 135	2 499
Autres passifs courants	<b>7.6</b>	53 195	74 008
Passifs d'impôts courants	<b>7.6</b>	7 981	1 636
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>90 565</b>	<b>112 753</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>225 890</b>	<b>210 338</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

*en milliers d'euros*

	Note	31.08.2024	31.08.2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>229 501</b>	<b>207 333</b>
Achats consommés	8.1	-101 094	-118 316
Charges de personnel	8.2	-27 481	-21 856
Charges externes		-54 905	-56 000
Impôts et taxes		-1 883	-1 744
Dotations / Reprises amortissements	8.3	-6 167	-5 507
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.4	-1 674	-1 731
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 778	23 182
Autres produits et charges opérationnels courants	8.5	46	231
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>38 121</b>	<b>25 592</b>
Résultat opérationnel non courant	8.6	-731	-2
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>37 391</b>	<b>25 590</b>
Coût de l'endettement financier net	8.7	1 193	549
Autres produits et charges financiers	8.8	1 280	819
Produit / Charge d'impôt	8.9	-11 157	-6 887
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>28 706</b>	<b>20 071</b>
Part des minoritaires		-975	721
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>29 681</b>	<b>19 350</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	<b>8.10</b>	<b>1,03 €</b>	<b>0,64 €</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION</b>	<b>8.10</b>	<b>1,02 €</b>	<b>0,63 €</b>

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**  
*en milliers d'euros*

	31.08.2024	Intérêts non contrôlants 31.08.2024	31.08.2023
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>29 681</b>	<b>(975)</b>	<b>19 350</b>
<b>Eléments recyclables :</b>			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture	0	0	0
<b>Eléments non recyclables :</b>			
Variation de la réserve de réévaluation	0	0	0
Ecart actuariel	(1)	0	3
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>29 679</b>	<b>(975)</b>	<b>19 353</b>

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX PROPRES  
CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES**  
*en milliers d'euros*

	Capital	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
<b>Situation au 31/08/2022</b>	<b>15 353</b>	<b>-3 167</b>	<b>33 741</b>	<b>17 346</b>	<b>63 274</b>	<b>4 112</b>	<b>59 161</b>
Affectation résultat 31/08/2022			17 346	-17 346	0		0
Actions propres		-1 522	-690		-2 212		-2 212
Ecart actuariel			3		3		3
Paiement fondé sur des actions			991		991		991
Distribution dividendes			-4 480		-4 480		-4 480
Entrée de périmètre Composite Solutions			-117		-117	-117	0
Augmentation de capital Composite Solutions			2 370		2 370	2 370	0
Résultat consolidé 31/08/2023				20 071	20 071	721	19 350
<b>Situation au 31/08/2023</b>	<b>15 353</b>	<b>-4 689</b>	<b>49 164</b>	<b>20 071</b>	<b>79 899</b>	<b>7 086</b>	<b>72 813</b>
Affectation résultat 31/08/2024			20 071	-20 071	0		0
Actions propres		-5 048	216		-4 832		-4 832
Ecart actuariel			-1		-1		-1
Paiement fondé sur des actions			369		369		369
Distribution dividendes			-4 484		-4 484		-4 484
Résultat consolidé 31/08/2024				28 706	28 706	-975	29 681
<b>Situation au 31/08/2024</b>	<b>15 353</b>	<b>-9 736</b>	<b>65 333</b>	<b>28 706</b>	<b>99 656</b>	<b>6 111</b>	<b>93 545</b>

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31.08.2024	31.08.2023
Résultat net des sociétés intégrées	28 706	20 071
Charges/Produits d'impôts différés	-13	3 332
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7 796	7 186
Plus et moins-values de cessions	-73	-29
Quote-part de subvention virée au résultat	-70	-77
Autres éléments sans impact sur la trésorerie (paiement fondé sur des actions)	107	518
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>	<b>36 453</b>	<b>31 001</b>
Coût de l'endettement financier net	-1 193	-549
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net</b>	<b>35 261</b>	<b>30 452</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</b>		
- Autres actifs non courants	21	-39
- Stocks	3 346	-30 199
- Clients	5 316	4 285
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	-4 748	-3 351
- Autres passifs non courants	-62	71
- Fournisseurs	-11 490	5 929
- Autres passifs courants	-14 400	6 311
	<b>-22 016</b>	<b>-16 992</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>13 245</b>	<b>13 460</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
Acquisitions d'immobilisations <sup>(1)</sup>	-25 079	-10 979
Cessions d'immobilisations <sup>(2)</sup>	142	99
Variation des prêts et avances consenties	-898	507
Incidence variation de périmètre <sup>(3)</sup>		-1 832
Apport des minoritaires lors des augmentations de capital Composite Solutions		2 370
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-25 835</b>	<b>-9 836</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>		
Actions propres	-4 832	-2 212
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 484	-4 480
Encaissements liés à de nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>	17 872	5 610
Remboursements d'emprunts <sup>(2)</sup>	-10 130	-7 123
Coût de l'endettement financier net	1 193	549
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-381</b>	<b>-7 656</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-12 972</b>	<b>-4 032</b>
Trésorerie d'ouverture	63 116	67 149
Trésorerie de clôture	50 144	63 116
Variation des écarts de conversion	—	—
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-12 972	-4 032

(1) Hors nouveaux crédits-bails & locations simples pour 11 514 € K€ au 31/08/2024 et 1 009 € K€ au 31/08/2023.

(2) Hors remboursements anticipés des crédits-bails et locations pour 14 k€ au 31/08/2023. Néant au 31/08/2024.

(3) En N-1, prix payé pour l'acquisition de 50.01% de CG PORTUGAL (-2 000 K€) + trésorerie acquise (168 K€) = -1 832 K€.

1.	<u>Informations générales</u>	100
2.	<u>Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture</u>	101
2.1	<u>Événements significatifs</u>	101
2.2	<u>Événements postérieurs</u>	101
3.	<u>Principes comptables et règles de consolidation</u>	102
3.1	<u>Déclaration de conformité au référentiel IFRS</u>	102
3.2	<u>Base de préparation des états financiers consolidés</u>	102
3.3	<u>Estimations et hypothèses</u>	102
3.4	<u>Périmètre et méthodes de consolidation</u>	103
3.5	<u>Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)</u>	104
3.6	<u>Écart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)</u>	104
3.7	<u>Immobilisations incorporelles (IAS 38)</u>	105
3.8	<u>Immobilisations corporelles (IAS 16)</u>	105
3.9	<u>Contrats de location (IFRS 16)</u>	105
3.10	<u>Dépréciation des actifs (IAS 36)</u>	106
3.11	<u>Impôts différés (IAS 12)</u>	107
3.12	<u>Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)</u>	107
3.13	<u>Instruments financiers (IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9)</u>	108
3.14	<u>Gestion des risques financiers</u>	109
3.15	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)</u>	110
3.16	<u>Capital et capitaux propres</u>	110
3.17	<u>Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)</u>	111
3.18	<u>Avantages du personnel (IAS 19)</u>	111
3.19	<u>Passifs courants et non courants</u>	112
3.20	<u>Chiffre d'affaires (IFRS 15)</u>	112
3.21	<u>Résultat opérationnel courant</u>	113
3.22	<u>Coût de l'endettement financier</u>	113
3.23	<u>Autres produits et charges financiers</u>	113
3.24	<u>Impôt sur le résultat (IAS 12)</u>	113
3.25	<u>Intérêts minoritaires (IAS 27)</u>	113
3.26	<u>Résultat par action (IAS 33)</u>	114
3.27	<u>Segments opérationnels (IFRS 8)</u>	114
3.28	<u>Actifs en cours de cessions (IFRS 5)</u>	114
4.	<u>Périmètre de consolidation</u>	115
5.	<u>Information sectorielle</u>	116
5.1	<u>Information sectorielle par activité</u>	116
5.2	<u>Information géographique</u>	117
6.	<u>Notes sur le bilan actif</u>	118
6.1	<u>Pertes de valeur sur actifs immobilisés</u>	118
6.2	<u>Écarts d'acquisition</u>	118
6.3	<u>Immobilisations incorporelles nettes</u>	118
6.4	<u>Immobilisations corporelles nettes</u>	121
6.5	<u>Autres actifs financiers</u>	122
6.6	<u>Autres actifs non courants</u>	123
6.7	<u>Actifs d'impôts différés</u>	123
6.8	<u>Stocks</u>	124

6.9	<u>Créances clients</u> .....	<u>124</u>
6.10	<u>Autres actifs courants</u> .....	<u>125</u>
6.11	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u> .....	<u>125</u>
7.	<u>Notes sur le bilan passif</u> .....	<u>126</u>
7.1	<u>Capitaux propres</u> .....	<u>126</u>
7.2	<u>Emprunts et dettes financières</u> .....	<u>126</u>
7.3	<u>Provisions à long terme</u> .....	<u>127</u>
7.4	<u>Autres passifs non courants</u> .....	<u>127</u>
7.5	<u>Dettes fournisseurs</u> .....	<u>128</u>
7.6	<u>Autres passifs courants</u> .....	<u>128</u>
8.	<u>Notes sur le compte de résultat</u> .....	<u>129</u>
8.1	<u>Achats consommés</u> .....	<u>129</u>
8.2	<u>Charges de personnel</u> .....	<u>129</u>
8.3	<u>Dotations / Reprises amortissements</u> .....	<u>129</u>
8.4	<u>Dotations / Reprises provisions et dépréciations</u> .....	<u>129</u>
8.5	<u>Autres produits et charges opérationnels courants</u> .....	<u>130</u>
8.6	<u>Résultat opérationnel non courant</u> .....	<u>130</u>
8.7	<u>Coût de l'endettement financier net</u> .....	<u>131</u>
8.8	<u>Autres produits et charges financiers</u> .....	<u>131</u>
8.9	<u>Impôts sur les bénéfices</u> .....	<u>132</u>
8.10	<u>Résultat net par action</u> .....	<u>133</u>
9.	<u>Informations complémentaires</u> .....	<u>134</u>
9.1	<u>Effectifs</u> .....	<u>134</u>
9.2	<u>Passifs éventuels</u> .....	<u>134</u>
9.3	<u>Engagements hors bilan</u> .....	<u>134</u>
9.4	<u>Transactions avec les parties liées</u> .....	<u>135</u>
9.5	<u>Autres informations</u> .....	<u>136</u>
9.6	<u>Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction</u> .....	<u>137</u>
9.7	<u>Honoraires des commissaires aux comptes</u> .....	<u>138</u>

### 3.1. Informations générales

Le métier de CATANA GROUP est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA, BALI, CATSPACE et YOT ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

CATANA GROUP est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2024, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2023 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 2 décembre 2024.

## 3.2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

### Événements significatifs

#### Attribution gratuite d'actions

Un plan d'attribution gratuite d'actions est arrivé à terme le 24 février 2024 entraînant la livraison de 54 000 actions de CATANA GROUP, par annulation d'actions propres, à ses bénéficiaires.

Deux autres plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par le Conseil d'Administration en date du 1er décembre 2022 et du 27 février 2023. Ils prévoient respectivement l'attribution de 310 000 et 24 500 actions CATANA GROUP à leurs bénéficiaires qui respectent les conditions de présence à ce jour. Le premier est à échéances successives s'étalant du 1er décembre 2024 au 1er décembre 2028. Le second a une date d'acquisition définitive fixée au 27 février 2025.

Certaines des actions de ces deux plans en cours au 31 août 2024 bénéficieront aux membres du personnel salarié de la société holding de CATANA GROUP. Ainsi, les avantages au personnel sont comptabilisés dans le résultat de cette holding. L'impact sur les capitaux propres de CATANA GROUP trouve sa contrepartie en créance, dans la mesure où le coût des actions propres annulées sera refacturé à la holding à l'issue du plan.

Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2.

#### Changement de dénomination sociale

La société COMPOSITE SOLUTIONS a été redénommée en CATANA GROUP PORTUGAL.

#### Concessions

Au cours de l'exercice, la concession du port de Port Pin Rolland a été renouvelée et la concession d'Aveiro a été obtenue. Ces deux concessions ont été retraitées selon les normes IFRS 16 avec un impact en actif incorporel et une contrepartie en dette financière. Plus précisément, le passif généré (10,5 M€ en non courant et 0,5 M€ en courant), et mentionné dans la note 7.2 Emprunts et dettes financières, n'a pas d'impact sur l'endettement externe du groupe.

	Port Pin Rolland	Catana Portugal
Date d'intégration	01/01/2024	01/09/2023
Durée d'amortissement	25 ans	20 ans
Taux d'actualisation	5,5%	5,5%
Impact actif/passif	7m€	4m€

### Événements postérieurs

Néant.

### 3.3. Principes comptables et règles de consolidation

#### Déclaration de conformité au référentiel IFRS

Le Groupe a établi ses comptes conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 août 2023, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable
- Amendements à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction
- Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 – Modification d'IFRS 17
- Amendements à IFRS 17 – 1<sup>ère</sup> application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

#### Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives
- Amendements à IFRS 16 – Passif locatif découlant d'une cession-bail

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif sur ses états financiers.

#### Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

#### Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations

fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte économique, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

## Périmètre et méthodes de consolidation

### *Périmètre*

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, qu'une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

### *Méthodes de consolidation*

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de la mise en équivalence consiste à substituer à la valeur nette comptable des titres, la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de ladite société.

### **Méthodes de conversion (IAS 21)**

Le Groupe CATANA comprend une filiale étrangère, hors zone euro : la SA HACO dont le siège est en Tunisie. Sa monnaie locale est le dinar tunisien alors que sa monnaie fonctionnelle est l'euro. En effet, l'essentiel de ses transactions est réalisé en euro. Son exploitation fait partie intégrante des activités de CHANTIER CATANA, entité qui établit ses comptes en euro.

La Direction de la société HACO a décidé début 2019 de changer sa monnaie de comptabilisation du TND vers l'euro. Une demande a été faite au Ministère des Finances, et le 21 février 2019, la société a obtenu l'autorisation spécifique du Ministre des Finances de tenir sa comptabilité en euro. La société comptabilise donc ses opérations en euro depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### **Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

### **Amortissements dérogatoires**

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

## **Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)**

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

## **Écart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)**

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

### Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminués des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences ..... de 1 à 5 ans
- Frais de développement ..... de 3 à 5 ans
- Concessions ..... de 15 à 20 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

### Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre ..... 40 ans
- Constructions - installations générales ..... 10 à 30 ans
- Agencements - installations ..... 4 à 20 ans
- Matériel et outillage ..... 1 à 10 ans
- Matériels de transport ..... 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique ..... 2 à 10 ans
- Mobilier ..... 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

### Contrats de location (IFRS 16)

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme un contrat de location, tout contrat, donnant le droit d'utiliser un actif identifié pour une période de temps donnée en échange d'un paiement périodique.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 ne fait plus de distinction entre les contrats de location financement et les contrats de locations simples. Les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Ce sont les taux bancaires que le Groupe a récemment obtenu dans le cadre de ses nouveaux financements qui ont été utilisés pour l'actualisation des loyers. Les taux oscillent entre 1.00% et 5.50% pour la France. En ce qui concerne la filiale tunisienne, c'est le taux de 11.50% qui a été retenu, conformément aux circularisations bancaires réalisées localement.

Comme l'autorisent les textes, par mesure de simplification, le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les contrats qui avaient une valeur inférieure à 5 000 €. Le montant des charges de l'exercice se rapportant aux contrats de location à court terme et aux actifs de faible valeur s'élève à 576 K€.

Les droits d'utilisation des immobilisations incorporelles et corporelles sont amortis sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif.

Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à 1 629 K€.

### Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, CATANA GROUP utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA, HACO et CATANA GROUP PORTUGAL.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant la société PORT PIN ROLLAND.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

## Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

### *L'impôt exigible*

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

### *L'impôt différé*

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.9.

## Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

### *Matières premières*

Les matières premières sont évaluées au dernier prix d'achat sauf pour l'entité PORT PIN ROLLAND pour laquelle est retenu le coût moyen d'achat pondéré.

### *Marchandises*

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise. Les frais de remise en état (« refit ») sont également intégrés dans la valorisation.

### *Produits finis et en-cours de production*

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du chiffre d'affaires à l'achèvement pour les deux gammes : CATANA et BALI, ainsi que pour les modèles CATSPACE et YOT. Si un bateau est en cours de fabrication au moment de l'arrêté comptable, il est donc dans nos stocks d'en-cours valorisés au coût de production.

### *Dépréciations*

Les stocks de matières et marchandises, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## Instruments financiers (IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9)

### *Actifs financiers*

**Les actifs financiers comprennent les titres de participation, les placements de trésorerie à long terme et les dépôts & cautionnements.**

Le Groupe applique les normes IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. La norme IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers :

- Les actifs financiers en juste valeur dont les variations sont comptabilisées soit au compte de résultat s'ils sont détenus à court terme, soit en autres éléments du résultat global s'ils correspondent à un investissement à long terme.
- Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que les prêts et créances.

En tout état de cause, le Groupe CATANA évalue au coût amorti les actifs financiers déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

### *Passifs financiers*

**Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.**

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les passifs courants.

Au 31 août 2024, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

## Gestion des risques financiers

### *Risque client*

Le risque clients est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Pour la gamme CATANA, le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

Pour la gamme BALI, le cycle de fabrication est plus court et il est couvert par un ou deux acomptes seulement.

D'un point de vue général, aucun bateau ne quitte le chantier sans avoir été totalement réglé sauf à de rares exceptions où toutes les garanties nécessaires sont réunies.

Le Groupe peut être conduit à procéder à la reprise de bateaux d'occasion sur des ventes de bateaux neufs.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession et peut avoir tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de disposition contractuelle à risque : la reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le « refit » de ces unités.

Cependant, avec la prépondérance des ventes de la gamme BALI dans le chiffre d'affaires du Groupe, l'essentiel des reprises de bateaux d'occasion est désormais assuré par le réseau de distributeurs présents dans le monde entier. Seules les ventes de bateaux de la marque CATANA peuvent générer ce type de reprise mais ces cas sont devenus marginaux.

CATANA GROUP s'estime donc très peu exposée au risque d'impayés et aux risques liés aux reprises de bateaux d'occasion.

### *Risques liés aux besoins de financement de l'activité*

La gamme CATANA, positionnée dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 2 à 5 mois, est financée par un acompte à la commande (souvent de 10 %) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant pendant le cycle de fabrication.

Le Groupe fait face aisément à cette situation depuis plusieurs années, l'allongement du carnet de commandes augmentant aussi significativement le financement par les acomptes.

Sur le plan des investissements, la politique d'investissement est en grande partie consacrée aux développements de nouveaux modèles. Le plan d'optimisation des performances industrielles engendre actuellement des investissements productifs maîtrisés.

Les excellents fondamentaux financiers de l'entreprise (modèle bénéficiaire désormais établi, la trésorerie de plus en plus excédentaire, un faible endettement) placent désormais CATANA GROUP en situation d'indépendance financière par rapport à ses besoins comme en témoigne le tableau des flux de trésorerie.

Ces excellents fondamentaux financiers permettent à CATANA GROUP de disposer d'une capacité d'endettement confortable pour faire face à ses besoins, mais peu utilisée au cours des dernières années à l'exception des Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 18.8 M€ auxquels le Groupe a souscrit en 2020 pour faire face aux conséquences potentielles de la crise sanitaire COVID-19.

### *Risque de crédit*

Le cash dégagé dans le cadre d'une activité en pleine croissance a amené le Groupe à procéder au placement de sa trésorerie disponible. Pour cela, elle a souscrit à différents contrats dont la maturité initiale va de 5 à 12 ans. Le capital n'est pas garanti à l'échéance. La sortie en cours de contrat reste possible, au seul risque que le rendement ne soit plus optimal. En réalité, le Groupe se réserve le droit de céder ses actifs à tout moment s'il avait besoin de la trésorerie, si l'évolution des marchés était jugée favorable à ce type de décision, ou afin de limiter toute perte à venir du capital investi.

### *Risque de liquidité*

Compte tenu de ce qui précède et notamment de la présence d'une situation de trésorerie nette conséquente et d'une bonne capacité d'endettement, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle a ainsi procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qui confirme ce point.

### *Risque de change*

Le Groupe exporte sur tous les continents. Actuellement, et depuis plusieurs années, le Groupe n'établit que des facturations en euros. Compte tenu de cela, CATANA GROUP estime donc quasi inexistant le risque de change. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le Groupe dispose de 13.8 M€ de trésorerie placée sur des supports structurés. Le capital n'est pas garanti à l'échéance. Bien que le rendement optimal ne soit atteint qu'au bout de 2 à 12 ans selon les placements, la sortie en cours de contrat reste possible. En réalité, le Groupe se réserve le droit de céder ses actifs à tout moment s'il a besoin de trésorerie, si l'évolution des marchés était jugée favorable à ce type de décision, ou dans le but de limiter toute perte à venir du capital investi.

Du fait que la trésorerie soit récupérable à tout moment avec un risque négligeable de changement de valeur, ces placements sur des supports structurés sont classés dans les équivalents de trésorerie, conformément à la norme IAS 7. Les intérêts éventuels perçus sont enregistrés au compte de résultat.

La valeur au 31 août 2024 étant différente de la somme investie, une plus-value de 1 229 K€ est comptabilisée en résultat, compensée par une perte de 168 K€. Ainsi, les équivalents de trésorerie sont présentés en juste valeur.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

## **3.16 Capital et capitaux propres**

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées aux augmentations de

capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d’actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d’émission, nets de taxes.

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

### Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l’exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d’événements passés à l’égard d’un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

La quasi-totalité des bateaux est vendue par l’intermédiaire de notre réseau et bénéficie donc de la remise spéciale pour « petit SAV ». Pour les bateaux vendus aux particuliers, une provision SAV est comptabilisée. Cette provision est basée sur des statistiques, en fonction des charges de SAV engagées sur les années antérieures par rapport au CA.

### Avantages du personnel (IAS 19)

#### Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l’exercice.

#### Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d’une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

▪ Taux d’actualisation .....	3,44%
▪ Convention collective .....	navigation de plaisance
▪ Départ à l’initiative du salarié (cadres) .....	départ à 65 ans
▪ Départ à l’initiative du salarié (non cadres) .....	départ à 64 ans
▪ Progression annuelle des salaires .....	2% dégressif
▪ Table de mortalité .....	INSEE 2017-2019
▪ Taux de rotation du personnel .....	Faible
▪ Taux de charges sociales retenu .....	37 à 38%

La variation de l’engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en autres éléments du résultat global pour la partie résultant de la variation du taux d’actualisation (cf. point 7.3).

La société a souscrit à des contrats de financement de passifs sociaux relatifs aux indemnités de fin de carrière.

## Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

L'échéancier des passifs financiers est présenté au point « 2 – Facteurs de risques », partie « 2.3.2 – Risques de liquidité » du rapport financier annuel.

## Chiffre d'affaires (IFRS 15)

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

Dans notre pôle « BATEAUX », l'activité de fabrications et ventes de bateaux neufs est ainsi appréhendée :

### Pour notre gamme haut de gamme « CATANA » :

- Il n'y a pas de consommation possible des avantages du bateau au fur et à mesure de sa fabrication.
- Dans le contrat, le transfert de propriété est indiqué comme se réalisant au fur et à mesure du paiement. Toutefois, cette clause n'a qu'une portée limitée dans la mesure où CHANTIER CATANA bénéficie d'une clause de réserve de propriété jusqu'au complet paiement du bateau. D'autre part, en cas de non-paiement du solde, les éventuels acomptes versés sont définitivement acquis à CHANTIER CATANA qui recherche un nouvel acquéreur. Ainsi, le transfert des risques n'a lieu qu'au moment de la livraison.
- Il ne s'agit pas d'un actif spécialisé, dans la mesure où nous pouvons vendre le bateau à un autre client.

### Pour la gamme grand public « BALI » :

- Il n'y a pas de consommation possible des avantages du bateau au fur et à mesure de sa fabrication.
- Pas de contrôle au fur et à mesure de la création du bateau. Le transfert intervient au paiement complet du bateau qui conditionne la livraison.
- Il ne s'agit pas d'un actif spécialisé, dans la mesure où nous pouvons vendre le bateau à un autre client.

En conséquence, nous constatons le chiffre d'affaires des gammes CATANA et BALI uniquement lors de la livraison du bateau. Si un bateau est en cours de fabrication au moment de l'arrêté comptable, il est donc dans nos stocks d'encours valorisés au coût de production.

### Pour les modèles « CATSPACE » et « YOT » développés par la société APYC :

- Le groupe CATANA GROUP intervenant en qualité de commissionnaire, les commissions sur ventes sont constatées en chiffre d'affaires au jour de la livraison et donc de la facturation du bateau au client final.
- De plus, l'usine de production du Groupe intervenant en qualité de sous-traitant pour la fabrication de ce modèle, les ventes au donneur d'ordre (APYC) sont enregistrées en chiffre

d'affaires pour le prix de vente au jour de la livraison et donc de la facturation des bateaux au client final. Le donneur d'ordre n'a pas de stock.

### Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
  - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
  - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- De la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

### Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

### Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les pertes et gains de change,
- Les revenus de créances commerciales,
- Les escomptes financiers obtenus ,
- Les autres produits et charges financiers.

### Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

#### *L'impôt exigible*

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

#### *L'impôt différé*

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.9.

### Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

### Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Les plans d'attribution d'actions gratuites en cours ont un effet dilutif sur le résultat par action.

### Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

### Actifs en cours de cessions (IFRS 5)

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, on pourrait s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification, et les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

### 3.4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Catana Group	Canet en Roussillon (66)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	100%	100%	IG
SA Haco	El Haouaria, (Nabeul)	TN	Construction de bateaux	B24193932012	50%	50%	IG
Catana Group Portugal	Vagos (Portugal)	PT	Construction de bateaux	513 246 479	50,01%	50,01%	IG

IG : intégration globale

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

### 3.5. Information sectorielle

#### Information sectorielle par activité

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2024 et 2023 se présente comme suit :

	31.08.2024				31.08.2023			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités	248 786	6 846	-26 131	229 501	234 230	8 103	-35 001	207 333
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	<i>224 467</i>	<i>5 034</i>		<i>229 501</i>	<i>200 877</i>	<i>6 456</i>		<i>207 333</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	<i>24 319</i>	<i>1 812</i>	<i>(26 131)</i>	<i>—</i>	<i>33 354</i>	<i>1 648</i>	<i>(35 001)</i>	<i>—</i>
Résultat opérationnel des activités	36 678	712		37 391	24 631	959		25 590
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	207 693	17 176		224 869	197 000	12 313		209 313
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	68 691	4 676		73 368	98 345	5 051		103 396
Investissements (3)	29 707	7 817		37 524	11 705	49		11 754
Dotations aux amortissements (4)	5 730	437		6 167	5 349	158		5 507
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	156	2		158	125	11		135

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2024 et 2023 :

	31.08.2024			31.08.2023		
	Bateaux	Services	Total Groupe	Bateaux	Services	Total Groupe
Actifs courants	149 303	9 079	158 382	162 756	11 586	174 343
Actifs non courants	58 390	8 097	66 486	34 244	727	34 971
<b>Valeur globale des actifs sectoriels</b>	<b>207 693</b>	<b>17 176</b>	<b>224 869</b>	<b>197 000</b>	<b>12 313</b>	<b>209 314</b>
Impôt différé actifs	931	90	1 021	957	68	1 025
Créances d'impôt exigible			—			—
<b>Total des actifs courants et non courants</b>	<b>208 624</b>	<b>17 266</b>	<b>225 890</b>	<b>197 957</b>	<b>12 381</b>	<b>210 338</b>
<b>Valeur globale des passifs sectoriels</b>	<b>68 691</b>	<b>4 676</b>	<b>73 368</b>	<b>98 345</b>	<b>5 051</b>	<b>103 396</b>
Emprunts bancaires	30 253	713	30 965	19 971	1 030	21 001
Dettes sur crédits-bails	1 158	—	1 158	1 421	11	1 432
Dettes sur locations simples	5 009	6 904	11 913	1 148	24	1 172
Dettes financières diverses	849		849	1 802		1 802
Passifs d'impôt exigible	7 981		7 981	1 636		1 636
Provision pour impôt différé passif			—			—
<b>Total des passifs courants et non courants</b>	<b>113 941</b>	<b>12 293</b>	<b>126 233</b>	<b>124 324</b>	<b>6 116</b>	<b>130 440</b>

### Information géographique

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, selon le lieu de facturation (conforme au lieu de livraison), pour les exercices 2024 et 2023 est la suivante :

	31.08.2024	31.08.2023
France	73 534	53 723
USA	24 433	30 593
Turquie	18 302	23 867
Italie	17 567	12 523
Croatie	16 019	7 107
Grèce	13 340	10 869
Espagne	11 620	8 029
Maurice	82	9 498
Autres	54 604	51 122
<b>TOTAL</b>	<b>229 501</b>	<b>207 333</b>

35% du chiffre d'affaires 2023/2024 est concentré sur 3 principaux clients (pouvant avoir des structures dans les différentes zones géographiques), contre 41% sur ces mêmes clients en 2022/2023 .

## 3.6. Notes sur le bilan actif

### Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 5 ans.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
  - *UGT bateaux*  
A l'exception de l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition des titres HACO de 93 K€ et celui relatif à l'acquisition des titres CATANA GROUP PORTUGAL de 2 118 K€, les goodwill ont été dépréciés en totalité lors des exercices précédents, pour un montant cumulé de 11 406 K€. La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 7.60% (incluant un taux sans risque long terme de 2.99%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 0.92).  
Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.  
Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.
  - *UGT services*  
La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 7.60% (incluant un taux sans risque long terme de 2.99%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 0.92).  
Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.  
Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.  
L'UGT services comprend une immobilisation à durée de vie indéterminée correspondant à un fonds commercial pour 234 K€. Pour déterminer la valeur terminale, il est pris en compte l'hypothèse du renouvellement de la concession PPR.

### Ecarts d'acquisition

Valeurs brutes	31.08.2023	Augmentations	Diminutions	31.08.2024
Chantier Catana	11 406			11 406
Haco	93			93
Composite Solutions	2 118			2 118
<b>TOTAL</b>	<b>13 617</b>	—	—	<b>13 617</b>
<b>TOTAL Dépréciation</b>	<b>11 406</b>			<b>11 406</b>
			<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>2 211</b>

## Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
<b>Au 31 août 2022</b>				
Valeur brute	5 498	1 171	758	7 428
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 931	-628		-4 559
<b>Valeur nette</b>	<b>1 567</b>	<b>543</b>	<b>758</b>	<b>2 869</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions	125	244	424	794
Cessions (valeurs brutes)				0
Cessions (amortissements)				0
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				—
Dotations aux amortissements et dépréciations	-591	-174		-765
Reprises de dépréciations				—
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				—
Variation de périmètre		7		7
Virement de poste à poste			-6	-6
<b>Total des variations de la période</b>	<b>-466</b>	<b>78</b>	<b>418</b>	<b>30</b>
<b>Au 31 août 2023</b>				
Valeur brute	5 623	1 444	1 176	8 244
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 522	-823		-5 345
<b>Valeur nette</b>	<b>1 101</b>	<b>621</b>	<b>1 176</b>	<b>2 898</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions	1 135	11 518	1 692	14 345
Cessions (valeurs brutes)	-1 700	-156		-1 856
Cessions (amortissements)	1 700	156		1 856
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				—
Dotations aux amortissements et dépréciations	-479	-740		-1 218
Reprises de dépréciations				—
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				—
Variation de périmètre				—
Virement de poste à poste			-1 476	-1 476
<b>Total des variations de la période</b>	<b>656</b>	<b>10 779</b>	<b>216</b>	<b>11 651</b>
<b>Au 31 août 2024</b>				
Valeur brute	5 058	12 806	1 392	19 257
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 301	-1 407		-4 708
<b>Valeur nette</b>	<b>1 757</b>	<b>11 399</b>	<b>1 392</b>	<b>14 549</b>

Les flux sur les immobilisations incorporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
<b>Au 31 août 2022</b>				
Valeur brute		59		59
Amortissements et dépréciations cumulés		-11		-11
<b>Valeur nette</b>		<b>48</b>		<b>48</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions		62		62
Cessions (valeurs brutes)				—
Cessions (amortissements)				—
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				—
Dotations aux amortissements et dépréciations		-27		-27
Reprises de dépréciations				—
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				—
Variation de périmètre				—
Virement de poste à poste				—
<b>Total des variations de la période</b>		<b>35</b>		<b>35</b>
<b>Au 31 août 2023</b>				
Valeur brute		121		121
Amortissements et dépréciations cumulés		-38		-38
<b>Valeur nette</b>		<b>83</b>		<b>83</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions		11 300		11 300
Cessions (valeurs brutes)				—
Cessions (amortissements)				—
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				—
Dotations aux amortissements et dépréciations		-489		-489
Reprises de dépréciations				—
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				—
Variation de périmètre				—
Virement de poste à poste				—
<b>Total des variations de la période</b>		<b>10 811</b>		<b>10 811</b>
<b>Au 31 août 2024</b>				
Valeur brute		11 421		11 421
Amortissements et dépréciations cumulés		-527		-527
<b>Valeur nette</b>		<b>10 894</b>		<b>10 894</b>

Les acquisitions de l'exercice intègrent 7 M€ liés au renouvellement de la concession PPR et 4 M€ liés au retraitement de la concession CATANA GROUP PORTUGAL conformément à IFRS16.

## 6.4 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
<b>Au 31 août 2022</b>				
Valeur brute	16 377	26 910	9 574	52 862
Amortissements et dépréciations cumulés	-7 410	-18 618	-4 812	-30 840
<b>Valeur nette</b>	<b>8 967</b>	<b>8 293</b>	<b>4 762</b>	<b>22 022</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions	2 954	3 002	6 462	12 418
Cessions (valeurs brutes)		-322	-413	-736
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				0
Cessions (amortissements)		257	394	652
Dotations aux amortissements et dépréciations	-745	-3 326	-671	-4 742
Reprises de dépréciations				0
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				0
Variation de périmètre	995	186	123	1 304
Virement de poste à poste (valeurs brutes)			-1 452	-1 452
Virement de poste à poste (amortissements)				0
<b>Total des variations de la période</b>	<b>3 204</b>	<b>-203</b>	<b>4 443</b>	<b>7 445</b>
<b>Au 31 août 2023</b>				
Valeur brute	20 439	29 851	14 348	64 638
Amortissements et dépréciations cumulés	-8 268	-21 761	-5 142	-35 171
<b>Valeur nette</b>	<b>12 171</b>	<b>8 090</b>	<b>9 206</b>	<b>29 467</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions	1 348	6 874	23 681	31 902
Cessions (valeurs brutes)	-11	-5 437	-204	-5 652
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				0
Cessions (amortissements)	11	5 369	204	5 583
Dotations aux amortissements et dépréciations	-849	-3 254	-846	-4 949
Reprises de dépréciations				0
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				0
Variation de périmètre				0
Virement de poste à poste (valeurs brutes)		493	-7 740	-7 248
Virement de poste à poste (amortissements)				0
<b>Total des variations de la période</b>	<b>499</b>	<b>4 043</b>	<b>15 094</b>	<b>19 637</b>
<b>Au 31 août 2024</b>				
Valeur brute	21 777	31 780	30 084	83 641
Amortissements et dépréciations cumulés	-9 106	-19 647	-5 784	-34 537
<b>Valeur nette</b>	<b>12 671</b>	<b>12 133</b>	<b>24 300</b>	<b>49 104</b>

Les tests de dépréciation sur les UGT n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Les acquisitions de l'exercice intègrent 16 M€ de travaux dans le cadre de la construction d'une nouvelle usine au Portugal dont la mise en service est prévue pour l'exercice prochain, et 5 M€ de dépenses en lien avec l'agrandissement du site de Rivesaltes et l'activation du Bali 5.8.

Les flux sur les immobilisations corporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
<b>Au 31 août 2022</b>				
Valeur brute	5 897	989	789	7 675
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 057	-628	-643	-5 328
<b>Valeur nette</b>	<b>1 840</b>	<b>361</b>	<b>146</b>	<b>2 347</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions	346	502	99	947
Cessions (valeurs brutes)		-206	-205	-411
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				—
Cessions (amortissements)		206	198	404
Dotations aux amortissements et dépréciations	-177	-171	-72	-420
Reprises de dépréciations				—
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				—
Variation de périmètre	995	186		1 181
Virement de poste à poste				—
<b>Total des variations de la période</b>	<b>1 164</b>	<b>518</b>	<b>19</b>	<b>1 701</b>
<b>Au 31 août 2023</b>				
Valeur brute	6 243	1 285	683	8 211
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 234	-592	-518	-5 344
<b>Valeur nette</b>	<b>2 009</b>	<b>693</b>	<b>165</b>	<b>2 867</b>
<b>Variations</b>				
Acquisitions		148	65	214
Cessions (valeurs brutes)		-73	-62	-135
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				—
Cessions (amortissements)		46	62	108
Dotations aux amortissements et dépréciations	-177	-228	-58	-462
Reprises de dépréciations				—
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				—
Variation de périmètre				—
Virement de poste à poste				—
<b>Total des variations de la période</b>	<b>-177</b>	<b>-107</b>	<b>8</b>	<b>-276</b>
<b>Au 31 août 2024</b>				
Valeur brute	6 243	1 360	686	8 289
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 411	-774	-513	-5 698
<b>Valeur nette</b>	<b>1 832</b>	<b>586</b>	<b>173</b>	<b>2 591</b>

**Autres actifs financiers**

	<b>31.08.2024</b>	<b>31.08.2023</b>
Titres de participation (sociétés non consolidées)	3	3
Dépréciation des titres de participation	0	0
Prêts <sup>(2)</sup>	75	
Dépôts et cautionnements <sup>(1)</sup>	254	11
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>	<b>14</b>

(1) Les dépôts et cautionnements correspondent principalement à des dépôts de garantie sur loyers et cautions Total. Au 31/08/2024, 243 K€ pour la retenue de garantie sur le prêt BPI de 4 850 K€.

(2) Prêt à la fédération du nautisme.

**Autres actifs non courants**

	<b>Date d'origine créances</b>	<b>31.08.2024</b>	<b>31.08.2023</b>
Créance Poncin Yacht & Partners	<b>2023</b>	22	43
Créance Financière Poncin (plans d'AGA)	<b>2023</b>	512	338
<b>TOTAL</b>		<b>533</b>	<b>381</b>

La créance Financière Poncin correspond à la valorisation des actions gratuites, en cours d'acquisition au 31 août 2024, dont les bénéficiaires sont membres du personnel de la structure Financière Poncin. Lors du dénouement des plans, la valeur nette comptable des actions propres qui seront livrées par CATANA GROUP à ces bénéficiaires sera refacturée à Financière Poncin. Conformément à IFRS2, c'est cette structure qui doit mentionner dans son compte de résultat les avantages au personnel représentatifs de ces plans.

## Actifs d'impôts différés

Le 1er septembre 2005, CATANA GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND font partie du périmètre d'intégration.

La société CATANA GROUP PORTUGAL a dégagé un déficit fiscal de 3 527 K€ sur l'exercice, ce qui monte son cumul de déficits à 4 224 K€. Les prévisionnels ne prévoyant pas de bénéfice sur les prochains exercices, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur cette structure.

	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
<b>Décalages temporaires</b>				
Déficits fiscaux				
Participation des salariés	2 431	628		
Congés payés	167	43		
C3S	253	65		
Effort construction	86	22		
Provisions non déductibles	1 203	217		
Amortissements	541	97		
Gains et pertes latentes	(31)	(6)		
<b>Retraitements</b>				
Frais acquisition titres	73	19		
Amortissements dérogatoires	-36	-9		
Marge interne sur stocks	132	24		
Cessions internes	25	5		
Crédits bails	-601	-155		
IFRS 16	142	35		
Actions gratuites	116	30		
Engagements de retraite	35	7		
<b>TOTAL</b>	<b>4 537</b>	<b>1 021</b>		

## Stocks

	31.08.2024			31.08.2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	24 807	2 454	22 353	26 341	1 263	25 077
Marchandises	1 424	10	1 414	3 825	11	3 814
En-cours de production	28 305	0	28 305	34 810	0	34 810
Produits intermédiaires et finis	14 410	0	14 410	6 126	0	6 126
<b>TOTAL</b>	<b>68 946</b>	<b>2 465</b>	<b>66 481</b>	<b>71 102</b>	<b>1 274</b>	<b>69 828</b>

## Créances clients

	31.08.2024	31.08.2023
Clients et comptes rattachés	22 441	27 760
Dépréciation	-93	-96

<b>Créances clients nettes</b>	<b>22 347</b>	<b>27 663</b>
--------------------------------	---------------	---------------

### Autres actifs courants

	31.08.2024			31.08.2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts au personnel	30		30	6		6
Dépôts et cautionnements < 1 an <sup>(1)</sup>	421		421	106		106
Avances et acomptes sur commandes	2 942		2 942	2 454		2 454
Personnel	56		56	37		37
Etat <sup>(2)</sup>	4 855	41	4 813	7 739		7 739
Débiteurs divers <sup>(3)</sup>	1 354	174	1 180	2 141	174	1 967
Groupe & associés <sup>(4)</sup>	7 212		7 212	4		4
Charges constatées d'avance <sup>(5)</sup>	2 490		2 490	1 395		1 395
<b>TOTAL</b>	<b>19 359</b>	<b>215</b>	<b>19 144</b>	<b>13 883</b>	<b>174</b>	<b>13 709</b>

(1) Au 31/08/2024, dont 312 K€ de cautions laissées à la douane en attendant le certificat d'entrée des bateaux en zones UE.

(2) Au 31/08/2024, principalement baisse des créances de TVA.

(3) Au 31/08/2023, dont consignation suite litige client pour 1 038 K€, remboursée au 31/08/2024.

(4) Au 31/08/2024, dont compte-courant APYC pour 7 210 K€.

(5) Au 31/08/2024, principalement hausse des CCA sur matières premières.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2024	31.08.2023
Valeurs mobilières de placement	17 536	19 072
Dépréciation		
Disponibilités	32 631	44 071
<b>TOTAL TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>50 167</b>	<b>63 143</b>
Concours bancaires	-23	-26
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>50 144</b>	<b>63 116</b>

### 3.7. Notes sur le bilan passif

#### Capitaux propres

	<b>31.08.2024</b>	<b>31.08.2023</b>
Capital	15 353	15 353
Actions Propres	(9 736)	(4 688)
Prime d'émission, de fusion et d'apport	13 034	
Report à nouveau	16 549	
Réserves légales	1 535	
Réserves réglementées	—	
Réserves consolidées	27 129	
	58 248	
Réserves consolidées	58 248	42 798
Résultat consolidé	29 681	19 350
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>93 545</b>	<b>72 813</b>
Intérêts minoritaires	6 111	7 086
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>99 656</b>	<b>79 899</b>

Le capital social se présente comme suit :

	<b>31.8.2024</b>
Nombre de titres	30 706 178
Valeur unitaire (en €)	0,50
<b>MONTANT DU CAPITAL (en K€)</b>	<b>15 353</b>

#### Emprunts et dettes financières

Sur l'exercice 2019/2020, le Groupe avait obtenu 18.8 M€ de prêts PGE auprès de ses différents partenaires bancaires, qu'il a choisi de rembourser sur 5 ans.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit 18 M€ de nouveaux emprunts pour financer les investissements de l'exercice en lien avec la construction d'une nouvelle usine au Portugal, l'agrandissement du site de Rivesaltes et l'activation du Bali 5.8.

Les dettes financières diverses sont composées de 500 K€ d'aide remboursable qui correspond à une aide initiale de 1 000 K€ accordée par la Région Occitanie au titre d'un contrat croissance entreprise. Le remboursement s'étend jusqu'au 1er février 2027. Pour le reste, il s'agit de comptes-courants hors groupe. La baisse du poste correspond au remboursement du prêt BPI pour 675 K€ et du prêt region croissance pour 200 K€.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2024	31.08.2023
Emprunts et dettes bancaires	23 045	14 958
Dettes sur crédits-bails	857	1 131
Dettes sur locations simples	696	777
Dettes sur concessions (1)	10 517	
Dettes financières diverses	300	500
<b>Emprunts et dettes financières non courants</b>	<b>35 414</b>	<b>17 366</b>
Emprunts et dettes bancaires	7 921	6 043
Concours bancaires	23	26
Dettes sur crédits-bails	301	301
Dettes sur locations simples	240	395
Dettes sur concessions (1)	460	
Dettes financières diverses	549	1 302
<b>Emprunts et dettes financières courants</b>	<b>9 493</b>	<b>8 067</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 907</b>	<b>25 433</b>

(1) Suite au renouvellement de la concession obtenu par la société PPR, fin 2023, pour une durée de 25 ans, le groupe a inscrit une dette de 7 M€ en contrepartie de laquelle figure un actif incorporel, amorti sur la même durée.

Par ailleurs, le retraitement de la concession exploitée par CATANA Group Portugal a engendré l'inscription d'une dette de 4 M€ sur l'exercice, en contrepartie de laquelle figure un actif incorporel, amorti sur la même durée.

	31.08.2024	31.08.2023
A moins d'un an	9 493	8 067
De un à cinq ans	22 072	15 951
A plus de cinq ans	13 343	1 415
<b>TOTAL</b>	<b>44 907</b>	<b>25 433</b>

### Provisions à long terme

	31.08.2023	Dotations	Reprises	Effets actuariels	31.08.2024
Provision pour engagements retraite	40	5	-11	2	35
<b>Provision pour risques et charges</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	<b>-11</b>	<b>2</b>	<b>35</b>

Le groupe a souscrit des contrats d'assurance auprès de ARIAL CNP afin de couvrir ses engagements retraite. L'en-cours de ces contrats s'élève au 31/08/2024 à 400 K€ pour CHANTIER CATANA et 110 K€ pour PPR.

La société CATANA GROUP PORTUGAL n'est pas soumise au versement d'indemnités au moment du départ à la retraite de ses salariés.

### Autres passifs non courants

	31.08.2024	31.08.2023
Personnel	11	34
Produits constatés d'avance	208	246
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>280</b>

### Dettes fournisseurs

	31.08.2024	31.08.2023
Dettes fournisseurs	14 746	26 457
Dettes d'immobilisations	1 015	85
<b>TOTAL</b>	<b>15 761</b>	<b>26 542</b>

Le délai de règlement fournisseurs a fortement diminué sur l'exercice pour s'établir à moins de 30 jours.

### Autres passifs courants

	31.08.2024	31.08.2023
Provision SAV	197	144
Provision pour litiges	165	181
Autres provisions pour risques <sup>(2)</sup>	3 772	2 174
Autres provisions pour charge	—	—
Avances et acomptes reçus sur commandes	15 728	46 441
Personnel	6 036	4 648
Etat hors IS <sup>(3)</sup>	4 430	1 576
Autres dettes <sup>(4)</sup>	401	3 804
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	26 600	17 539
Etats IS à payer	7 981	1 636
<b>TOTAL</b>	<b>65 310</b>	<b>78 144</b>

<sup>(1)</sup> Acomptes sur bateaux en cours de fabrication

<sup>(2)</sup> Le développement de l'activité génère également une augmentation des litiges commerciaux nécessitant des provisions pour risques.

<sup>(3)</sup> Hausse de la TVA collectée

<sup>(4)</sup> Les autres dettes sont constituées des avoirs à établir.

Nous constatons une provision SAV de 1% du chiffre d'affaires relatif aux ventes de bateaux neufs. En revanche, notre approche SAV concernant les loueurs et les agents consiste, dès la vente du bateau neuf, à leur faire bénéficier d'une remise SAV qui leur permet ensuite d'être autonome pour les interventions. Ce SAV « payé d'avance » étant sous la forme d'une remise, elle est incluse dans notre chiffre d'affaires et n'intègre pas nos comptes de charges.

### 3.8. Notes sur le compte de résultat

#### Achats consommés

	31.08.2024	31.08.2023
Achats de matières premières	-95 992	-116 359
Variation de stocks de matières premières	-1 530	9 036
Achats de marchandises	-549	-9 344
Variation de stocks de marchandises	-2 400	-1 856
Dépréciation des stocks	-1 191	2
Production immobilisée <sup>(1)</sup>	567	22
Subvention d'exploitation		183
<b>TOTAL</b>	<b>-101 094</b>	<b>-118 316</b>

<sup>(1)</sup> La production immobilisée est liée aux coûts engagés pour la réalisation des moules et matériels nécessaires à la production des nouvelles gammes.

#### Charges de personnel

	31.08.2024	31.08.2023
Salaires	-18 984	-15 042
Charges sociales	-6 500	-4 953
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions <sup>(1)</sup>	-107	-518
Participation	-2 431	-1 693
Indemnités de fin de carrière	6	-16
Subvention d'exploitation	67	165
Production immobilisée <sup>(2)</sup>	293	124
Transferts de charges	174	76
<b>TOTAL</b>	<b>-27 481</b>	<b>-21 856</b>

<sup>(1)</sup> Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours.

<sup>(2)</sup> La production immobilisée est liée aux coûts engagés pour la R&D des nouvelles gammes, ainsi que pour la réalisation des moules et matériels nécessaires à leur production.

#### Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2024	31.08.2023
Immobilisations incorporelles	-1 218	-765
Immobilisations corporelles	-4 949	-4 742
<b>TOTAL</b>	<b>-6 167</b>	<b>-5 507</b>

#### Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2024	31.08.2023
Provision pour litiges	16	0
Provision garantie clients	97	197
Provision pour risques <sup>(1)</sup>	910	

Provision retenue à la source	—	181
Dépréciation autres créances	0	0
Dépréciation créances sur immobilisations	0	0
Dépréciation créances clients	6	9
<b>Reprises sur provisions ou dépréciations</b>	<b>1 029</b>	<b>387</b>
Provision pour litiges	0	0
Provision garantie clients	-151	-97
Provision pour risques <sup>(1)</sup>	-2 508	-1 944
Dépréciation créances clients	-2	-23
Dépréciation autres créances	-42	-54
<b>Dotations aux provisions / dépréciations</b>	<b>-2 703</b>	<b>-2 118</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-1 674</b>	<b>-1 731</b>

(1) Les dotations et reprises de l'exercice correspondent à des risques commerciaux identifiés et en cours de traitement (réparation de malfaçon, remplacement de matériaux défectueux...), la provision constituée au 31 août 2024 correspond au risque estimé à la date de clôture de la sortie probable de ressources.

### Autres produits et charges opérationnels courants

	31.08.2024	31.08.2023
QP subvention d'investissement reprise au résultat <sup>(1)</sup>	70	77
Autres produits <sup>(2)</sup>	131	271
<b>Autres produits courants</b>	<b>201</b>	<b>348</b>
Redevances	0	0
Jetons de présence	-20	-20
Pertes sur créances irrécouvrables	-7	-11
Ecart de change sur créance commerciale	-1	-5
Autres charges	-126	-80
<b>Autres charges courantes</b>	<b>-155</b>	<b>-117</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>231</b>

(1) Dont reclassement CIR pour 27 K€ en N et 52 K€ en N-1. Le crédit d'impôt recherche dont bénéficie le Groupe est assimilable à une subvention de l'exercice. Les dépenses concernées touchent à des innovations applicables à plusieurs modèles de bateaux.

(2) Dont reprise provision rappel CFE prescrit pour 218 K€ en N-1.

### Résultat opérationnel non courant

	31.08.2024	31.08.2023
Prix de vente des immobilisations cédées	142	113
VNC des éléments d'actifs cédés	-69	-84
Reprise litige URSSAF		
Autres produits <sup>(1)</sup>	265	199
Autres charges <sup>(2)</sup>	-1 069	-229
<b>TOTAL</b>	<b>-731</b>	<b>-2</b>

<sup>(1)</sup> Sur N, il s'agit des indemnités perçues sur litiges.  
Sur N-1, refacturation du coût des actions gratuites livrées sur l'exercice aux membres du personnel salarié de Financière Poncin.

<sup>(2)</sup> Ce poste est composé de règlements litiges et d'amendes & pénalités.

### Coût de l'endettement financier net

	31.08.2024	31.08.2023
Revenus des VMP <sup>(1)</sup>	2 471	947
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>2 471</b>	<b>947</b>
Intérêts des emprunts	-855	-289
Intérêts sur crédits-bails	-33	-40
Intérêts sur locations simples	-334	-29
Intérêts sur découverts bancaires	—	—
Intérêts sur compte-courant hors groupe	-56	-40
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-1 278</b>	<b>-398</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 193</b>	<b>549</b>

<sup>(1)</sup> Correspond aux revenus des placements financiers.

### Autres produits et charges financiers

	31.08.2024	31.08.2023
Revenus des créances commerciales	31	0
Revenus des autres créances	7	2
Intérêts sur compte-courant hors groupe <sup>(1)</sup>	213	—
Escomptes obtenus	127	579
Gains de change	2	23
Juste valeur des actifs financiers	1 229	541
Autres produits financiers	29	1
Reprise provisions/dépréciations	0	0
Reprise des créances ratt. à des part	0	0
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 639</b>	<b>1 146</b>
Pertes de change	-37	-11
Intérêts des autres dettes	-3	-8
Dépréciation VMP	0	0
Charges sur cessions VMP	(84)	0
Juste valeur des actifs financiers	-168	-274
Autres charges financières	-67	-34
<b>Autres charges financières</b>	<b>-360</b>	<b>-327</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 280</b>	<b>819</b>

(1) Intérêts sur compte-courant APYC.

### Impôts sur les bénéfiques

	31.08.2024	31.08.2023
Charge d'impôt exigible	-11 170	-3 555
Charge d'impôt différé <sup>(1)</sup>	13	-3 332
<b>TOTAL</b>	<b>-11 157</b>	<b>-6 887</b>

(1) Cf note 6.7

Au 31 août 2023, la charge d'impôt différé vient compenser l'imputation des déficits sur le résultat fiscal Groupe France. Au 31 août 2024, tous les déficits Groupe France ont été soldés.

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2024	31.08.2023
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>39 863</b>	<b>26 053</b>
Charge d'impôt théorique <sup>(1)</sup>	-10 249	-6 576
Impact des déficits de l'exercice non activés	(794)	(360)
Impact différences taux d'imposition	3	20
Impact changement taux d'ID à l'ouverture		32
Impact des charges définitivement non déductibles	-132	-17
Impact des crédits d'impôts	15	14
<b>Charge/Produit d'impôt effectif</b>	<b>-11 157</b>	<b>-6 887</b>

<sup>(1)</sup> 25,825% pour la France, 22,5% pour le Portugal et 18% pour la Tunisie.

## 8.10 Résultat net par action

	31.08.2024	31.08.2023
Résultat net part du groupe	29 681	19 350
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	28 885 788	30 233 063
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>1,03</b>	<b>0,64</b>

	31.08.2024	31.08.2023
Résultat net part du groupe	29 681	19 350
Nombre moyen d'actions dilué sur la période	29 220 288	30 626 763
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>1,02</b>	<b>0,63</b>

Le résultat net dilué par action tient compte des actions gratuites en cours d'acquisition à la clôture.

### 3.9. Informations complémentaires

#### Effectifs

Au cours de l'exercice 2023/2024, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2024	31.08.2023
Cadres	45	43
Agents de maîtrise	76	97
Employés et ouvriers	785	656
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>	<b>796</b>

L'effectif présenté est un effectif moyen calculé selon le code de la Sécurité Sociale et ne comprend pas le cas échéant les intérimaires.

#### Passifs éventuels

##### *Litiges en cours*

En dehors des litiges commerciaux faisant l'objet d'une provision pour risques (cf 7.6), pour les autres, en l'état d'avancement des procédures, la direction en attend un dénouement favorable justifiant l'absence de provision.

#### Engagements hors bilan

##### *Engagements donnés*

- Sûretés réelles = 600 K€  
au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AP YACHT CONCEPTION.
- Sûretés réelles = 7 439 K€  
au profit du CIC, de la CAISSE D'EPARGNE et de la BANQUE POPULAIRE au titre des emprunts souscrits par CHANTIER CATANA (nantissement du fonds de commerce et du compte à terme CIC de 1 M€)
- Sûretés réelles = 240 K€  
en garantie du billet financier chez PPR (nantissement du fonds de commerce)

##### *Engagements réciproques*

- Commandes clients concernant la société CHANTIER CATANA déduction faite des acomptes reçus : 98 M€.
- Intérêts des emprunts : 3 820 K€
- Intérêts des crédits-bails : 8 991 K€ (dont 8 651 K€ en lien avec les concessions exploitées par PPR et CATANA GROUP PORTUGAL).

##### *Autres informations*

- Cautionnement bancaire = 400 K€  
au profit de la CAISSE D'EPARGNE donné par CATANA GROUP concernant un emprunt souscrit par CHANTIER CATANA et au profit de la banque du Portugal concernant COMPOSITE SOLUTIONS.

## Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société CATANA GROUP est contrôlée par la SAS FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Créances clients	1 K€
▪ Autres actifs courants	28 K€
▪ Dettes financières diverses	210 K€
▪ Dettes fournisseurs	1 561 K€
▪ Charges externes (principalement royalties)	- 6 436 K€
▪ Coût de l'endettement financier net	- 9 K€

La société AP YACHT CONCEPTION constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Immobilisations incorporelles	702 K€
▪ Immobilisations corporelles	505 K€
▪ Créances clients	1 974 K€
▪ Autres actifs courants	7 910 K€
▪ Dettes fournisseurs	189 K€
▪ Autres passifs courants (dont avances et acomptes clients)	55 K€
▪ Chiffre d'affaires	33 757 K€
▪ Achats consommés	-35 346 K€
▪ Charges externes (principalement sous-traitance)	-21 979 K€
▪ Autres produits et charges courants	35 K€
▪ Coût de l'endettement financier net	213 K€

## Autres informations

### *Informations environnementales*

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

## Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 84 K€. Elle correspond à la rémunération du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Les administrateurs ne sont pas rémunérés et ont perçu 20 K€ de jetons de présence.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

## Honoraires des commissaires aux comptes

	AFINCO		CFA		SOFIDEM		BM&A	
	31.08.2024	31.08.2023	31.08.2024	31.08.2023	31.08.2024	31.08.2023	31.08.2024	31.08.2023
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	12	15	8	6	121	110	90	85
- <i>Catana Group (comptes sociaux et consolidés)</i>					67	59	63	58
- <i>Chantier Catana (comptes sociaux)</i>					54	52	—	—
- <i>Port Pin Rolland (comptes sociaux)</i>					—	—	27	27
- <i>Haco (comptes sociaux)</i>	12	15						
- <i>Composite Solutions (comptes sociaux)</i>			8	6				
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal et social					—	—	—	—
Autres					—	—	—	—
	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>121</b>	<b>110</b>	<b>90</b>	<b>85</b>

4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de  
1 200 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes attachée à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Paris

**TALENZ SOFIDEM LAVAL**  
Rue J.B. Lamarck  
CS 52145  
53021 LAVAL cedex 9

Société par actions simplifiée au capital de  
80 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes attachée à la Compagnie Régionale de  
Commissaires aux comptes Ouest Atlantique

**CATANA GROUP**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15 353 089 EUROS**

**SIEGE SOCIAL**  
**Zone Technique Le Port**  
**66140 CANET EN ROUSSILLON**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

Aux actionnaires,

#### **1. OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

#### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

---

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### **3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT**

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<b>Comptabilisation du chiffre d'affaires</b>	
<i>Note « 3.20 - Chiffre d'affaires (IFRS15) » - de l'annexe des comptes consolidés</i>	
<b>Points clés de l'audit</b>	<b>Réponse apportée</b>
Le chiffre d'affaires est considéré comme acquis et comptabilisé en compte de résultat lorsque le bateau est livré avec transfert de propriété vers le client, c'est-à-dire lorsque les risques et avantages inhérents aux produits sont transférés au client.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des produits. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par le service contrôle de gestion, notamment ceux relatifs aux coûts imputés sur les bateaux en cours de production, au regard des affectations analytiques.
Lorsque le bateau n'est pas livré ou s'il est en cours de fabrication à la date de clôture, il est valorisé en stock d'en-cours au coût de production, les acomptes perçus n'étant par ailleurs pas comptabilisés en chiffre d'affaires.	Pour une sélection de bateaux pris en chiffres d'affaires, nous avons réalisé les diligences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapprochement des documents contractuels avec les factures et avec les bons de livraisons.</li> </ul>
Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit au regard de la croissance de l'activité et du volume atteint par le groupe CATANA. Par ailleurs, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus pour les bateaux non livrés, le degré d'avancement et les coûts engagés ayant donc une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.	Pour une sélection de bateaux en cours de production, nous avons réalisé les diligences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous nous sommes assurés que les acomptes facturés aux clients n'étaient pas pris en chiffre d'affaires ;</li> <li>• Nous avons corroboré le montant des encours avec les données issues de la comptabilité analytique ;</li> <li>• Nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;</li> <li>• Nous nous sommes assurés de l'absence de risque de perte à terminaison sur les coûts de production engagés au regard du bon de commande et de l'avancement du bateau.</li> </ul>

#### 4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que CATANA GROUP n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration de performance extra-financière et que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas les informations requises par l'article R. 225-105 et/ou R. 225-105-1 et L. 22-10-36 du code de commerce suivantes :

- La lutte contre l'évasion fiscale ;
- Tous ses résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Les informations relatives :
  - aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités ;
  - aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ;
- Les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et le plan d'action visant à réduire ces émissions ;
- Les informations relatives à la taxonomie verte en application de l'article 8 du Règlement Taxonomie.

## **5. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES**

---

### ***Respect du format ESEF***

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2024, le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL était dans la 20<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 14<sup>ème</sup> année.

## **6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit ou au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

---

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Laval, le 19 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

**BM&A**

Signé par Eric SEYVOS  
Le 19/12/24

ID: tx\_Mr0QBZemaWP

Signed with  
**Universign**

Eric SEYVOS

**TALENZ SOFIDEM LAVAL**

Signé par Philippe Noury  
Le 19/12/24

ID: tx\_Mr0QBZemaWP



Philippe NOURY

5. Comptes sociaux au 31 août 2024





SA CATANA GROUP

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

## Etats Financiers

du 01/09/2023 au 31/08/2024

 Sommaire

<b>Rapport de présentation des comptes annuels</b>	<b>149</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>150</b>
Compte de résultat	151
Bilan actif	153
Bilan passif	154
Annexe	155

## Rapport de présentation des comptes annuels

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA CATANA GROUP relatifs à l'exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en €
Total bilan	68 545 962
Chiffre d'affaires	605 540
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>8 922 341</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à Les Herbiers  
Le 17 octobre 2024*

*Véronique Martineau  
Expert-Comptable Associée*

Comptes Annuels 

## Compte de résultat

	31/08/2024	31/08/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises			—	
Production vendue (biens)			—	
Production vendue (services)	605 540	607 552	-2 012	-0,33
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>605 540</b>	<b>607 552</b>	<b>-2 012</b>	<b>-0,33</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>			—	
Production stockée			—	
Production immobilisée			—	
Subventions d'exploitation			—	
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	534 456	377 173	157 283	41,70
Autres produits	1 292	5 022	-3 730	-74,27
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 141 287</b>	<b>989 746</b>	<b>151 541</b>	<b>15,31</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			—	
Variations de stock			—	
Achats matières premières et autres approvts			—	
Variations de stock			—	
Autres achats et charges externes (a)	1 024 352	953 955	70 397	7,38
Impôts, taxes et versements assimilés	12 712	17 359	-4 647	-26,77
Salaires et traitements	84 000	117 734	-33 734	-28,65
Charges sociales	37 800	52 755	-14 955	-28,35
Dotations aux amortissements et dépréciations:			—	
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	179 085	138 370	40 714	29,42
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.			—	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.			—	
- Pour risques et charges : dotations aux provis.			—	
Autres charges	20 584	20 016	568	2,84
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 358 533</b>	<b>1 300 189</b>	<b>58 344</b>	<b>4,49</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-217 246</b>	<b>-310 443</b>	<b>93 197</b>	<b>-30,02</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			—	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			—	
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)	8 156 557	6 080 839	2 075 718	34,14
D'autres valeurs mobilières et créances actif im			—	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 265 679	531 773	733 906	138,01
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	723 464	781 557	-58 093	-7,43
Différences positives de change			—	
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl			—	
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>10 145 701</b>	<b>7 394 169</b>	<b>2 751 532</b>	<b>37,21</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	975 900	1 024 008	-48 108	-4,70
Intérêts et charges assimilées (4)	202 351	340 809	-138 458	-40,63
Différences négatives de change			—	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières	84 060		84 060	
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>1 262 311</b>	<b>1 364 817</b>	<b>-102 506</b>	<b>-7,51</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>8 883 389</b>	<b>6 029 351</b>	<b>2 854 039</b>	<b>47,34</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>8 666 143</b>	<b>5 718 908</b>	<b>2 947 235</b>	<b>51,53</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/08/2024	31/08/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	935 188	854 117	81 071	9,49
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges			—	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>935 188</b>	<b>854 117</b>	<b>81 071</b>	<b>9,49</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion			—	
Sur opérations en capital	981 032	833 206	147 826	17,74
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	1 000	1 842	-842	-45,71
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>982 032</b>	<b>835 048</b>	<b>146 984</b>	<b>17,60</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-46 844</b>	<b>19 069</b>	<b>-65 913</b>	<b>NS</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)			—	
Impôts sur les bénéfices (X)	-303 041	-3 375 616	3 072 575	-91,02
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>12 222 176</b>	<b>9 238 031</b>	<b>2 984 145</b>	<b>32,30</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>3 299 836</b>	<b>124 439</b>	<b>3 175 397</b>	<b>NS</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>8 922 341</b>	<b>9 113 593</b>	<b>-191 252</b>	<b>-2,10</b>
<i>(a) Y compris :</i>				
- Redevances de crédit-bail mobilier		1 697	-1 697	-100,00
- Redevances de crédit-bail immobilier			—	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			—	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			—	
(3) Dont produits concernant les entités liées	8 156 557	6 080 839	2 075 718	34,14
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	202 351	330 809	-128 458	-38,83

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	909 438	516 256	393 183	490 668
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	81 282	81 283	(1)	(1)
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	35 890 354		35 890 354	35 890 354
Créances rattachées aux participations	1 733 443		1 733 443	1 584 600
Autres titres immobilisés				
Prêts	100 000		100 000	
Autres immobilisations financières	9 738 402	673 960	9 064 442	4 687 757
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 452 920</b>	<b>1 271 499</b>	<b>47 181 421</b>	<b>42 653 379</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3)</b>			—	5 207
Clients et comptes rattachés	687 979		687 979	834 542
Autres créances	5 742 148		5 742 148	3 753 815
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	13 149 225	602 484	12 546 741	10 792 312
Disponibilités	2 333 562		2 333 562	742 468
Charges constatées d'avance (3)	54 111		54 111	37 215
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 967 025</b>	<b>602 484</b>	<b>21 364 541</b>	<b>16 165 560</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 419 945</b>	<b>1 873 983</b>	<b>68 545 962</b>	<b>58 818 939</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			11 495 795	6 273 042
(3) Dont à plus d'un an (brut)			21 727	42 919



	31/08/2024	31/08/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	15 353 089	15 353 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	13 034 440	13 034 440
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 535 309	1 101 145
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 549 058	12 353 630
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>8 922 341</b>	<b>9 113 593</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	19 914	18 914
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>55 414 151</b>	<b>50 974 811</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 032 908	6 032 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 553	342 999
Dettes fiscales et sociales	7 755 975	1 448 436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 375	20 375
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 131 812</b>	<b>7 844 128</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 545 962</b>	<b>58 818 939</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	13 131 812	7 844 128
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



## Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par décision du Conseil d'Administration du 29/02/2024, il a été décidé d'attribuer définitivement 54 000 actions CATANA GROUP aux salariés du groupe pour un coût de 377 K€.

La totalité des 54 000 actions étant détenues par des salariés externes à CATANA GROUP, le coût de cette attribution a été refacturé aux sociétés du groupe concernées.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA CATANA GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 68 545 962 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 922 341 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- \* Matériel de transport : 3 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				—
- Fonds commercial				—
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	827 838	142 400	60 800	909 438
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>827 838</b>	<b>142 400</b>	<b>60 800</b>	<b>909 438</b>
- Terrains				—
- Constructions sur sol propre				—
- Constructions sur sol d'autrui				—
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				—
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				—
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 768			69 768
- Emballages récupérables et divers				—
- Immobilisations corporelles en cours				—
- Avances et acomptes				—
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 282</b>			<b>81 282</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				—
- Autres participations	37 474 954	148 843		37 623 797
- Autres titres immobilisés				—
- Prêts et autres immobilisations financières	4 689 492	5 148 911		9 838 402
<b>Immobilisations financières</b>	<b>42 164 446</b>	<b>5 297 754</b>	—	<b>47 462 199</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 073 566</b>	<b>5 440 154</b>	<b>60 800</b>	<b>48 452 920</b>

Prêts et autres immobilisations financières : 5 047 941 € acquisitions actions propres

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	337 170	179 085		516 256
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>337 170</b>	<b>179 085</b>		<b>516 256</b>
- Terrains				—
- Constructions sur sol propre				—
- Constructions sur sol d'autrui				—
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				—
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				—
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 768			69 768
- Emballages récupérables et divers				—
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 283</b>	<b>—</b>		<b>81 283</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>418 453</b>	<b>179 085</b>	<b>—</b>	<b>597 538</b>

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 056 084 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	1 733 443	1 733 443	—
Prêts	100 000	25 000	75 000
Autres	9 738 402	9 737 352	1 050
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	687 979	687 979	—
Autres	5 742 148	5 720 421	21 727
Capital souscrit - appelé, non versé			—
Charges constatées d'avance	54 111	54 111	—
<b>Total</b>	<b>18 056 084</b>	<b>17 958 306</b>	<b>97 777</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	100 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

### Produits à recevoir

	Montant
Int cour. / creances ratt. Clients factures a etabli Fourn.avoirs a recevoir	148 843
<b>Total</b>	<b>148 843</b>

### Dépréciation des actifs

#### Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Actions propres	673 960	673 960	
<b>TOTAL</b>	<b>673 960</b>	<b>673 960</b>	

### Dépréciation des valeurs mobilières de placement = 602 484 €

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 353 089,00 € décomposé en 30 706 178 titres d'une valeur nominale de 0,50 €.

Les 30 706 178 actions se décomposent en :

- 21 768 083 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont 1 820 390 actions propres détenues.
- 8 938 095 actions nominatives dont 831 929 assorties d'un droit de vote simple et 8 109 166 sont assorties d'un droit de vote double.

Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions, par le Conseil d'Administration, adopté le 24/02/2022 pour les salariés du groupe.

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 72 500
- Nombre d'actions attribuées sur l'exercice : 54 000
- Valeur initiale des actions au 24/02/2022 : 7.37 €

Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions, par le Conseil d'Administration, adopté le 01/12/2022 pour les membres du CODIR.

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 410 000
- Nombre d'actions attribuées sur l'exercice : 0
- Valeur initiale des actions au 01/12/2022 : 5.43 €

Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions, par le Conseil d'Administration, adopté le 27/02/2023 pour les salariés du groupe.

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 40 700
- Nombre d'actions attribuées sur l'exercice : 0
- Valeur initiale des actions au 27/02/2023 : 7.52 €

 Notes sur le bilan

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				—
Pour investissements				—
Pour hausse des prix				—
Amortissements dérogatoires	18 914	1 000		19 914
Prêts d'installation				—
Autres provisions				—
<b>Total</b>	<b>18 914</b>	<b>1 000</b>		<b>19 914</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières		1 000		
Exceptionnelles				

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 131 812 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 988 144	4 988 144		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 553	322 553		
Dettes fiscales et sociales	7 755 975	7 755 975		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	65 139	65 139		
<b>Total</b>	<b>13 131 812</b>	<b>13 131 812</b>		
(**) Dont envers les associés	44 764			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 44 764 €.

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	205 226
Int.cour./dett.ratt.part.	202 351
Org.sociaux ch. a payer	5 120
Formation professionnelle	9
Taxe apprentissage	25
Etats charges a payer	6 310
Debit.cred.charge a payer	20 375
<b>Total</b>	<b>439 416</b>

### Autres informations

#### Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 1 823 106
- . En valeur : 9 736 382 €
- . Montant de la dépréciation : 673 960 €

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	54 111		
<b>Total</b>	<b>54 111</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2024
Commissions et courtages	5 540
Rémunération de présidence	600 000
<b>TOTAL</b>	<b>605 540</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Résultat financier

	31/08/2024	31/08/2023
Produits financiers de participation	8 156 557	6 080 839
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 265 679	531 773
Reprises sur provisions et transferts de charge	723 464	781 557
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>10 145 701</b>	<b>7 394 169</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	975 900	1 024 008
Intérêts et charges assimilées	202 351	340 809
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	84 060	
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 262 311</b>	<b>1 364 817</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8 883 389</b>	<b>6 029 351</b>

#### Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Tsf charge autres achats	121 761	
79100001 - Tsf chges autres achats - exo	57 354	
79120000 - Tsf charges externes	267 711	
79120001 - Tsf chges externes - exo	87 630	
	<b>534 456</b>	
<b>Total</b>	<b>534 456</b>	

Rétrocession de frais directs aux filiales : 534 456 €

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Boni/mali sur rachat actions propres	542 992	497 148
Amortissements dérogatoires	1 000	
Cession éléments d'actif	60 800	60 800
Attribution actions propres aux salariés	377 240	377 241
<b>TOTAL</b>	<b>982 032</b>	<b>935 188</b>

### Résultat et impôts sur les bénéfices

#### Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>8 922 341</b>
+ Impôts sur les bénéfices	-303 041
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 619 300</b>
<b>Variation des provisions réglementées</b>	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	1 000
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>8 620 300</b>


**Notes sur le compte de résultat**

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	8 666 143	-303 041	8 969 184
+ Résultat exceptionnel	(46 844)		(46 844)
- Participations des salariés			
<b>Résultat comptable</b>	<b>8 619 300</b>	<b>-303 041</b>	<b>8 922 341</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

L'impôt comptabilisé de - 303 041 € se décompose ainsi :

IS : 10 193 644 €

IS des sociétés intégrées : - 10 454 938 €

Crédits d'impôt des sociétés intégrées : - 41 747 €

## Notes sur le compte de résultat

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 238 996 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux amortissements dérogatoires	19 914
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	<b>19 914</b>
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	975 900
Liés à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>975 900</b>
<b>C. Déficits reportables</b>	
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
<b>Estimation du montant de la créance future</b>	<b>238 996</b>
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2005, la société SA CATANA GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CATANA GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 0 € contre un impôt comptabilisé de -303 041 €.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 10 454 938 €

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Personnel
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>1</b>

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CATANA GROUP

Forme : SA

SIREN : 390406320

Au capital de : 15 353 089 €

Adresse du siège social :  
Zone Technique Le Port  
66140 CANET EN ROUSSILLON

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
<i>Cautionnements, avals et garanties donnés par la société</i>	905 701
Avals et cautions	905 701
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>905 701</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## Autres informations

### Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Engagement de crédit-bail mobilier</i>	
Autres engagements reçus	—
<b>Total</b>	<b>—</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					—
Cumul exercices antérieurs					—
Dotations de l'exercice					—
Amortissements				—	—
Cumul exercices antérieurs					—
Exercice					—
Redevances payées				—	—
A un an au plus					—
A plus d'un an et cinq ans au plus					—
A plus de cinq ans					—
Redevances restant à payer				—	—
A un an au plus					—
A plus d'un an et cinq ans au plus					—
A plus de cinq ans					—
Valeur résiduelle				—	—
Montant pris en charge dans l'exercice					—



6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels



**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de  
1 200 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes attachée à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Paris

**TALENZ SOFIDEM LAVAL**  
Rue J.B. Lamarck  
CS 52145  
53021 LAVAL cedex 9

Société par actions simplifiée au capital de  
80 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes attachée à la Compagnie Régionale de  
Commissaires aux comptes Ouest Atlantique

**CATANA GROUP**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15 353 089 EUROS**

**SIEGE SOCIAL**  
**Zone Technique Le Port**  
**66140 CANET EN ROUSSILLON**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

Aux actionnaires,

---

**1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

**2. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

---

**3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à des dotations et des reprises sur provisions pour dépréciations des titres de participation selon la méthode décrite dans la note intitulée « Titres de participation ».

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des informations fournies en annexe, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

---

#### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

##### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

##### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles par les articles L.225-3-4, L.22-10-09 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

##### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **5. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES**

---

### ***Respect du format ESEF***

#### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2024, le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL était dans la 20<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 14<sup>ème</sup> année.

## **6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## 7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Laval, le 19 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

**BM&A**

Signé par Eric SEYVOS  
Le 19/12/24

ID: tx\_dAqKYEqEQYmL

Signed with  
**Universign**

Eric SEYVOS

**TALENZ SOFIDEM LAVAL**

Signé par Philippe Noury  
Le 19/12/24

ID: tx\_dAqKYEqEQYmL



Philippe NOURY

7. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés



**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de  
1 200 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes attachée à la Compagnie  
Régionale des Commissaires aux Comptes de  
Paris

**TALENZ SOFIDEM LAVAL**  
Rue J.B. Lamarck  
CS 52145  
53021 LAVAL cedex 9

Société par actions simplifiée au capital de  
80 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes attachée à la Compagnie  
Régionale de Commissaires aux comptes  
Ouest Atlantique

**CATANA GROUP**

Société Anonyme au capital de 15 353 089 Euros

**SIEGE SOCIAL**

Zone Technique Le Port  
66140 CANET EN ROUSSILLON

-----

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

=====

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 août 2024

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 août 2024**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R°225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R°225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

***Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L°225-38 du code de commerce.

## **CONVENTION ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### ***Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs***

En application de l'article R°225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention de rémunération de l'engagement de caution conclue entre la société CATANA GROUP et Monsieur Olivier PONCIN et sa succession**

Modalité : rémunération de la caution personnelle d'un montant de 150 000 € donnée par Monsieur Olivier PONCIN en garantie des engagements de la société au titre d'un contrat de crédit-bail consenti par SUD OUEST BAIL, au taux de 0,5% l'an ; Au titre de cette convention, la société CATANA GROUP a constaté une charge de 750 € sur l'exercice.

A compter du 14 mai 2023, cette caution personnelle est reprise par la succession de Monsieur Olivier PONCIN.

Fait à Paris et Laval, le 19 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

BM&A

Signé par Eric SEYVOS  
Le 19/12/24

ID: bx\_q5W69X2z4zaJ

Signed with  
**Universign**

**Eric SEYVOS**  
Commissaire aux comptes

TALENZ SOFIDEM LAVAL

Signé par Philippe Noury  
Le 19/12/24

ID: bx\_q5W69X2z4zaJ



**Philippe NOURY**  
Commissaire aux comptes

## 8. Attestation du Responsable du rapport financier annuel

### ▪ **Personne responsable des informations**

Aurélien PONCIN, Président Directeur Général de la Société.

### ▪ **Déclaration de la personne responsable**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés.

Monsieur Aurélien PONCIN,  
Président-Directeur Général de la Société

